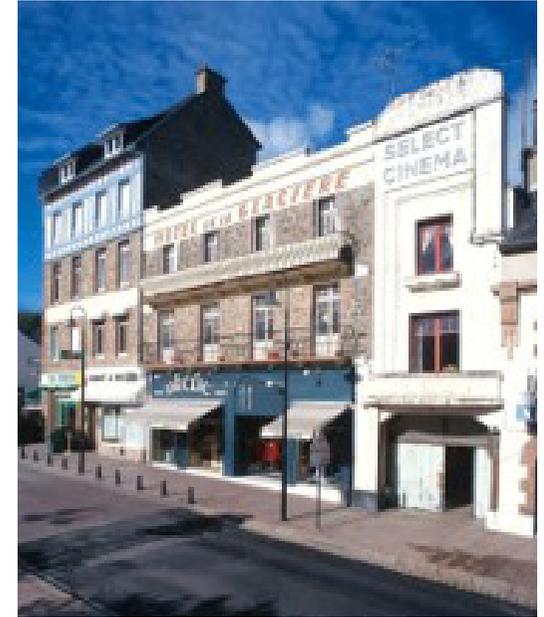
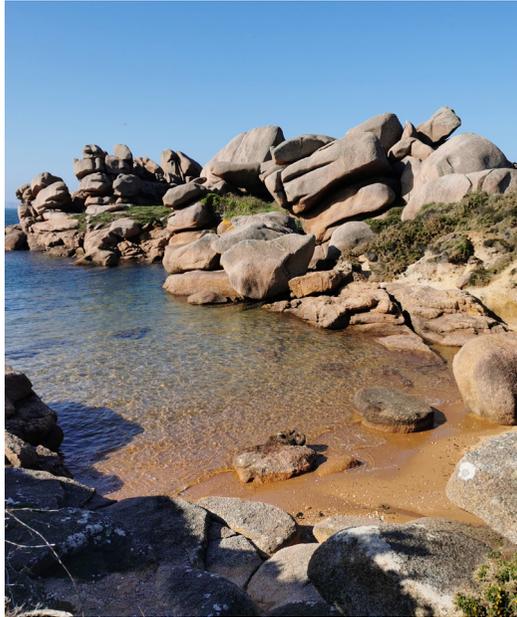




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉVISION DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE LA VILLE DE PERROS-GUIREC



Lannion-Trégor
COMMUNAUTÉ
Lannuon-Treger Kumuniezh

NOTE DE PRÉSENTATION
Mai 2021



Sommaire

1. Démarche de révision du Site Patrimonial Remarquable	5
2. Diagnostic du territoire	7
2.1 Cadre géographique	7
2.2 Profil socio-économique	15
3. Patrimoines de Perros-Guirec	18
3.1 Chronologie	18
3.2 Avant de devenir un site pictural les lieux ont d'abord attiré gens de lettres et peintres	33
3.3 Une dualité entre préservation des sites et développement de l'urbanisation	34
3.4 De la naissance de la station balnéaire à aujourd'hui	35
3.5 Spécificités par secteurs	36
3.6 Typologie architecturale	56
4. Protections existantes et outils de gestion en place	64
5. Projet de périmètre(s) et ses justifications	69
Bibliographie & archives	76

1 – Démarche de révision du Site Patrimonial Remarquable

La ville de Perros-Guirec a souhaité réviser son Site Patrimonial Remarquable et a sollicité Lannion-Trégor Communauté (LTC), compétente en matière d'urbanisme.

Par délibération **en date du 25 juin 2019**, Le Conseil communal de Lannion Trégor Communauté a prescrit la révision du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Perros-Guirec. Ce dispositif est établi en application des articles L.631-1 et suivant du code du patrimoine ; créés par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Cet article précise les conditions nécessaires à l'instauration de la servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols, dans un but de protection, de conservation et de mise valeur du patrimoine culturel.

Il indique ainsi que :

- Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.
- Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur.
- Le classement au titre des sites patrimoniaux remarquables a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. Les sites patrimoniaux remarquables sont dotés d'outils de médiation et de participation citoyenne.

La Ville de Perros-Guirec est partie du constat suivant pour s'engager dans cette procédure : le SPR (ancienne ZPPAUP) approuvée le 06/10/1998 a atteint ses limites au regard du contexte législatif actuel, avec les plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine.

Objectifs :

- Mieux connaître, protéger et valoriser le patrimoine perrosien riche et diversifié (paysages, habitat rural / pêcheurs, balnéaire, des années 30, ouvrages portuaires, maritimes, militaires, etc.).
- Disposer d'un document qui permette de remplir ces objectifs tout en étant adapté aux nouveaux modes de vie et enjeux urbains.
- Améliorer le cadre de vie (rénovation de façades, adaptation des logements, aménagement des espaces publics, des devantures commerciales, etc.).
- Renforcer l'attractivité de la ville (habitat, déplacements, économie, tourisme, développement durable).
- Faire adhérer la population à ce projet par la concertation et des outils de participation (atelier patrimoine).

Ce projet s'inscrit dans la continuité des études engagées par Lannion Trégor Communauté (LTC) et notamment :

- L'inventaire du patrimoine culturel de l'ensemble de son territoire. Le recensement de Perros-Guirec est finalisé depuis plusieurs années ; il participe ainsi à une meilleure connaissance du territoire.
- La candidature de LTC au label Pays d'art et d'histoire auprès du Ministère de la culture. Cette labellisation entre dans le cadre du projet de territoire 2017-2020.
- La signature de la convention avec la Fondation du patrimoine qui porte sur l'ensemble des patrimoines bâtis.

Parallèlement, la Ville communique de son côté sur son **patrimoine artistique et culturel**, au cœur des enjeux de son SPR, notamment à travers des expositions thématiques annuelles ou des publications. Dernièrement, 2 plaquettes ont été éditées : « Ploumanac'h, sur les pas des peintres – XIXe et XXe siècles » et « Sur les pas de Maurice Denis ». La ville organise avec la Maison de l'Architecture et des Espaces en Bretagne, une biennale de l'architecture, la prochaine devrait avoir lieu en 2021 avec comme sujet « l'architecture balnéaire ». De plus, la Maison du Littoral a programmé pour la fin de l'année 2021 une exposition sur le patrimoine balnéaire. Ces différents événements permettront également de poursuivre la communication sur la révision du SPR.

Un **comité de suivi** a été mis en place dès le début des études en janvier 2020. Ce comité est composé d'élus et techniciens de LTC, d'élus et techniciens de la ville de Perros-Guirec, de l'Architecte des Bâtiments de France (UDAP Côtes d'Armor), du Conseiller pour l'architecture et le développement durable au sein de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bretagne, du Sous-Préfet, d'un représentant de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Il s'est réuni à 5 reprises : le 21 janvier 2020, le 18 juin 2020, le 8 septembre 2020, le 24 novembre 2020 et le 22 avril 2021. Entre temps des **comités techniques** réunissant les élus de la ville de Perros-Guirec, les techniciens de LTC, les techniciens de la ville de Perros-Guirec et l'Architecte des Bâtiments de France se sont réunis le 8 juillet 2020, le 22 septembre 2020. et le 24 novembre 2020. Le diagnostic et le projet de périmètre ont été présentés à l'Inspecteur des patrimoines du Ministère de la Culture lors de son déplacement sur site le 21 octobre 2020. Parallèlement et malgré les conditions sanitaires liées à la COVID19, une réunion avec la population sous forme « d'un atelier patrimoine » s'est tenue au palais des congrès le 18 août 2020. Elle a permis un échange fructueux avec une trentaine de personnes, des contributions ont également été envoyées par courriel à Lannion Trégor Communauté.

Le cadre juridique

L'article **L.631-2 du code du patrimoine** expose les mesures nécessaires à l'instauration d'un Site Patrimonial Remarquable. Il indique ainsi que :

- Les SPR sont classés par décision du ministre chargé de la culture, après avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture et enquête publique conduite par l'autorité administrative, sur proposition ou après accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme (...) et, le cas échéant, consultation de la ou des communes concernées.
- La Commission nationale du patrimoine et de l'architecture et les commissions régionales du patrimoine et de l'architecture peuvent proposer le classement au titre des SPR. Cette faculté est également ouverte aux communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale lorsque le projet de classement concerne une zone intégralement ou partiellement située sur leur territoire.
- À défaut d'accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme (...), le site patrimonial remarquable est classé par décret en Conseil d'État, après avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture.
- L'acte classant le site patrimonial remarquable en délimite le périmètre.

L'article **L.631-3 du code du patrimoine** précise que :

Dans son avis rendu en application des deux premiers alinéas de l'article L. 631-2, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture indique le document d'urbanisme permettant, sur tout ou partie du périmètre, la protection, la conservation et la mise en valeur effectives du patrimoine culturel. Elle peut assortir son avis de recommandations et d'orientations.

La mission porte ici sur la révision d'un SPR existant, la collectivité souhaitant au-delà de la simple révision de son outil de gestion, requestionner le périmètre en place.

Les effets induits dès la décision de classement du SPR – le régime des travaux

Conformément à l'article **L.632-1 du code du patrimoine** :

- Dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, sont soumis à une autorisation préalable les travaux susceptibles de modifier l'état des parties extérieures des immeubles bâtis, y compris du second œuvre, ou des immeubles non bâtis.
- L'autorisation peut être refusée ou assortie de prescriptions lorsque les travaux sont susceptibles de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du site patrimonial remarquable.

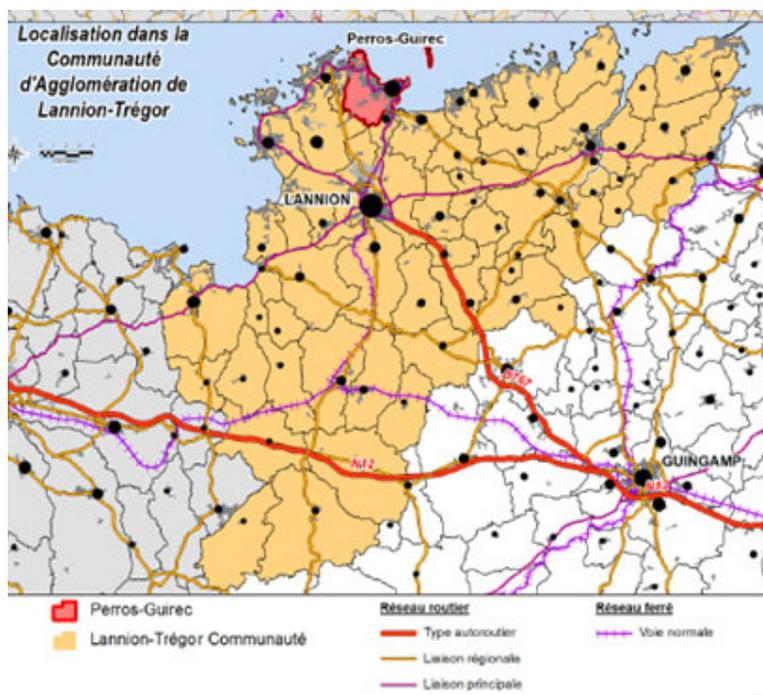
2 – Diagnostic du territoire

2.1 – Cadre géographique

Situation géographique

La commune de Perros-Guirec se situe sur la côte Nord du littoral Breton, au Nord-Ouest du département des Côtes d'Armor. La limite Nord de la commune est constituée par la Manche. La commune est limitrophe des communes de Trégastel, Pleumeur-Bodou, Lannion, Saint-Quay-Perros et Louanec. Son territoire communal mesure 14,16 kilomètres carrés.

Il comprend une partie continentale et six îles. La première est l'île Tomé, la plus proche de la côte, ainsi que cinq îles situées plus au large : l'île aux Moines, l'île plate, l'île Bono, l'île Malban et l'île Rouzic. Ces dernières forment, avec les Costants et les Cerfs, l'ensemble appelé « les Sept îles », une importante réserve ornithologique.



Géologie : un massif de gneiss et granites

La géologie est une composante fondamentale du paysage de Perros-Guirec, elle détermine **ses paysages emblématiques**. Perros-Guirec se caractérise par son implantation sur un massif de roches magmatiques plutoniques, les granites, et de roches métamorphiques, les gneiss. Son appartenance à la Côte de Granit rose, cet ensemble paysager unique et grandiose, fait sa renommée. La côte est ponctuée **de chaos granitiques et de plages de sable fin**.

Perros-Guirec possède un patrimoine géologique et géomorphologique riche et varié. Bien avant les plages ce sont les rochers qui attiraient les touristes et à plus d'un titre le granite est à l'origine de la richesse de la côte. Les roches aux formes évocatrices portent des noms « An Tortue Braz » et « An Tortue Bihan », « le lapin », « la bouteille », « le chapeau de Napoléon »,

Liste des sites géologiques d'après l'Inventaire national du patrimoine géologique :

Code	Nom	Superficie (ha)	Nb d'étoiles
BRE0005	Les chaos et les rochers granitiques tardi-hercyniens de Ploumanac'h	35,9	3
BRE0008	Les carrières de granite rose de La Clarté (tardi-hercynien) -	30,5	2
BRE0013	Chaos granitique post-hercynien, vallée des Traouiéro-Ploumanac'h	17,3	2
BRE0133	Gneiss lités d'âge icartien du Ranolien	5	2

Liste des sites géologiques remarquables d'après le BRGM
(Source : Curiosités géologiques de la Côte de Granit Rose, BRGM)

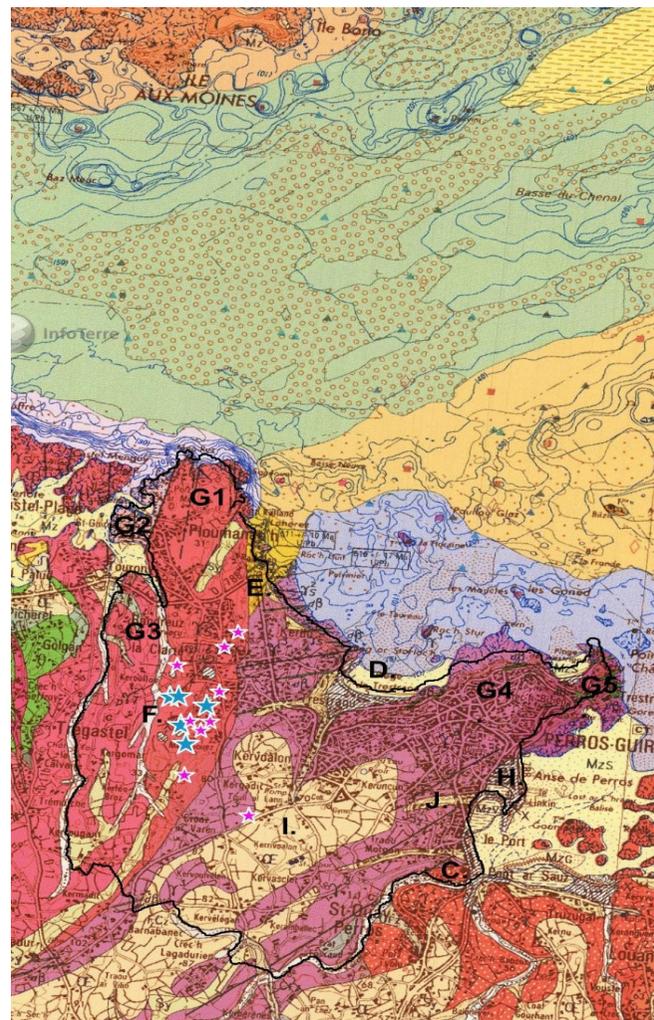
N° site	Nom
14	Les vallées des Traouiéro, chaos granitiques
15	Les roches ornementales de La Clarté, carrières d'exploitation
16	Les granites et le sable rose de l'anse de Pors Kamor
17	Les sédiments d'origine glaciaire de Pors-Laeron, Rocher du Squewel
18	Le chaos granitique de Pors-Rolland
19	Les gneiss lités du Ranolien
20	La plage ancienne du Ranolien
21	Le granite rose de Perros-Guirec et gneiss de la Grève St-Pierre
22	Les filons de dolérites de la Grève-St Pierre
23	Le « volcan » de l'île Rouzic;

Le site de Ploumanac'h est le plus emblématique et une véritable attraction touristique.

D'autres éléments traduisant la géologie sont visibles à Perros-Guirec :

- Les pierres et moellons utilisés comme matériaux dans les constructions locales.
- Les sculptures en granit du Parc des sculptures

- Les cordons d'enrochements issus des rebuts des carrières locales utilisés pour renforcer les cordons littoraux (exemple plage des arcades).



CARTE GÉOLOGIQUE DE PERROS-GUIREC, SOURCE : BRGM INFOTERRE



Relief et hydrographie : une côte découpée et des vallées marquées

Un littoral découpé d'anses, de plages et de pointes

Avec un littoral de 13 kilomètres, Perros-Guirec offre une côte rocheuse découpée d'une succession d'anses (Anse St-Guirec, Anse de Perros), de pointes (Pointe de Beg ar Storloc'h, pointe de Pors Nevez, pointe du Château du Diable, pointe du Château), et de plages (La Bastille, St-Guirec, Trestraou, Trestrignel, Les Arcades). Cette côte rocheuse est composée de falaises granitiques, d'amas de roches arrondies, précédés par une bande de brisants.

L'altitude de la commune varie de 0 m au bord de la mer, à 96 m au point le plus haut au lieu-dit Barnabanec sur la route de Pleumeur-Bodou.

Le relief marqué sur le littoral est visible sur la côte, depuis les boulevards de la mer, boulevard Clémenceau, boulevard Aristide Briand, boulevard de la Corniche, et boulevard du Sémaphore... Les ouvrages de soutènement, les voies construites sur rampes sont autant d'adaptations à la pente.

Ces escarpements rendent les constructions sur le littoral très visibles, depuis la mer, mais depuis la terre également, d'où l'importance de préserver la silhouette du front balnéaire de Perros-Guirec. Le littoral, les promontoires rocheux et les points hauts offrent des points de vue panoramiques sur le grand paysage, qui sont autant de lieux de lecture du paysage à préserver.

Un plateau granitique entaillé par des vallées marquées

Son relief se caractérise par la présence des vallées marquées du Kerduel et des vallées des Traouïero qui entaillent le plateau granitique. Le Ruisseau de Kerduel constitue la limite communale entre Perros-Guirec et St-Quay-Perros à l'Est, son vallon est visible depuis les rues Ernest Renan et de Roz ar Wern. Le Kérougant constitue la limite communale entre Perros-Guirec et Trégastel à l'Ouest. Des cours d'eau secondaires traversent le territoire communal, notamment à Traou Morgan, Kervoalan et Mez Gouez.

La vallée des Traouïero constitue un ensemble paysager remarquable, elle se compose de deux vallées encaissées : le Grand-Traouïero qui débouche au moulin à blé de Trégastel (Milin Glaz), et le Petit-Traouïero qui débouche au moulin à mer de Ploumanac'h (Milin Ru). Cet ensemble offre des paysages sauvages et atypiques, avec une végétation particulière due au microclimat du vallon.

Ces deux vallées escarpées recèlent des chaos granitiques recouverts de mousses et entourés de fougères dans un sous-bois épais de chênes châtaigniers, frênes, aulnes et noisetiers.

Le relief marqué de la vallée du Grand Traouïero est perceptible depuis la route de Kergomar.

Le petit patrimoine lié aux cours d'eau

Le réseau hydrographique est accompagné par un riche patrimoine lié au cours d'eau : moulins à marée, moulins à eau, pont Harel de la Noé, fontaines et puits.



CARTE DU RELIEF ET DE L'HYDROGRAPHIE DE PERROS-GUIREC
VALLÉE « ENCHANTERESSE » DES PETITS TRAOUÏERO



Unités paysagères

Perros-Guirec offre des paysages riches et très variés. Cette richesse et cette diversité sont dues à la nature même de son socle géographique : sa position littorale, sa géologie, son relief, son hydrographie, et son climat.

On peut déterminer **12 unités paysagères** :

1. Le site de Ploumanac'h et le port

Ce grand site naturel, emblématique de Perros-Guirec, s'étend de l'anse St-Guirec jusqu'à la Pointe du Château du Diable et Porz Rolland. Il est parcouru par le Sentier des Douaniers et parsemé de nombreux chaos granitiques, dans une végétation de landes variées, de pelouses littorales et d'espaces boisés. Ce site témoigne du caractère du littoral début XIXe.

2. Les landes de Ranolien

Cet ensemble comprend des paysages de landes plus artificialisés, avec notamment le camping de Ranolien, le parking de Ranolien, et des zones bâties rue des carrières. Il comprend le Parc des sculptures, Kervocu, le Moulin du Crac'h, et Mezo Braz. Il comporte une portion du sentier des Douaniers.

3. Le littoral du Sémaphore à Beg ar Storloch

Ce site naturel offre des paysages de landes ouverts autour du Sémaphore, du Tertre de La Clarté et sur le littoral du chemin de Skevel à Beg ar Storloc'h. Il comporte une portion du sentier des Douaniers qui offre de belles vues sur la mer et la grève Saint-Pierre, surplombés de conifères typiques des secteurs balnéaires (pins, cyprès...).

4. La côte urbanisée de Trestraou à Trestrignel

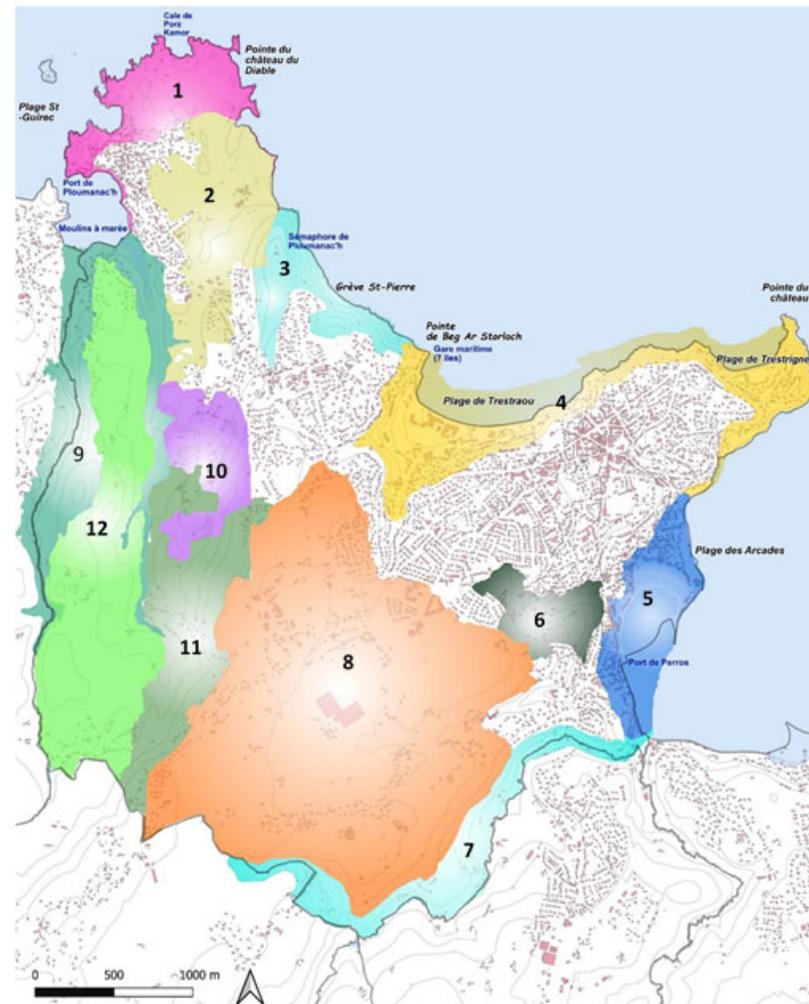
Cet ensemble offre un paysage littoral urbanisé, autour des plages de Trestraou et Trestrignel. Quelques espaces ont été plus préservés au nord du chemin de la Messe et à la pointe de Trestrignel. Ces quartiers offrent un étagement de villas balnéaires et de constructions plus récentes, surmonté d'un manteau végétal de conifères émergent des parcs et jardins.

5. Le port du Linkin et la plage des Arcades

Cet ensemble offre un paysage littoral urbanisé plus ouvert visuellement, où débouche quatre cours d'eau. L'horizontalité du paysage est due au relief moins marqué et à l'ouverture de vue sur l'anse de Perros. Il comporte des espaces habités et des espaces de fonctionnement liés aux ports de plaisance, de pêche et aux loisirs.

6. Le vallon de Crec'h Guégan, Bois d'Amour

Cet ensemble paysager est composé du vallon de Crec'h Guégan, du Bois d'Amour, aussi connu sous le nom de Bois de Crec'h Guegan, entourant le manoir du même nom. Le manoir, le domaine rural cultivé et boisé qui l'entoure et le cours d'eau qui coule au nord sont mentionnés sur le plan de masse cultivée de 1805. C'est un espace faiblement urbanisé qui conserve sa dominante naturelle.



UNITES PAYSAGERES

VUE DEPUIS LE TERTRE NOTRE DAME VERS LE LITTORAL ET LES ILES



7. Le vallon du Kerduel

Cet ensemble paysager est constitué du Ruisseau du Kerduel et des berges, situé à la limite entre Perros-Guirec et St-Quay-Perros. Il comprend des espaces boisés et des prairies, ainsi que d'anciennes constructions rurales et des constructions plus récentes.

8. Le plateau cultivé et habité

Cette entité est constituée :

- d'un plateau agricole, qui offre des paysages relativement ouverts. Il accueille aujourd'hui des cultures variées, principalement des céréales, des prairies, du maraîchage et des vergers. Les photographies aériennes des années 1950 montrent que ce plateau était entièrement dévolu à l'agriculture, avec quelques écarts ruraux, et qu'il a été fortement urbanisé et remembré dans les décennies suivantes. Les paysages agricoles sont peu perceptibles sauf depuis les routes qui les bordent.

- de coteaux boisés, cet ensemble est le rebord du plateau agricole qui descend vers la vallée du Petit Traouïero, à l'Ouest de la rue de Pleumeur et au sud des carrières de La Clarté. Il est composé majoritairement d'espaces boisés de forêts fermées de feuillus et de quelques espaces cultivés.

9. La carrière de granit de La Clarté

Cette entité est composée des carrières d'exploitation du Granit de La Clarté. Elle offre des paysages chahutés, avec une terre et des fronts de taille apparents, parcourus d'une végétation d'ajoncs et de conifères. Le site d'exploitation des carrières a une superficie totale de 54 hectares, dont environ 5 hectares sont exploités, le reste des surfaces étant en attente en servant de site de stockage.

10. L'interfluve

C'est l'espace compris entre les deux vallées parallèles des Traouïero, composé d'un mélange de landes, de boisements et d'espaces cultivés.

11. Les vallées des Traouïero

La vallée des Grands Traouïero est relativement encaissée et est parcourue par un ruisseau. La vallée des Petits Traouïero plus à l'Est est plus courte et est parallèle à la première, un autre ruisseau s'y écoule dans le même sens et aboutit à la retenue de son moulin à marée en amont du pont routier de la D788. Ces deux vallées parallèles et escarpées recèlent des chaos granitiques recouverts de mousses et entourés d'une végétation de fougères dans un sous-bois épais de chênes châtaigniers, frênes, aulnes et noisetiers. Au XIXe siècle elles servaient pour parquer les animaux dans des enclos en murets de pierres. C'est aussi à cette époque que les premières carrières furent ouvertes ; elles existent encore à l'arrière des Traouïero. Acquises en 1984 par le Conseil Général elles furent déclarées inconstructibles et qualifiées d'intérêt géologique, floristique et faunistique. Le sentier y fut aménagé pour les piétons et les cavaliers. La forêt y reprend ses droits. (Source : BRGM)

Au centre de la vallée des Grands Traouïero « la carrière des Piliers fonctionnait de façon industrielle en 1930 (nom qui lui fut donné à cause des 8 piliers en granit, érigés pour soutenir un « pont roulant » ou « pont transporteur », qui permettait de faire circuler un chariot mobile et un treuil sur un rail surélevé pour déplacer les blocs de pierre de la carrière. Une forge fut construite près du sentier entre Tropic et Kergomar ». (Source : Dossiers électroniques de l'Inventaire général du patrimoine culturel de Bretagne).

A ces unités terrestres s'ajoutent deux unités en mer :

12. L'île Tomé

L'île Tomé se situe à environ 2 km au Nord-Est de la Pointe de Trestrignel, sa crête culmine à 64 m d'altitude et la forme de son relief lui donne l'aspect d'une chaîne de montagnes. Dans la partie nord de l'île, on peut voir les ruines d'une ancienne ferme, témoin de l'occupation de l'île jusqu'à l'entre-deux guerres. L'île est devenue la propriété du Conservatoire du littoral depuis 1997. (Source : Conservatoire du Littoral).

13. L'archipel des Sept-Îles

L'archipel compte en réalité cinq îles situées à plus de 5km au nord du Phare de Men ruz, ce sont : l'île aux Moines, l'île plate, l'île Bono, l'île Malban et l'île Rouzic. Sur l'île principale, l'île aux Moines, sont construits deux bâtiments principaux : le phare et les vestiges d'un fort créé par Jean-Siméon Garangeau, disciple de Vauban, sous le règne de Louis XV. L'île Rouzic est le principal site occupé par les oiseaux, notamment des couples de fou de Bassan et des macareux. Cet ensemble d'îlots rocheux est un site naturel protégé depuis 1912 et classé Réserve Naturelle en 1976.

L'histoire de l'île aux Moines est intimement liée à celle de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) née en 1912 suite au massacre des macareux moines - symbole de l'association - lors de safaris organisés par la Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest sur les côtes Nord de Bretagne et en particulier sur l'archipel des Sept-Iles. Le classement de l'archipel en Réserve naturelle protégée, la 1ère en France, date de cette période. Jusqu'en 1970, la LPO se consacre à la gestion de la réserve des Sept-Iles avant de créer d'autres réserves naturelles en France.

Un site exceptionnel et pittoresque

Un patrimoine géologique remarquable avec la côte de granit rose

Un littoral découpé d'anses, de plages et de pointes

Un plateau granitique entaillé par des vallées marquées et «enchanteresses»



la pointe du château du diable ou pointe de la sorcière

Structure paysagère

La structure paysagère se compose :

- de la trame viaire,
- de la trame végétale,
- et de la trame bleue.

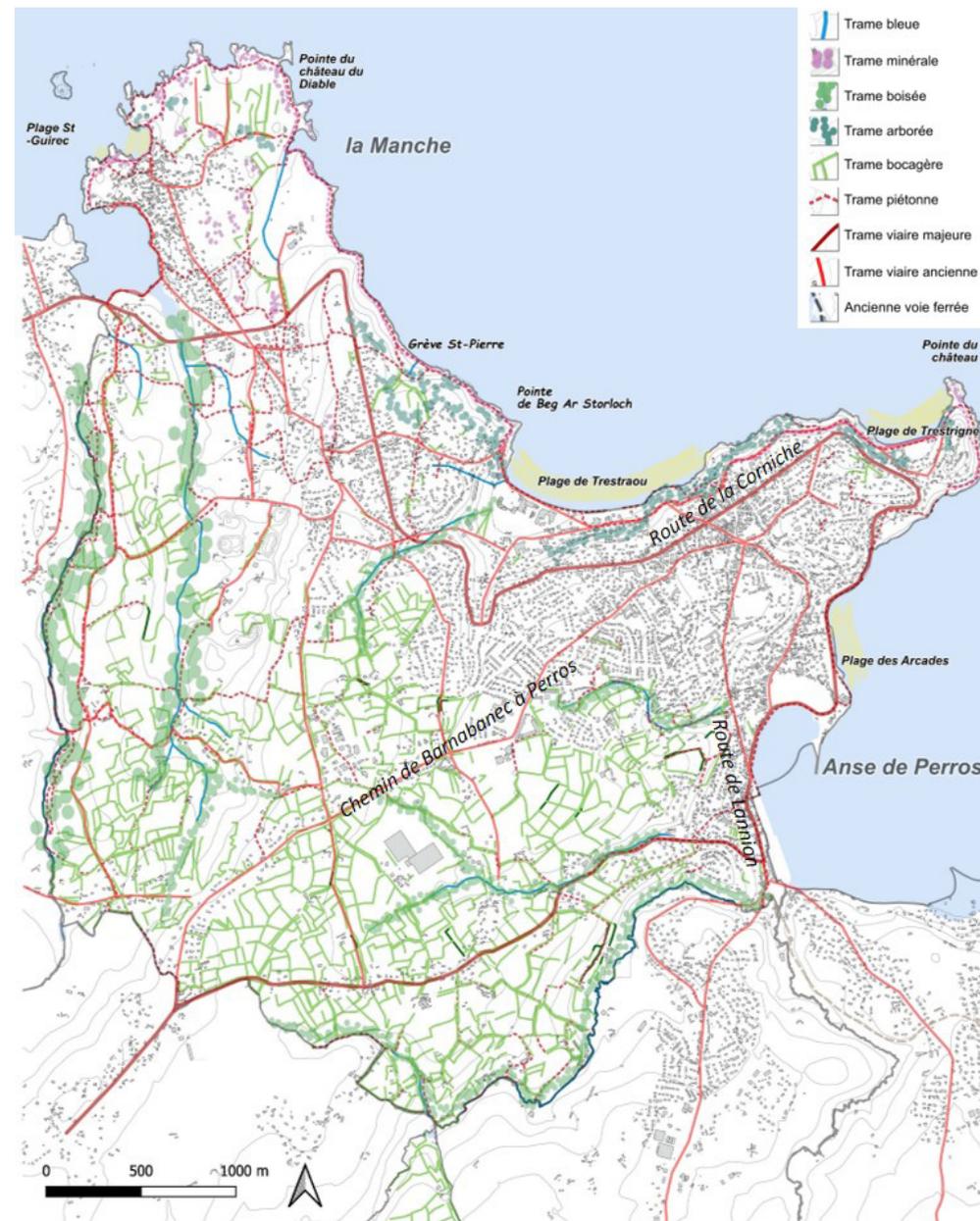
La trame viaire majeure est composée de la succession des boulevards de la côte (Boulevard de la Mer, de la Corniche...), et des routes secondaires. La très grande majorité des voies de l'arrière pays agricole sont héritées des tracés du début du XIXe siècle (très grande similitude avec les tracés présents sur le cadastre napoléonien de 1805).

La trame piétonne se compose du sentier des douaniers réalisé début XIXe, des chemins ruraux et des nombreux escaliers et passages qui ponctuent le territoire urbanisé et permettent de relier le plateau aux plages de Trestraou et Trestrignel.

La trame viaire a conditionné la trame parcellaire et l'implantation du bâti.
A noter la disparition de l'ancienne voie ferrée qui desservait la gare du Port de Perros.

La trame végétale est composée des vallées boisées, de la végétation arborée de station balnéaire, et du réseau de haies bocagères.

La trame bleue est composée des cours d'eau et zones humides.



STRUTURE PAYSAGERE

Ensembles remarquables

Perros-Guirec possède de grands ensembles à dominante paysagère, principalement des parcs et domaines de manoirs et villas et des paysages naturels (landes, plages, rochers, vallées).

Sur le littoral, la végétation est composée principalement de landes littorales (ajoncs, bruyères), de pelouses littorales et d'espaces boisés, notamment des pins maritimes et cyprès dans les secteurs balnéaires.

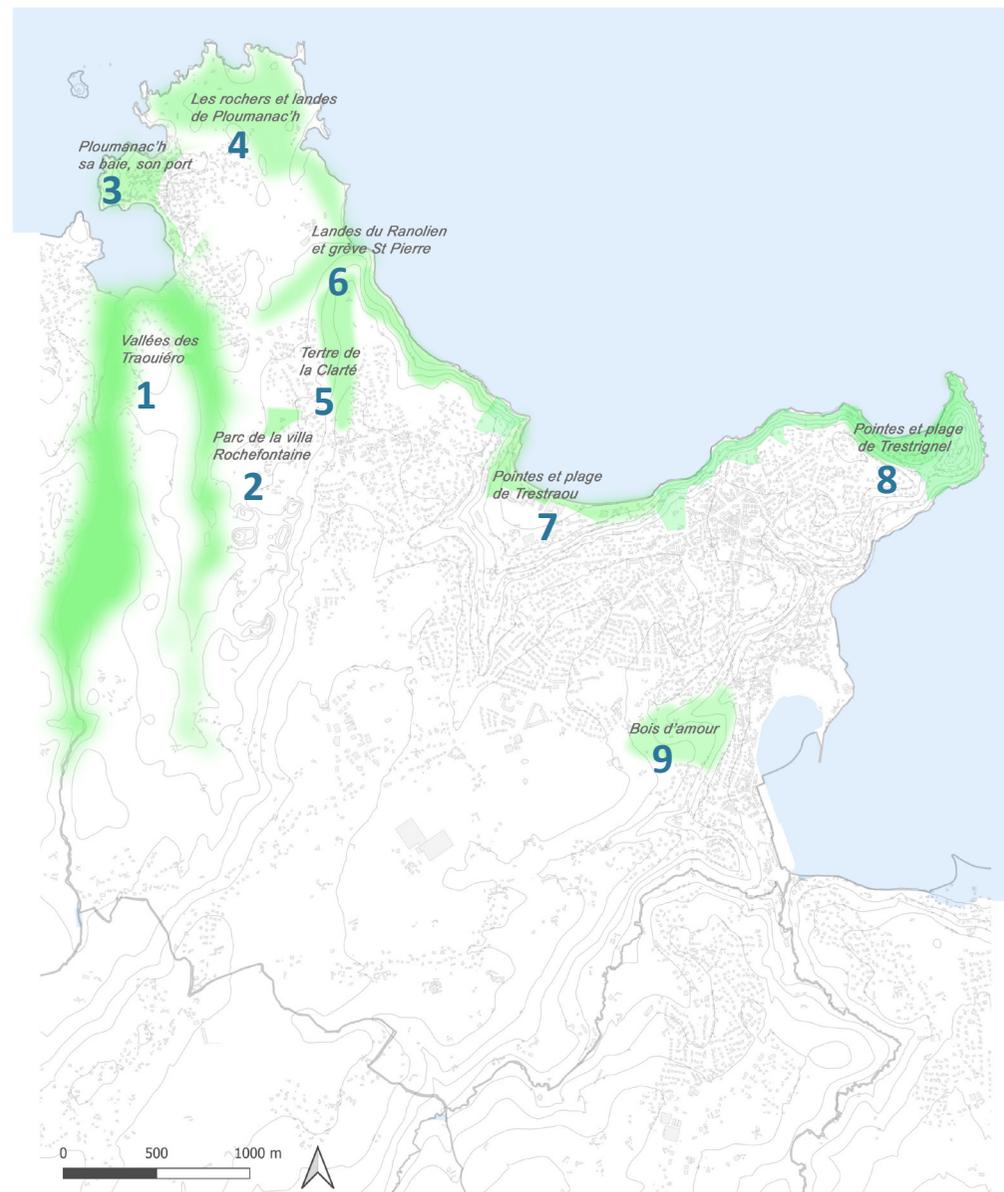
Ce sont :

- 1. Les vallées des Traouïero
- 2. Le parc de la Villa Rochefontaine
- 3. Le bourg de Ploumanac'h et la plage St Guirec, avec les jardins Laborey et Eiffel
- 4. Les rochers, chaos et landes de Ploumanac'h
- 5. Le Tertre de La Clarté
- 6. Les Landes de Ranolien et la grève St Pierre
- 7. Les pointes et la plage de Trestraou
- 8. Les pointes et la plage de Trestrignel
- 9. Le Bois d'Amour et le parc du Manoir de Crec'h Guegan



1. vallée des Petits Traouïero

4. rochers et de Ploumanac'h



ENSEMBLES REMARQUABLES

Lecture sensible du paysage

La topographie marquée du territoire de Perros-Guirec et la présence d'édifices emblématiques offrent des perceptions qui révèlent :

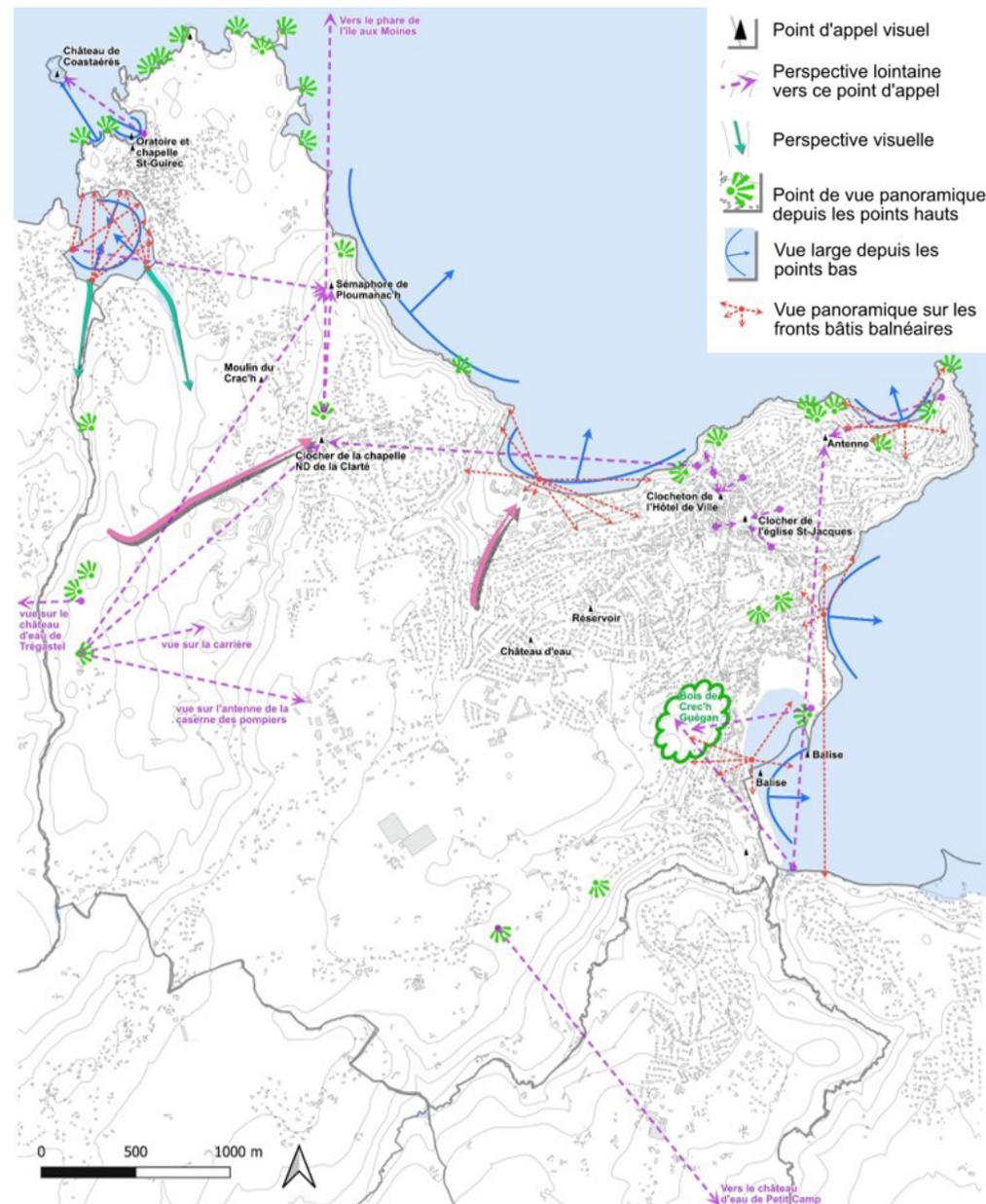
- des relations de covisibilité et de cosensibilité entre points d'appel visuel et secteurs d'identité (paysagère ou bâtie)
- des réciprocitys de vues notamment entre les pointes des plages de Trestraou et Trestrignel qui portent une grande majorité des villas construites fin XIXe, début XXe.

Parmi les points d'appel visuel qui émergent on peut citer :

- le clocher de la chapelle Notre-Dame de La Clarté véritable relais entre les différents secteurs identitaires que sont le port de Ploumanac'h, le chemin de la messe ou bien encore l'arrière pays agricole,
- le clocheton de l'Hôtel de Ville perceptible depuis la plage de Trestraou
- le phare de Men Ruz visible depuis le square de Per Jakez Helias.

Le PLU de 2017 identifie 11 vues à préserver :

- 1 - Vue du Tertre depuis la table d'orientation de La Clarté
- 2 - Ancien point de vue du Sémaphore, esplanade Yves Turquet de Beauregard
- 3 - Boulevard des Traouiëro, vers le port de Ploumanac'h
- 4 - Boulevard des Traouiëro, vers le Sud
- 5 - Square Per Jakez Eliaz, chemin de la Messe
- 6 - Square Kho Chang, boulevard Clémenceau
- 7 - Point de vue du Boulevard Clémenceau
- 8 - Chemin de Roz Ar Wern en direction de Saint-Quay-Perros
- 9 - Point de vue sur les carrières, route de Randreus
- 10 - Chemin de la Messe en direction du Nord
- 11 - Boulevard Clémenceau vers la plage de Trestrignel.



2.2 - Profil socio-économique (chiffre INSEE 2017)

Population (données issues du PLU approuvé le 7 novembre 2017)

En 1793, Perros-Guirec comptait 1738 habitants, le développement de la mode des bains de mer et l'arrivée du chemin de fer en 1906 ont contribué à l'arrivée d'une nouvelle population qui n'a cessé d'augmenter pour atteindre 7 773 habitants en 1975. Ensuite, la commune a connu une importante diminution démographique liée à l'exode rural et au vieillissement de sa population.

Elle compte 7 139 habitants en 2017 sur un territoire de 1 416 hectares.

Il convient, d'ajouter que la population communale augmente fortement durant la période estivale (35 à 40 000 personnes en été – source office de tourisme).

Au sein de l'agglomération, Perros-Guirec arrive au 2ème rang de population après Lannion.

La légère augmentation de la population des dernières années est due à un solde migratoire positif qui permet de compenser le déficit naturel.

Ce déficit non négligeable est à mettre en relation avec le vieillissement de la population, bien supérieur à la moyenne du département. L'attrait que la commune exerce sur les actifs travaillant sur Lannion et sur les jeunes retraités ne suffit pas à compenser le déficit naturel et contribue même à l'accentuer car le marché de l'immobilier reste peu accessible aux familles avec enfants.

La population connaît un phénomène de vieillissement qui s'accroît avec une augmentation de la part des plus de 60 ans (3 417 habitants en 2013).

Le vieillissement de la population est confirmé par les effectifs scolaires qui ont diminué de 21,6 % entre les rentrées de 2009 et 2016 (de 598 à 469 élèves en maternelle et primaire, privé et public confondu). Ce phénomène est perceptible sur les classes maternelles et primaires mais pas sur les collèges où les effectifs restent stables (autour de 600 élèves) du fait de la présence d'élèves venant des communes voisines.

Le niveau de revenus des habitants se situe au-dessus de ceux enregistrés sur le département (revenu net moyen de 12 % plus élevé que celui du département).

Par ailleurs, la part de foyers non imposés est largement inférieure à celle des foyers imposés, ce qui est également le cas au niveau du département mais dans une proportion nettement moindre.

En résumé

Station balnéaire de renom, Perros-Guirec voit sa population passer de 7 139 habitants à près de 40 000 durant la saison estivale.

Le tourisme constitue la principale activité économique de Perros-Guirec mais la commune attire aussi artisans et entrepreneurs, désireux de profiter d'un cadre exceptionnel.

La part des résidences secondaires, de 36,8% (supérieure à la moyenne nationale) reflète l'identité de la station balnéaire.

Au niveau des résidences principales, la part des maisons représente 68,5 % des logements et le taux de vacance est relativement faible autour de 8,5% du parc de logements.

Une forte proportion de grands logements : 70,2% des logements ont 4 pièces et plus.

Une forte proportion de retraités : 55,9% des ménages, avec un revenu médian plutôt élevé.

Une commune attractive et dynamique qui continue à se développer sur les plateaux (habitat et activités).

Activités et emplois (données issues du PLU approuvé le 7 novembre 2017)

En 2013, la commune compte 2 144 actifs ayant un emploi et accueille 2 180 emplois, ce qui équivaut à un indicateur de concentration d'emploi (nombre d'emplois/nombre d'actifs) de 98,1.

A titre de comparaison, à l'échelle de la zone d'emploi de Lannion, l'indicateur de concentration d'emploi est de 95,4 en 2013 et à l'échelle du département il est de 96 en 2013.

Cela souligne un dynamisme économique important de la ville et justifie son statut de pôle secondaire structurant.

Une partie des actifs de la commune travaille à l'extérieur : les actifs qui vivent et travaillent sur la commune représentent 43,6 % des actifs en 2013 contre 41,9 % en 2008 et 42,3 % en 1999.

Les Perrosiens travaillent donc également dans d'autres communes et en particulier vers le pôle d'emploi de Lannion situé à seulement 11 km. Ils utilisent majoritairement leur véhicule individuel (voiture, camion, fourgonnette) pour se rendre au travail.

Il faut également signaler que l'emploi saisonnier lié au tourisme est important.

Le secteur tertiaire est le plus représenté (commerce, transports, services divers, administration publique, enseignement, santé, action sociale) regroupant 84,7 % de la totalité des emplois de la commune, soit 1939 au total. L'agriculture, la construction et l'industrie représentent donc des secteurs d'activité plus réduits, regroupant respectivement 1,3 %, 7,3 % et 6,7 % des emplois.

Une activité industrielle importante. La principale activité est l'extraction du granit rose de La Clarté (carrière à Ranguillégan – La Clarté), à l'ouest de la commune. 7 établissements travaillent sur ce site, qui concerne 54 ha, dont environ 5 ha sont exploités, le reste servant de site de stockage en attente d'exploitation.

Parallèlement l'activité artisanale est en progression avec 158 établissements en 2016 contre 149 en 2014.

Le territoire communal possède un espace d'activités situé à Kergadic (ouest du territoire). Cette zone de compétence intercommunale (LTC), regroupe une trentaine d'entreprises artisanales, ainsi que plusieurs équipements publics (la caserne des pompiers, un centre de tri postal, les terrains du centre technique municipal et l'école de musique), répartis sur 13,5 hectares. Les demandes d'installation sont nombreuses c'est pourquoi une extension a récemment été aménagée vers l'Est sur 3 ha environ. En effet, le SCoT du Trégor autorise l'extension de ce « parc d'activité de proximité », dont les entreprises apportent pour la plupart de précieux services à la population : électricité, menuiserie, automobile, etc

Le niveau d'équipement commercial est important sur la commune en lien avec sa vocation touristique. On distingue plusieurs pôles : le centre-ville de Perros autour de la mairie où se concentre la majorité des commerces de proximité et les services, le port de Perros et celui de Ploumanac'h qui attirent les commerces liés à l'activité touristique (cafés, hôtels et restaurants) et le bourg de La Clarté avec ses commerces de proximité.

Tourisme (données issues du PLU approuvé le 7 novembre 2017)

La longue façade maritime, le port de Perros, celui de Ploumanac'h (élu village préféré des Français en 2015), les sites naturels exceptionnels (Côte de granit Rose, Grand site, réserve naturelle des Sept-Iles), le patrimoine remarquable de la commune et les nombreuses plages attirent de nombreux touristes chaque été. Les capacités d'accueil et les infrastructures de loisirs se sont développées dans la ville et le long de la côte.

Les résidences secondaires représentent la principale catégorie de logements touristiques avec l'équivalent de 10 925 lits pour 2 185 logements en 2015, soit 31 % de l'ensemble des lits touristiques et 34 % des logements de la commune.

Outre ces résidences secondaires, la commune dispose d'un nombre d'hébergements touristiques très important :

- 18 hôtels au 1er janvier 2020 pour 415 chambres
- 3 campings (dont un 5 étoiles et deux 3 étoiles) pour 730 emplacements
- 2 résidence de tourisme : 645 lits.

Les hébergements marchands représentent près de 9 966 lits auxquels il convient d'ajouter les lits représentés par les deux ports de plaisances (1680 emplacements) soit 6 720 lits.

Perros-Guirec, commune littorale, est l'une des principales stations balnéaires et touristiques de l'Ouest des Côtes d'Armor et de la côte de granit rose. Elle est parmi les 9 communes bretonnes qui ont obtenu le nouveau classement de station de tourisme. Ce label d'excellence de la « station classée de tourisme » répond à des critères sélectifs et exigeants sur la diversité des modes d'hébergements, la qualité de l'animation, les facilités de transports et d'accès ainsi que la qualité environnementale.

Outre l'hébergement, la commune dispose de nombreux équipements de loisirs et de tourisme et de sites d'attraction touristique.

Le port de Perros est classé «Port d'intérêt patrimonial», ce label élaboré et proposé conjointement par l'Observatoire du Patrimoine Maritime de l'Université de Bretagne Occidentale et par le réseau « Port d'intérêt Patrimonial® », créé par les maires de communes littorales, est conçu d'emblée pour être un label de portée nationale répondant à une prise de conscience de l'intérêt du « patrimoine bâti » (quais, cales, bâtiments de vie ou de travail des populations maritime...).

Le site de l'île aux Moines est retenu par la Mission patrimoine pour la sauvegarde du patrimoine français avec en 2021 la restauration du fort, de la caserne et du phare.

Habitat (données issues du PLU approuvé le 7 novembre 2017)

Le nombre de résidences principales (= ménages) est en augmentation sur la commune depuis 1975. Il est passé de 2 743 à 3 944 en 38 ans, ce qui correspond à une augmentation de 44 % du nombre de résidences principales, soit une augmentation d'un peu plus de 40 ménages par an en moyenne.

La progression du nombre de résidences principales ne suit cependant pas l'évolution démographique. En effet, sur la même période, le nombre d'habitants a diminué entre 1975 et 1990 et entre 1999 et 2008. Ce phénomène est lié à l'important vieillissement de la population et se traduit par une forte réduction de la taille des ménages.

La courbe d'évolution de la taille des ménages montre que les logements sont aujourd'hui peuplés, en moyenne, de 1,8 personne, contre 2,9 en 1968.

En 2013, Perros-Guirec compte 6 949 logements, dont 56,8 % constituent des résidences principales, ce qui représente une part relativement faible. En effet, les résidences secondaires représentent 34,2 % du parc. Ces chiffres sont représentatifs du développement des communes littorales, avec une demande importante de logements secondaires habités en période estivale. Ainsi, depuis 1968, la commune a gagné 3 278 logements, soit environ 73 par an en moyenne.

Les résidences principales : entre 1968 et 2013, leur proportion dans le parc de logement est toujours restée supérieure à la part de résidences secondaires. Cependant l'écart de proportion diminue au cours des dernières années (+ 22 points en 2013 contre + 27 points en 2008). En termes d'effectifs, le nombre de résidences principales a augmenté entre 1968 et 2013 de 68 %.

Les résidences secondaires (et logements occasionnels) représentent 34,2 % du parc de logements. La vocation touristique et saisonnière de la commune est ainsi affirmée. Le nombre de résidences secondaires est en progression régulière depuis 1968. En 45 ans, on dénombre 1 214 résidences secondaires supplémentaires, soit une progression de près de 104 %. Sur la même période, l'évolution des résidences secondaires est plus forte que celle des résidences principales.

Le parc de résidences principales est peu diversifié en 2013. En effet, les logements considérés de grande taille (4 pièces et plus) représentent 70,3 % du parc de résidences principales, laissant peu de place aux logements de taille inférieure. En effet, ceux ne possédant que deux pièces représentent 9,6 % du parc de logements, et les studios ne représentent que 2,6 % des logements.

Les logements possèdent de ce fait, en moyenne, 4,5 pièces (5 pièces au sein des maisons et 2,8 pièces au sein des appartements). Ces chiffres sont restés stables entre les deux derniers recensements.

Les résidences principales de la commune sont aux deux tiers représentés par des maisons individuelles (69,5 % du parc de résidences principales), mais comparativement au département, la part des logements collectifs est importante avec plus de 30 % des résidences principales.

L'augmentation de la part du collectif est liée à l'effort de la commune pour produire du logement social et indique sans doute une nouvelle tendance qui est qu'aujourd'hui les personnes venant s'installer sur le territoire recherchent particulièrement la proximité du littoral, plus que la recherche d'une maison avec jardin.

En 2013, une majorité des habitants de la commune est propriétaire de son logement : 67,4 % des ménages. Les locations représentent 30,1 % des résidences principales en 2013 et les logements gratuits représentent 2,5 % du parc des résidences principales.

En résumé

Un parc de logements où les résidences secondaires représentent plus du tiers des logements de la commune (34 %), et où le parc de logements vacants est en augmentation mais à relativiser (8.5%).

Une forte augmentation de logements collectifs dans la production de nouveaux logements. Avec 30,1 % de locataires, le parc de logements de la commune est relativement diversifié en termes de statut d'occupation.

Une part importante de propriétaire occupants signe à mettre en relation avec le constat d'un parc de résidences principales « bien entretenu ».

Une part importante de résidences secondaires, représentée par les grandes villas balnéaires entre Trestraou et Trestrignel, de grande qualité architecturale et paysagère à protéger et conserver.

Une attention particulière à porter sur le littoral pour le préserver de nouveaux projets collectifs dans les tissus « intermédiaires ».

3 – Patrimoines de Perros-Guirec

3.1 Chronologie

XII^e siècle – **Fondation de la paroisse de Perros** issue d'un démembrement de la paroisse de Pleumeur-Bodou. Construction de l'église Saint-Jacques-le-Majeur et de l'oratoire Saint-Guirec de Ploumanac'h.

XIII^e siècle – Construction de la chapelle Notre-Dame de la Pitié à Kernivinen.

XIV^e-XV^e siècles – Construction d'un couvent de Cordeliers sur l'île aux Moines

1445 – **Construction de l'église Notre-Dame de La Clarté.**

1451 – Plusieurs bateaux de Perros-Guirec coulent, entraînant la mort de 120 marins

1455-1457 – Épidémie de peste à Perros-Guirec.

1457-1460 – 63 maisons vides à Perros-Guirec.

1483 – Les Cordeliers quittent leur couvent de l'île aux Moines.

1676 – **Construction du manoir de Crec'h Guégan.**

XVII^e siècle – **Construction de la chapelle de Saint-Guirec au-dessus de l'oratoire.**

1720-1740 – **Construction d'un fort sur l'île aux Moines.**

1727 – **Construction du moulin à vent du Crac'h.**

1790 – Érection de la commune de Perros-Guirec qui devient chef-lieu de canton

XIX^e siècle – **Début de l'exploitation des carrières de granit rose de La Clarté**

1845 – Réaménagement du quartier de la rade et construction de la jetée du Linkin

Mi-XIX^e siècle – Percement de l'actuelle rue Maréchal Joffre reliant le port au bourg.

1861 – **Création du port de Ploumanac'h.**

1866-1867 – **Percement du chemin vicinal n°1 (actuelle rue Vicaire) reliant Ploumanac'h à La Clarté.**

1874 – Construction des quais de l'actuel boulevard Anatole Le Braz.

1879 – Construction d'une retenue formant l'actuel bassin du Linkin.

1880 – Réalisation de la digue ceinturant le port entre la jetée du Linkin et le quai ouest

1881 – Ouverture de la ligne de chemin de fer Plouaret-Lannion qui rapproche Perros-Guirec.

1886 – Ouverture d'un hôtel de voyageurs sur la plage de Trestraou : l'hôtel de la Plage.

1894 – Construction de la villa Silencio pour la comédienne Marcelle Josset.

1895 – Création de la « Société civile immobilière des terrains de Trestrignel » pour le lotissement des terrains de l'anse.

1896 – Construction du Grand Hôtel de la plage de Trestrignel.

1897 – Construction de la villa Lann Gueuc sur les plans de l'architecte Théodore Lambert, construction de la villa Frou-Frou pour la comédienne Marcelle Josset.

1898 – **Écrêtement de la côte de Croas-ar-Skin (actuelle rue du Maréchal Foch) afin de faciliter l'accès à la plage de Trestraou.**

1899 – Installation du premier casino de Perros-Guirec dans la maison Le Hédrou, rue de Trestrignel.

1900 – Fondation du syndicat d'initiative des plages de Perros, Trégastel, Trébeurden et des eaux

minérales de Lannion.

1901 – Fondation du Syndicat de protection des sites pittoresques de Ploumanac'h, première association de loi 1901 en France.

1901-1902 – Plan pour le lotissement de Trestrignel à Perros-Guirec par l'architecte Pierre Botrel.

1906 – Arrivée du train à Perros-Guirec depuis Lannion.

1908 – Inauguration de la Roche des Martyrs (ou Roche des poètes) par Charles Le Goffic.

1909 – Projet de percement de la route de la Corniche entre Perros-Guirec et Trégastel.

1910 – Création de la Roche des Martyrs à l'instigation de Charles Le Goffic.

1911 – Construction du pont des Petits Traouiéro sur les plans de Louis-Auguste Harel de la Noë. Réalisation du mur de soutènement à arcades du boulevard de la mer (anse de Perros).

1913 – Construction d'un quai-promenoir le long des plages de Trestraou et Trestrignel pour protéger le rivage des assauts marins.

1917-1918 – Fin des travaux de la route de la Corniche qui relie Perros-Guirec à Trégastel.

1925 – Fondation du parc municipal de Ploumanac'h. Approbation du lotissement de Trestrignel par arrêté préfectoral, construction des premières villas sur les hauteurs avant le comblement progressif de la cuvette.

1926 – Ouverture du casino de Perros-Guirec sur les plans de l'architecte Alphonse Jouven. Construction d'une digue en béton à l'ouest de la plage de Trestraou destinée à recevoir des cabines de bain en béton, seuls les murs de soutènement sont réalisés.

1931 – Construction d'une nouvelle poste.

1932 – Construction d'une nouvelle mairie.

1935 – Près de 8 000 estivants à Perros-Guirec, multiplication de la population locale par trois.

1936 – Construction d'un temple.

1944 – Démolition partielle de la jetée du port de Poerros-Guirec par les troupes allemandes, et du phare de l'île aux Moines.

1948 – Fermeture de la ligne de chemin de fer Lannion-Perros.

1955 – Aménagement de cabines en béton sur la plage de Trestraou.

1962 – Nouveau plan d'aménagement de la commune.

1966 – Aménagement de cabines en béton sur la plage de Trestrignel. Construction des premiers logements sociaux.

1989 – Démolition du premier casino de Perros-Guirec.

1998 – Approbation de la ZPPAUP de Perros-Guirec.



Dolmen à couloir de l'île Bono
[INV. Bretagne, IVR53_20062208685NUCA].

Les premières occupations humaines à Perros-Guirec : du Paléolithique à l'Antiquité

L'histoire du territoire actuel de la commune de Perros-Guirec est assez mal connue avant la fondation de la paroisse au XII^e siècle. Plusieurs fouilles archéologiques ont attesté d'une implantation humaine depuis le Paléolithique supérieur (entre 45 000 et 12 000 avant notre ère) sur le littoral, notamment à Porz-Rolland-Ploumanach et Skewel-Ploumanac'h et sur les îles de la commune comme l'île Tomé [Hinguant, 1996, p. 27-28]. En effet, les rochers granitiques de Ploumanac'h ont pu servir d'abris aux populations depuis le Paléolithique jusqu'au Néolithique [Le Goffic, 1975, p. 174]. Les racloirs, grattoirs, couteaux et bifaces excavés à ces occasions témoignent d'une industrie active durant cette période. Le dolmen à couloir situé au sud-est de l'île Bono est daté au carbone 14 lors d'une fouille partielle et témoigne de l'implantation humaine entre 4 545 et 3 385 avant notre ère sur ce territoire.

Avant la conquête romaine de la Bretagne, la région dans laquelle s'inscrit Perros-Guirec est occupée par les Osismes, un peuple gaulois du groupe des Celtes armoricains. Leur territoire recouvre approximativement le département du Finistère et la partie occidentale des Côtes-d'Armor. En 1933, 188 pièces armoricaines en électrum, identifiées comme étant des monnaies osismiennes, ont été découvertes dans les fondations d'une maison de Ploumanac'h, près de l'actuel Hôtel des Rochers. D'après les recherches de Léon Dubreuil ces trouvailles témoignent probablement de l'emplacement d'une agglomération pré-romaine [Dubreuil, 1954, p. 56]. Leur alliage permettent d'estimer qu'elles ont été frappées vers 56 avant notre ère. [Colbert de Beaulieu, 1953, p. 318-319].

La période gallo-romaine n'est pas bien connue pour le territoire de Perros-Guirec. Il semble que le port de Ploumanac'h ait été actif durant cette période, comme en témoignent les traces de fortifications romaines constatées à l'endroit de la « Citadelle » à l'entrée de l'anse de Ploumanac'h [IA 22007118]. Une épave antique, retrouvée en 1983 dans l'archipel des Sept-Îles, entre les îles Malban et Bono dans le chenal Gwaz Vonno (Ruisseau de Bono), confirme l'activité du port. Les inscriptions trouvées sur des lingots de plombs découverts à cette occasion font référence aux tribus celtiques de la Grande-Bretagne romanisée, les Brigantes et les Icenés. Cela permet de dater approximativement ce naufrage de la fin du règne de Claude (vers 54 après J.-C.). [L'Hour, 1987, p. 131].

La fondation et le développement de Perros-Guirec, VI^e-XV^e siècles

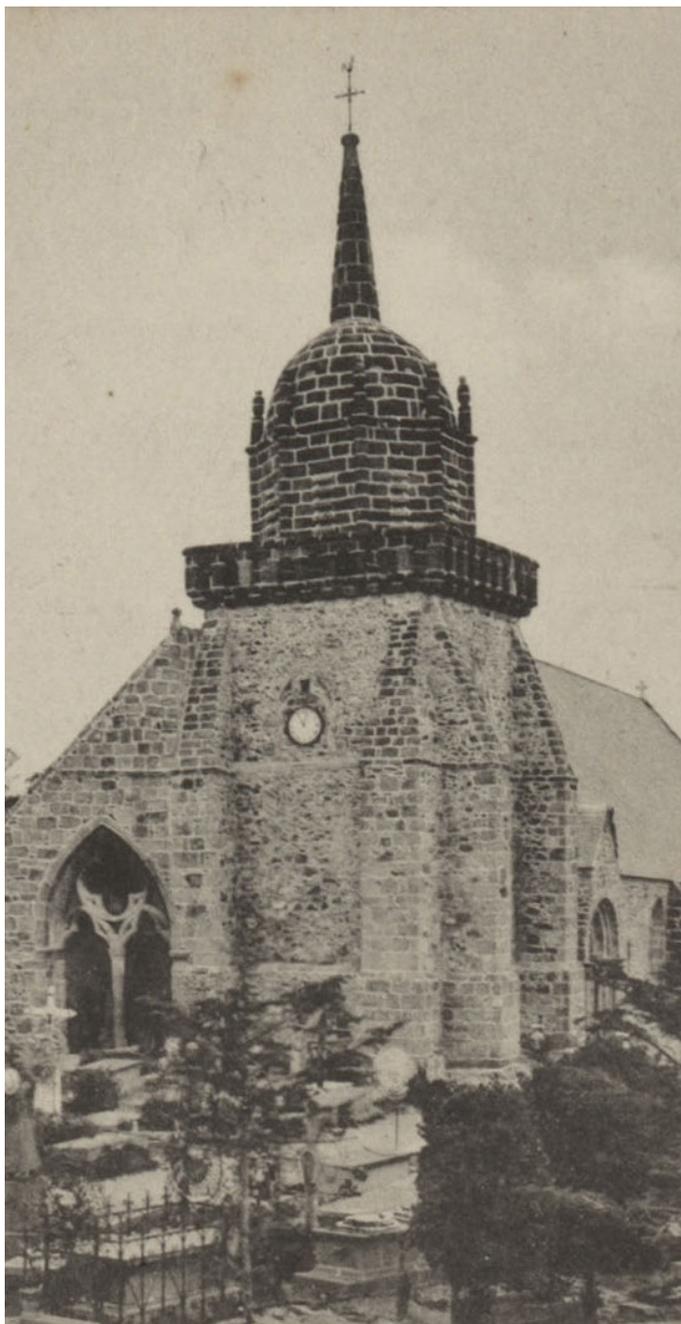
On sait peu de choses sur la transition entre la période gallo-romaine et le bas Moyen Âge pour le territoire de Perros-Guirec. Il est probable qu'elle soit marquée d'abord par une désertification et un abandon du territoire, comme c'est le cas pour le reste de l'Armorique occidentale au début du V^e siècle [Galliou, Cunliffe, 2004, p. 251-263], puis par l'immigration de groupes en provenance des îles Britanniques qui opèrent un changement notable à partir du VI^e siècle [Coumert, 2013, p. 202.]

Selon la légende, un moine britannique nommé Podo ou Bodo fonde au VI^e siècle, la paroisse de Pleumeur-Bodou sur une surface assez vaste qui comprend notamment le territoire actuel de Perros-Guirec, mais aussi celui des communes de Trégastel, Trébeurden et Saint-Quay-Perros. Durant la même période, selon les récits hagiographiques, saint Guirec, moine Gallois, compagnon de saint Tudgual, débarque sur la plage qui porte aujourd'hui son nom, Saint-Guirec en Ploumanac'h, avant de fonder un monastère près de Lanmeur puis un second à Locquirec [Dubreuil, 1947, p. 6]. La toponymie indique l'existence d'une abbaye dans l'actuelle rue Goas-an-Abat (rue de l'abbé). Celle-ci aurait été fondée par saint Guirec lui-même. Elle cesse son activité et disparaît pour sa plus grande partie avant le XV^e siècle, même si une chapelle associée continue d'exister jusqu'au XVII^e siècle [Dubreuil, 1947, p. 7].

Perros-Guirec est issue du démembrement de la grande paroisse de Pleumeur-Bodou au XII^e siècle. La paroisse s'organise avec un maillage du territoire autour de sites religieux dispersés le long de la côte. Ils sont construits, dans une première phase, entre le XI^e et le XII^e siècle. Ainsi, à la fin du XI^e siècle commence l'érection de l'église paroissiale romane dédiée à saint Jacques-le-Majeur. Sont conservés de cette époque une nef romane avec des bas-côtés de six travées [Couffon, 1939, p. 71].

À la même période, à Ploumanac'h, est construit l'oratoire de saint Guirec sur la plage du même nom. Il aurait été érigé par les moines cisterciens de l'abbaye de Bégard, située à 30 kilomètres de Perros-Guirec. [Couffon, 1939, p. 72]. Léon Dubreuil indique également une première fondation de chapelle dédiée à Notre-Dame de la Pitié à Kernivinen au XII^e siècle [Dubreuil, 1947, p. 10]. Le maillage religieux du territoire se poursuit jusqu'au XV^e siècle avec la construction d'un couvent des Cordeliers sur l'île aux Moines à la fin du XIV^e siècle [Dubreuil, 1954, p. 54] et l'édification d'une chapelle dédiée à Notre-Dame au hameau de La Clarté qui fait la jonction entre l'écart de Ploumanac'h et le bourg de Perros-Guirec à partir de 1445. [IA 22006188].

L'activité économique de Perros-Guirec semble dépendre en partie de la pêche. Dès le VI^e ou le VII^e siècle, les ducs de Bretagne concèdent aux moines de l'abbaye située à Traou-Perros des droits de pêche à Pors-a-Gorez. Le port de pêche appartenant à l'abbaye est remplacé à la fin du XIV^e siècle, à l'initiative de l'abbé, par des pêcheries en pierre qui subsistent encore [IA 22007145]. Cette activité portuaire est probablement favorable au développement d'un habitat sur le littoral.



Église paroissiale Saint-Jacques-le-Majeur
[AD 22, 16 Fi 2852].



Hameau de La Clarté

[AD 22, 3P 168-020, cadastre napoléonien de Perros-Guirec, 1819].

La ville de Perros-Guirec est ébranlée par la Guerre de Succession de Bretagne (1341-1365) qui fait suite à la mort sans héritier direct du duc Jean III en 1341. La région lannionnaise et ses environs sont le terrain de différents combats entre les partisans des deux camps, Penthièvre et Monfort. Les tensions perdurent jusqu'au début du XV^e siècle et sont probablement en partie responsable de la chute démographique que connaît Perros-Guirec à partir du second quart du XV^e siècle. La ville est par ailleurs frappée par deux épidémies de peste vers 1455-1457 [Minois, 1976, p. 416] mais aussi par plusieurs naufrages de bateaux qui entraînent la mort de 120 marins. La ville de Perros-Guirec passe de 148 familles en 1426 à 109 en 1457 [Minois, 1976, p. 422]. De nombreuses maisons sont donc vides et abandonnées à Perros-Guirec à la fin des années 1450.

Cependant, Perros-Guirec, comme le reste du Trégor, bénéficie du développement économique lié à la production et au commerce du lin. Cette production existait probablement déjà auparavant, mais dans une moindre ampleur. Le Trégor rassemble les conditions nécessaires à la culture du lin : un sol enrichi par la récolte et l'utilisation de goémon comme engrais, une pluviométrie importante et un climat tempéré sur le littoral [Martin, Pellerin, 2008, p. 43-51]. Si le commerce du lin profite avant tout à la ville de Morlaix [Martin, Pellerin, 2008, p. 137-147], Perros-Guirec participe à sa production à plusieurs niveaux : la récolte du goémon, la production de lin et le rouissage. Les traces qui subsistent de cette activité témoignent de sa concentration dans le bourg, avec la présence d'un rouissoir à lin [IA 22006983], et les quartiers portuaires comme le quartier de la rade [IA22006171].

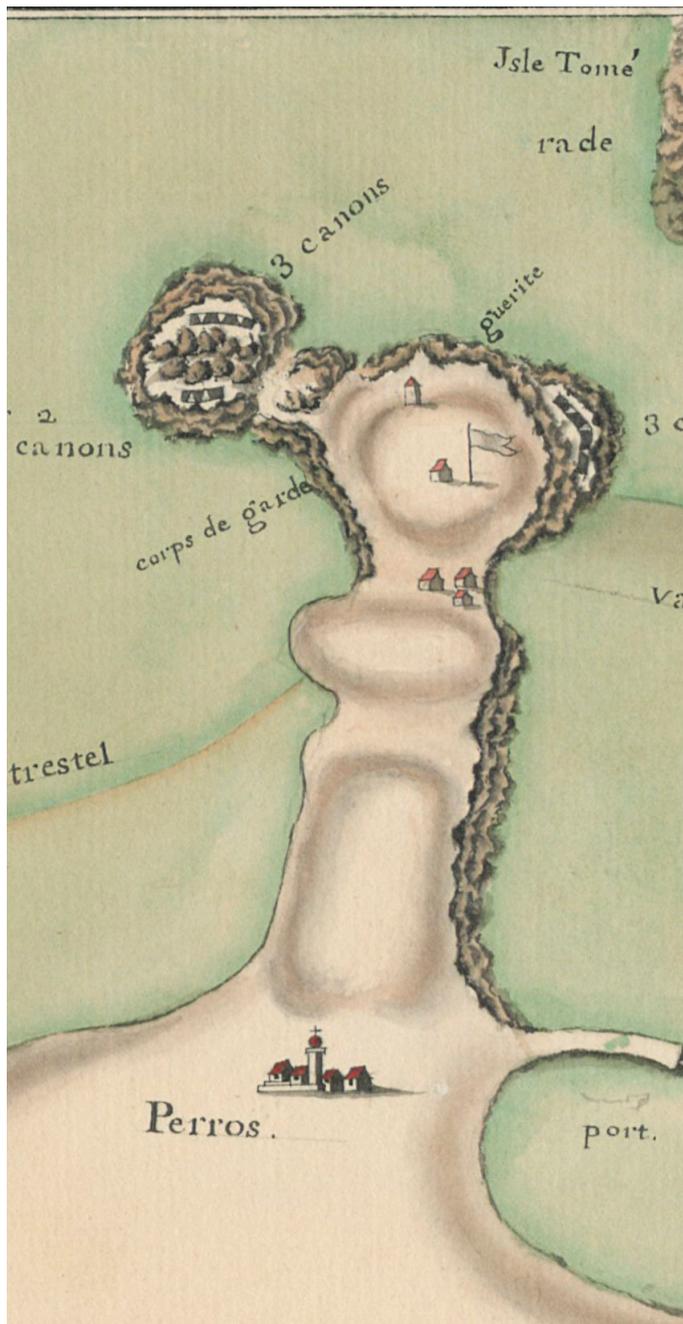
Guerres de religions et développement économique, XVIe-XVIIIe siècles

La première moitié du XVIe siècle est marquée par un développement économique mais aussi par l'accroissement des échanges culturels et économiques dans la péninsule bretonne. On notera ainsi la présence du cartographe et navigateur florentin, Girolamo Verrazano à Perros-Guirec en 1531. [Le Goff, 2010, p. 28]. La région de Trégor profite aussi de l'essor de la Grande Pêche [Cornette, 2005, p. 430-431].

La ville de Perros-Guirec, et le Trégor en général, se retrouve par ailleurs entraînée dans la huitième guerre de religions qui oppose les partisans d'Henri III et les Ligueurs qui soutiennent Henri de Guise. Perros-Guirec prend le parti de la Ligue [Le Goff, 2010, p. 138]. Les conflits qui opposent les différents partis entre 1585 et 1598 vont avoir des conséquences destructrices à Perros-Guirec et ses alentours. Le 22 mars 1587, trois navires rochelais débarquent dans le port de Ploumanac'h et brûlent de nombreuses maisons dans la ville avant de ravager le reste de la région lannionnaise. De telles destructions se reproduisent par la suite en 1592 et en 1594. Au début de l'année 1594, des troupes du roi Henri IV s'installent dans un fort de la côte trégoroise et écument la région. Le recteur de Perros-Guirec mentionne des églises ravagées. En août 1594, ces troupes quittent la région [Le Goff, 2010, p. 299]. Un château défensif situé à Ploumanac'h est probablement démantelé durant cette période. Sa localisation exacte et sa datation ante quem sont incertaines [IA 22006170].

Ce conflit, conjugué à une épidémie de peste en 1597-1598, entraîne une chute de la population en Bretagne et particulièrement en Basse-Bretagne. Perros-Guirec perd ainsi près de 40% de sa population entre le début et la fin du XVIe siècle passant d'environ 1 000 habitants à un peu plus de 600. Cette chute démographique a des conséquences durables au cours du XVIIe siècle à Perros-Guirec, qui profite moins de la croissance démographique que le reste de la Bretagne [Le Goff, 2010, p. 363-364 ; Cornette, 2005, p. 565].

Cela n'empêche pas Perros-Guirec de bénéficier de la croissance économique que connaît le royaume de France durant le XVIIe siècle. Dans la région de Lannion, la production et le commerce de froment se développent, enrichis par les engrais naturels que sont le goémon et le maërl [Nières, 2004, p. 277-319]. C'est ainsi du début du XVIIIe siècle que date la construction d'un moulin à vent dans la lande du Crac'h à La Clarté. Le bâtiment, utilisé pour moudre le grain, est construit entièrement à partir de granit de La Clarté. Ses voiles étaient probablement en chanvre ou en lin [IA 22007140]. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, la ville continue de participer à la production de lin et à la commercialisation de la toile, utilisée par de nombreuses activités différentes : des navires aux moulins. L'ouverture de nouveaux circuits d'approvisionnement durant la seconde moitié du XVIIe siècle permet d'importer des semences plus résistantes et à plus grand rendement depuis les côtes baltiques [Martin, Pellerin, 2008, p. 21-42].



Défenses de la pointe du château, plan de 1756 [BnF, MS-6458 (571A,15)].



Bourg de Perros-Guirec au début du XIXe siècle
[AD 22, 3P 168-013, cadastre napoléonien de Perros-Guirec, 1819].

Les bénéfices de cette nouvelle prospérité se manifestent par des dépenses somptuaires pour les bâtiments religieux [Cornette, 2005, p. 574-575]. De la fin du XVIe siècle au début du XVIIIe siècle, de nombreuses réparations et aménagements sont réalisés dans les églises et chapelles de Perros-Guirec. La chapelle Notre-Dame de la Pitié à Kernivinen est réédifiée en 1758 et agrandie en 1772 [IA 22006196]. Une nouvelle chapelle dédiée à saint Samson est ajoutée à la chapelle Notre-Dame de La Clarté, ainsi qu'une croix, un chemin de ronde et un clocher [Dubreuil, 1954, p. 55 ; IA 22006188]. À l'église paroissiale Saint-Jacques, une plateforme est ajoutée à la tour ainsi qu'une coupole. En 1709, le recteur Toulcoat initie l'aménagement des fonts baptismaux et probablement aussi la construction de l'étage des cloches puis en 1754, une sacristie y est aménagée [Couffon, 1939, p. 71 ; IA22006189]. À Saint-Guirec, une chapelle dédiée au saint éponyme est construite au dessus de l'oratoire [IA22006195].

La fin du règne de Louis XIV en 1715 ne met pas un terme aux tensions franco-britanniques. Maurepas, ministre de la marine de 1723 à 1749, décide de renforcer la défense des nombreux ports bretons. Dès 1743, des forts et batteries sont remis en état pour protéger Brest et la côte nord. Certains de ces dispositifs défensifs sont construits sur le territoire de Perros-Guirec, sur l'île aux Moines et sur les Sept-îles [Nières, 2004, p. 443-483]. Un fort est ainsi édifié sur l'île aux Moines selon les plans de Garengeau, architecte de Vauban [IA 22006167 ; Dubreuil, 1954, p. 54]. Ainsi, après la guerre de Sept Ans (1756-1763) et durant la guerre américaine (1778-1783), une étude réalisée en 1780 montre que Perros est tenue notamment par la batterie de la pointe Trélévern, qui protège le port de Perros, et par le fort de l'île aux Moines [Nières, 2004, p. 443-483]. La commune de Perros-Guirec est érigée en 1790 et devient chef-lieu de canton en 1793 [IA 22000355].

Au début du XIXe siècle, l'habitat de la commune de Perros-Guirec reste concentré autour de l'église paroissiale Saint-Jacques-le-Majeur et de Notre-Dame de La Clarté. Le port de Ploumanac'h et le reste du littoral, les plages de Trestraou et de Trestrignel notamment, est encore peu habité. Le reste des habitations est dispersé entre divers hameaux qui ponctuent le territoire : Traou-Perros, Crec'h Bizien, Kergomar, Pont-Nevez, Ranolien, Kernivinen ou La Clarté.

Les terres de Perros-Guirec sont majoritairement agricoles et la commune compte plusieurs moulins disséminés sur son territoire : le moulin à vent de la lande du Crac'h, et celui de Randreux dans la vallée du Petit Traouïero, etc. La côte est essentiellement marquée par des signaux, des sémaphores et des équipements défensifs visant à protéger la côte et les deux ports de la commune : le port de Perros et la baie de Ploumanac'h. Ils se concentrent essentiellement entre le bourg et la pointe du château d'une part, et aux abords de la pointe de Ploumanac'h d'autre part. À la pointe du château se trouvent ainsi une poudrière, un corps de garde, une guérite et un sémaphore ; à Ploumanac'h, une batterie et une poudrière ; entre La Clarté et Ploumanac'h, se trouve aussi le sémaphore du Cribo. D'autres constructions faisant partie du réseau défensif sont réparties sur l'île aux Moines – dotée d'un fort – et sur l'île Bono, où l'on trouve là encore, une guérite, un corps de garde et une batterie. [AD 22, 3P 168].

Essor de la balnéarisation et développement de l'espace urbain, XIXe-XXe siècles

La commune de Perros-Guirec connaît un développement rapide à partir de la seconde moitié du XIXe siècle, lié à un phénomène de balnéarisation. Dès les années 1860, des habitants de la région lannionnaise viennent fréquenter la côte de Granite rose. Le mouvement s'accélère lors de la décennie suivante sous l'impulsion de divers acteurs tels Ernest Renan, qui attire les milieux parisiens, mais aussi des investisseurs costarmoricains et parisiens qui participent au développement touristique de Perros-Guirec [Justome, 2005, p. 4-12]. La population passe ainsi de 2 555 à 4 605 habitants entre 1846 et 1936 [Ldh/EHESS/Cassini]. Surtout la saison estivale voit arriver un afflux de touristes, profitant de la connexion de la ville au réseau ferroviaire. Même lors de l'une des plus mauvaises saisons, en 1935, la population triple et dépasse les 8 000 estivants. [Clairay, Vincent, 2008, p. 230].

Le développement balnéaire conduit à une densification du territoire, le long du littoral et autour du bourg. Entre 1881 et 1961, 484 maisons sont construites le long du littoral de Perros-Guirec, 88% d'entre elles datent de la première moitié du XXe siècle [IA 22000383]. Durant la décennie 1880, les maîtres d'ouvrages sont majoritairement costarmoricains. Ils sont remplacés par des parisiens à partir des années 1890. L'architecture des ces villas bénéficie entre autre des carrières de granit rose de La Clarté dont l'exploitation a commencé durant la première moitié du XIXe siècle [IA 220007131].

Le premier quartier balnéaire à se développer se trouve en bordure de la plage de Trestraou. Un premier hôtel y est construit en 1886, l'hôtel de la plage. En 1892 s'y ajoute une première villa puis, en 1896, le Grand Hôtel. À partir de 1895, René du Pré Saint-Maur et Pierre-Henri Gélis-Didot créent la société civile immobilière des terrains de Trestrignel. La construction de villas sur les lotissements s'étale tout au long de l'Entre-deux-guerres selon un plan d'aménagement réalisé par Pierre Botrel [IA 22000309-01 ; Andrieux, 2014, p. 224]. Le nombre de construction augmente au tournant du XXe siècle mais la Première Guerre mondiale apparaît comme une période de ralentissement alors que la plupart des terrains constructibles ayant une vue sur la mer sont déjà construits [IA 22000309-01]. Ces maisons de villégiatures se concentrent sur les fronts de mers et sur les pentes de Pors-Nevez [IA 22000383]. L'agglomération des constructions crée un véritable ensemble urbain cohérent et dense sur le front de mer, dans le centre-ville et les ports. Ce phénomène est particulièrement visible à Ploumanac'h, mais aussi à La Clarté où le développement est plutôt lié à l'exploitation des carrières de granit rose : les villas y sont plus rares, même si l'on y trouve par exemple, la villa Rochefontaine (1903) [IA 22000364].

La densification de la commune s'accompagne de l'aménagement de nouveaux équipements sur le littoral : développement du quartier de la rade, construction de la jetée, puis de la retenue qui forme le bassin du Linkin entre 1845 et 1879 [AD 22, S suppl 144 & 145].



Plan du lotissement de la plage de Trestrignel par Pierre Botrel vers 1901 [AD 22, S Suppl 231].



Affiche touristique pour la station climatique de Perros-Guirec, par C. Vaillant [Musée de Bretagne, 994.0007.1].

L'activité économique traditionnelle se poursuit et se modernise avec la construction des quais de l'actuel boulevard Anatole Le Bras et de quais bas pour le chargement des bateaux de goémon [IA 22000367]. Le quartier devient le nouveau centre administratif à partir de 1906, avec l'arrivée du train : une poste, une gendarmerie et les douanes y sont aménagées. Le port de Ploumanac'h est créé en 1861 [Andrieux, 2014, p. 228]. Le développement touristique s'accompagne d'équipements balnéaires dont la construction de cabines de bains en haut des grèves de Trestraou et de Trestrignel à la fin du XIXe siècle. Des projets d'embellissement des plages sont mis en œuvre en 1913 avec la construction de trottoirs et de quais-promenoirs qui les bordent [IA 2999354-01]. Un ralentissement dans la création de nouveaux aménagements a lieu durant la Première Guerre mondiale mais reprend dans l'Entre-deux-guerres avec notamment la construction du Casino en 1929 [Andrieux, 2014, p. 229], et aussi avec une dynamisation du centre-ville qui se dote d'une nouvelle poste et d'une nouvelle mairie en 1930-1931 [IA 22000355-01].

Le développement touristique de Perros-Guirec est lié en partie au rattachement progressif de la ville au réseau ferroviaire. En 1881, l'ouverture de la ligne Plouaret-Lannion permet de relier Paris à la côte. Perros-Guirec est finalement reliée au réseau de chemin de fer en août 1906 avec la création du segment Lannion-Perros [Justome, 2005, p. 3]. La rentabilité de la ligne est rapidement mise à mal par la concurrence de la voiture. Le percement des voies principales de la commune commence dès les années 1860 avec l'ouverture du chemin vicinal ordinaire n°1 (rue Vicaire) qui permet de relier Ploumanac'h à La Clarté. Les travaux se poursuivent en 1895-1896, avec la création du chemin de la messe qui sera repris pour le percement de la route de la corniche. Pour celle-ci, un premier projet est dressé en 1909, après l'abandon du projet de prolongation de la ligne de chemin de fer Lannion-Perros vers Trégastel en 1908. Un second projet est approuvé en août 1911 par le Conseil Général et les travaux commencent : la voie longe le littoral. Le tronçon de Perros-Guirec est finalement achevé en 1917-1918 et contribue à redynamiser les constructions de maisons de villégiature en offrant de nouvelles possibilités de panorama sur la mer [IA 22000344 ; IA 22000383 ; AD 22, 3O 495]. Par ailleurs, la construction du lotissement de Trestrignel marque le percement de plusieurs voies et le développement d'un réseau de voirie urbaine connectée à la route de la corniche [IA 2200350]. Durant l'Entre-deux-guerres, la ville entame des travaux d'alignements notamment autour de La Clarté et dans le centre-ville de Perros sur la place du bourg [AD 22, 3O 494 ; AD 22, 3O 493].

Le projet d'embellissement de la ville comprend aussi une attention particulière au patrimoine paysager. Ces préoccupations émergent dès la fin du XIXe siècle et mènent à la création du syndicat artistique de protection des sites pittoresques de Ploumanac'h. Il s'agit là de la première association loi 1901 [Lageat, Nicolazo, 2009, p. 124]. Progressivement, et en réaction au développement du tourisme, des plans de protection sont mis en place. Cet intérêt paysager se mêle à une redécouverte du patrimoine culturel breton, comme en témoigne la création du monument de la roche des martyrs (ou des poètes) en 1908 [Justome, 2005, p. 8]. Les rochers de Ploumanac'h sont repertoriés et permettent la création en 1925 du parc municipal de Ploumanac'h dans le secteur de Squewel. [Lageat, Nicolazo, 2009, p. 131].



Photographies aériennes de Perros-Guirec en 1961 et en 1981 sur lesquelles est bien visible l'extension urbaine derrière la plage de Trestraou [C0714-0043_1961_F0714-0814_0076 ; C0714-0031_1981_F0714-0814_0006].

L'Après-guerre à Perros-Guirec, 1950-2000

La Seconde Guerre mondiale conduit à une chute de l'activité balnéaire. L'armée allemande occupe les hôtels et villas [IA 2200361]. Dubreuil note plusieurs destructions partielles par les Allemands comme celles de l'île aux Moines et de la jetée entre le port de Perros et le bassin de chasse [Dubreuil, 1954, p. 52-54]. Le patrimoine défensif du XVIII^e siècle est complété par la construction de blockhaus (abris, casemates et bunkers). Ils se concentrent à La Clarté, sur le port de Linkin et sur l'ensemble fortifié de la Pointe du Château [IA 22007143]. L'activité reprend dans l'Après-guerre et la ville bénéficie de l'afflux de population lié à la construction du radôme à Pleumeur-Bodou 1961 et à l'inauguration du Centre National d'Études des Télécommunications à Lannion en 1963.

La densification du paysage urbain continue après la guerre. À Trestraou et Trestrignel, les parcelles vides, situées en fond de cuvette, sont comblées. Mais les habitudes balnéaires changent et le nombre d'hôtel diminue drastiquement passant de 44 à 28 hôtels de voyageurs. Les immeubles à appartements, comme la résidence Roc'hellou à Trestraou (1954), sont préférés à de nouvelles constructions d'hôtels [IA 22000369]. À La Clarté, où logent de nombreux ouvriers, des projets d'Habitations à Bon Marché, étudiés dans les années 1930, sont finalement réalisés en 1958 entre les rues Gabriel Vicaire et des frères d'Urvoy. Un nouveau plan d'aménagement est adopté par la ville en 1962 alors que les constructions se densifient autour du centre-ville et du littoral durant la seconde moitié du XX^e siècle [RLT-IGN, photographies aériennes, 1948-1990].

L'Après-guerre est marqué par la modernisation des équipements balnéaires : aménagement à Trestraou et à Trestrignel de cabines de bain en béton et de douches dans les années 1950-1960 [IA 22000369 ; IA 22000354]. La construction d'immeubles à appartements, situés majoritairement à Trestraou, conduisent à une massification du tourisme et à un réaménagement complet du front de mer dans les années 1970 : le Palais des Congrès est construit en 1970 et l'ancien casino, détruit en 1989, laisse place à un complexe immobilier comprenant commerces, restaurants, immeubles à appartements et casino [IA 22000369].

Dans la continuité d'un mouvement commencé avant la guerre, le patrimoine historique et paysager est progressivement répertorié et protégé. De cinq monuments classés ou inscrits dans la période 1901-1945, la ville passe à 12, répartis sur le territoire de Perros-Guirec. À l'église Saint-Jacques, classée en 1901, s'ajoutent le dolmen de l'île Bono (1968), le Fort de l'île aux Moines (1975), le moulin de la lande du Crac'h (1983), les manoirs de Crec'h Guégan et Pont-Couennec (1990), le Palais des Congrès (2014) et la villa Rochefontaine (2017). Il en est de même pour le paysage de Perros-Guirec pour lequel l'intérêt naît dès le début du XX^e siècle et conduit à la protection de certains sites comme le parc municipal de Ploumanac'h, ou l'archipel des Sept-Iles qui est protégé depuis 1912 et devient réserve naturelle nationale en 1976 avec un accompagnement de la commune par l'État. Une ZPPAUP est adoptée en 1998 aboutissant à la protection de plusieurs sites et secteurs à Perros-Guirec.

Interprétation graphique du cadastre Napoléonien (1805 et 1819)

- Constructions apparaissant sur le cadastre Napoléonien et encore visibles aujourd'hui (très souvent modifiées)
- Voies et chemins apparaissant sur le cadastre Napoléonien
- « Groupements » début XIXe

Le territoire en 1805 et 1819 est structuré autour de **4 entités bâties**, du nord au sud :

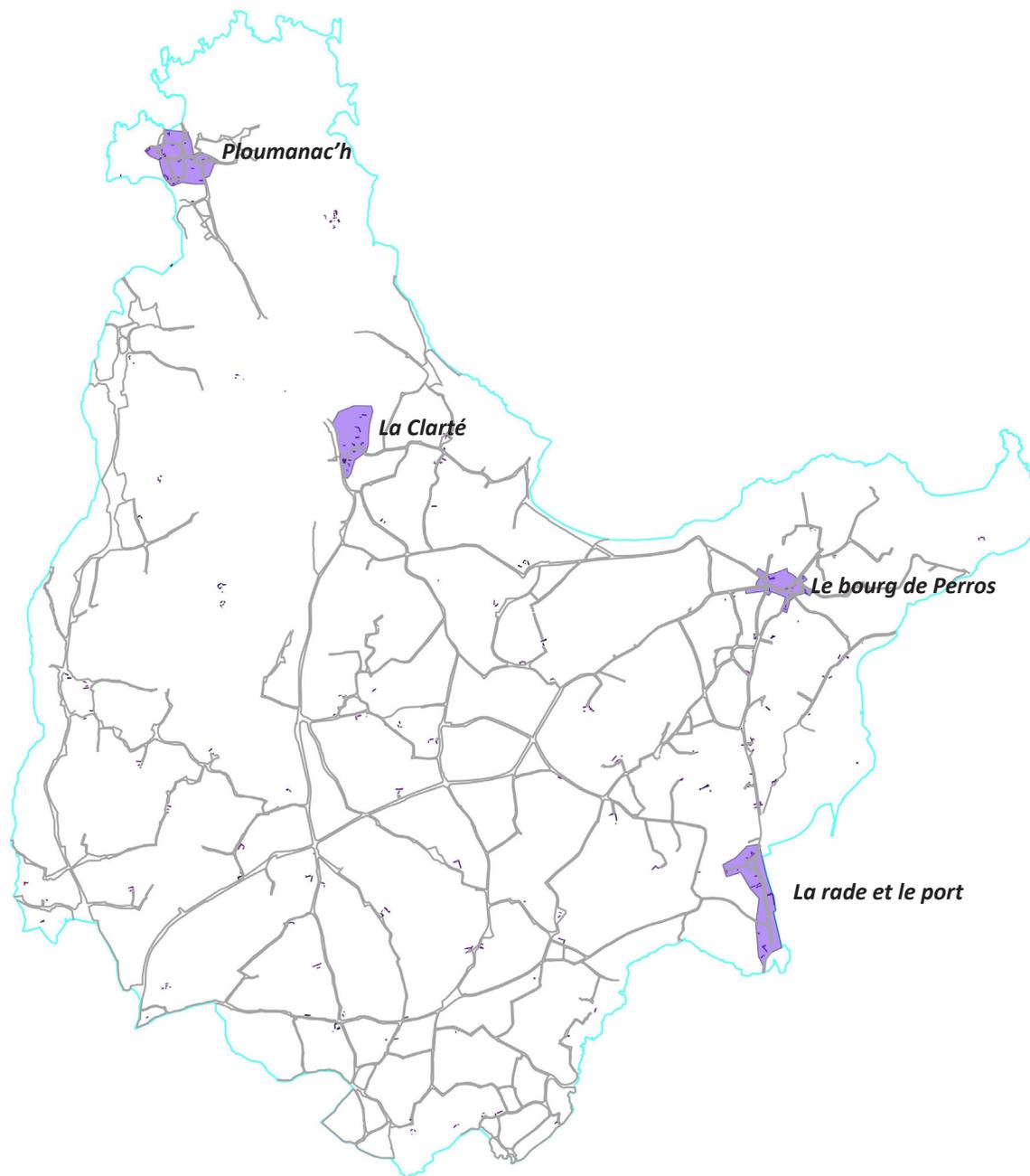
- Ploumanac'h, à l'extrémité nord, entre 2 anses, à proximité de la chapelle Saint-Guirec avec ses chaos
- La Clarté et sa chapelle, point de repère dans le paysage, à proximité de la vallée des Traouïero
- Le bourg de Perros et son église, à la croisée des chemins ruraux
- La rade et le port de Perros

C'est cette diversité de paysages qui va attirer à la fin du XIX^e les écrivains puis les peintres.

En 1806, on compte 1783 habitants et 1968 en 1821



Tableau d'assemblage du plan cadastral parcellaire de la commune de Perros-Guirec/
Alexandre-Joseph Le Grand. 1:20000. 1819. Archives : AD 22 Cote : 3P 168/12



Interprétation graphique fin XIXe à partir des sources des archives municipales, départementales et du portail Kartenn

- Constructions apparaissant sur le cadastre Napoléonien + positionnement d'un certain nombre de bâtiments avec le portail Kartenn + recherches archives et textes (hôtels de voyageurs et villas)
- Voies et chemins tracés ou aménagés depuis le cadastre napoléonien et plan d'assemblage de 1882
- « Groupements » début XIXe et développement le long des nouveaux axes

Cette période voit la réalisation d'axes structurants :

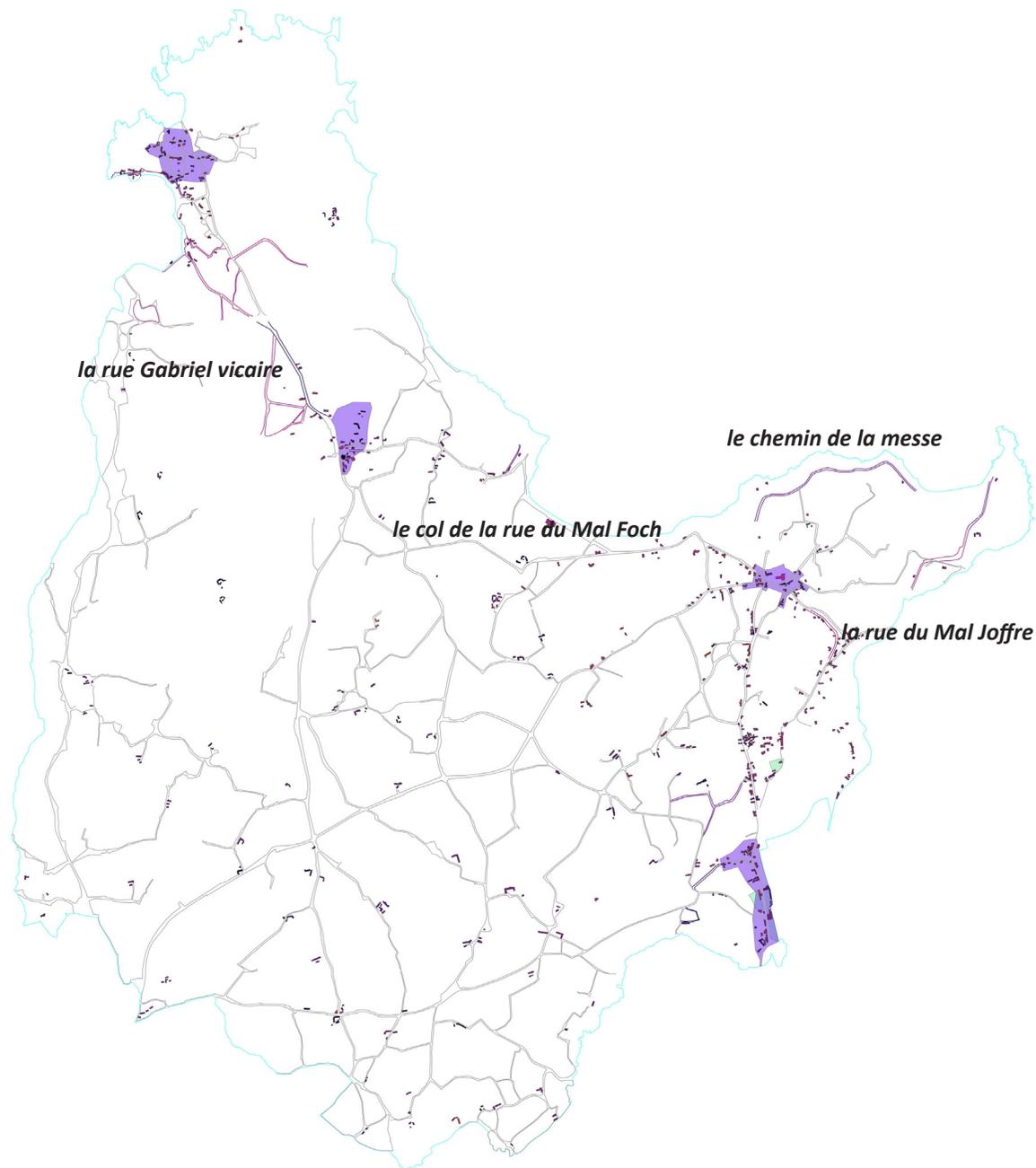
- la rue Gabriel Vicaire (puis la rue des Carrières) qui relie Ploumanac'h à La Clarté
- le col de la rue du Maréchal Foch qui relie le bourg à Trestraou
- le chemin de la messe qui relie le bourg à Trestrignel
- la rue du Maréchal Joffre qui relie le bourg au port

A la fin du 19e siècle, la population est **disséminée dans les hameaux, autour des chapelles, de l'église paroissiale et du port**. Ce sont en majorité des **agriculteurs** qui cultivent céréales, plantes fourragères et textiles, et pommes de terre. Les terres sont amendées avec du goémon dont la récolte constitue la seconde activité de la population. Dans le port, **les pêcheurs de goémon côtoient quelques pêcheurs traditionnels** qui pratiquent la petite pêche côtière. **Le commerce** constitue une part importante de l'économie locale : le goémon, le sable coquillé, mais aussi les céréales et les pommes de terre sont exportés depuis le port.

Les activités sont concentrées autour de la rade : auberges, poste, petits commerces attirent une grande partie de la population. Le bourg situé sur les hauteurs de la commune, plus au nord, regroupe quelques habitations autour de l'église paroissiale. Entre le bourg et la mer, quelques fermes isolées à Kervilchecoq, au Pré, à Croas-ar-Skin, à Trestrignel, ou à Trestraou, qui donneront au XXe siècle leur nom aux quartiers en développement.

En 1886, on compte 2713 habitants.

Fin XIXe - début XXe : les prémices du développement balnéaire



Interprétation graphique 1er quart XXe à partir des photos aériennes de 1921 (13 et 21 juin 1921/ignremon-terletemps)-

- Constructions apparaissant sur le cadastre Napoléonien et sur les photos aériennes et encore visibles aujourd'hui
- Voies et chemins tracés ou aménagés depuis le cadastre napoléonien et plan d'assemblage de 1882
- « Groupements » début XIXe et développement le long des nouveaux axes

En 1906, on compte 3395 habitants

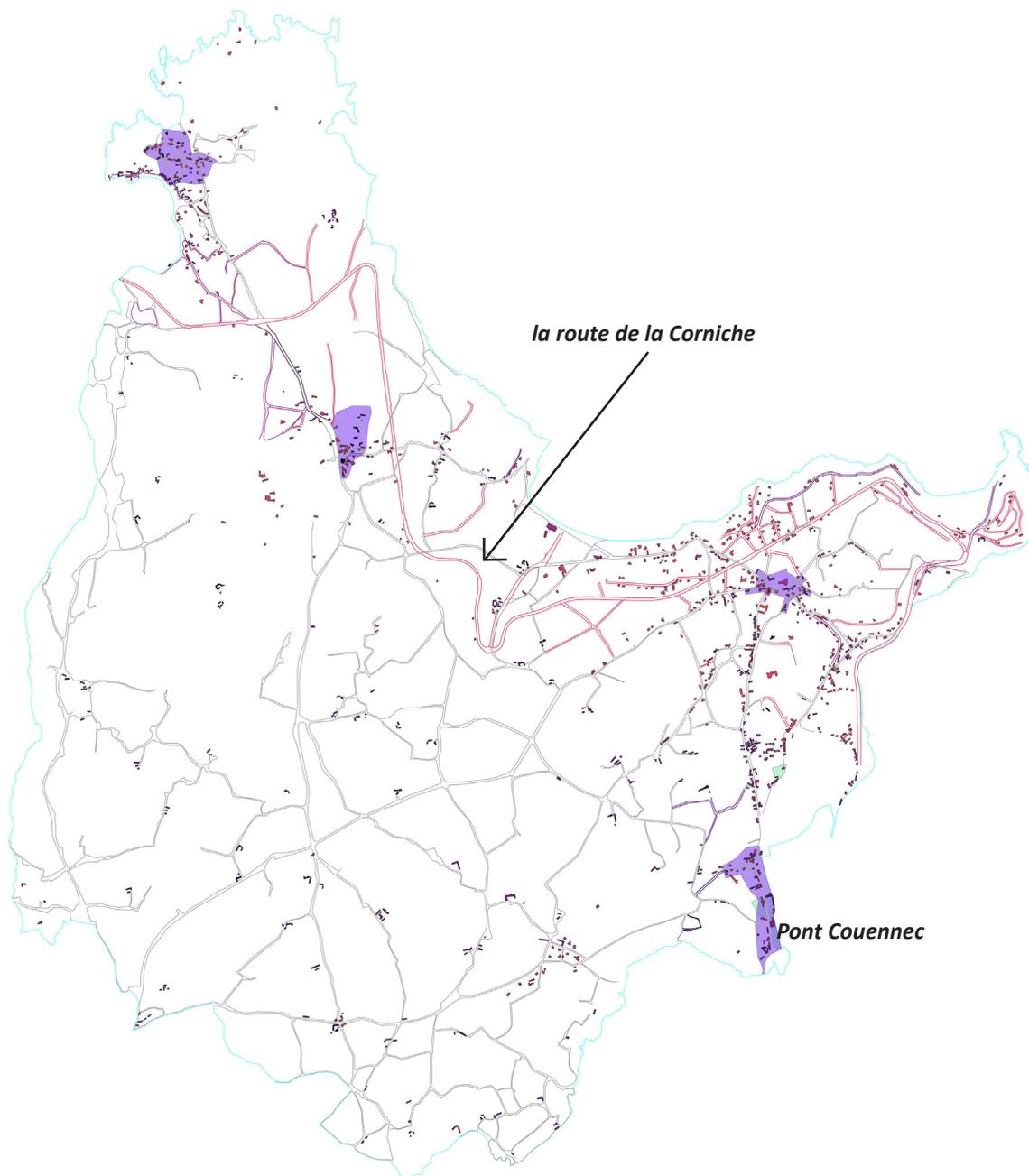
La route de la Corniche entre le port et la commune de Trébeurden suit le projet initial de prolongement de la voie de chemin de fer établi dès 1911.

Ce nouveau tracé routier va conditionner les futurs développements urbains.

La ligne de chemin de fer en provenance de Lannion est inaugurée en 1906, elle dessert Pont Couennec et la rade.



Pont sur la vallée des Petits Traoueiro (source Patrick Pichouron, CG 22) – béton armé et granit rose- Harel de la Noë



Interprétation graphique 2ème quart XXe à partir des photos aériennes de 1949 (6 août 1949/ignremonterle-temps)-

- Constructions apparaissant sur le cadastre Napoléonien et sur les photos aériennes et encore visibles aujourd'hui
 - Voies et chemins tracés ou aménagés depuis le cadastre napoléonien et plan d'assemblage de 1882
 - « Groupements » début XIXe et développement le long des nouveaux axes
 - Lotissements approuvés entre 1926 et 1949 (13 en 1926, 2 en 1928, 2 en 1929, 5 en 1930, 6 entre 1932 et 1937 et 4 en 1949) / AM
- Ces lotissements sont composés de petites villas ou de maisons de références balnéaires comme le lotissement du Pré, rue de la Poste.

1926 : le lotissement du Pré de Saint-Maur « Plage de Trestrignel » est le plus grand en surface et le plus ambitieux. Il aura mis plus de 60 ans pour se lotir et avec 2 fois moins de constructions que le projet initial



Lotissement de la plage de Trestrignel/Pierre Botrel. 1:1000. [1901].

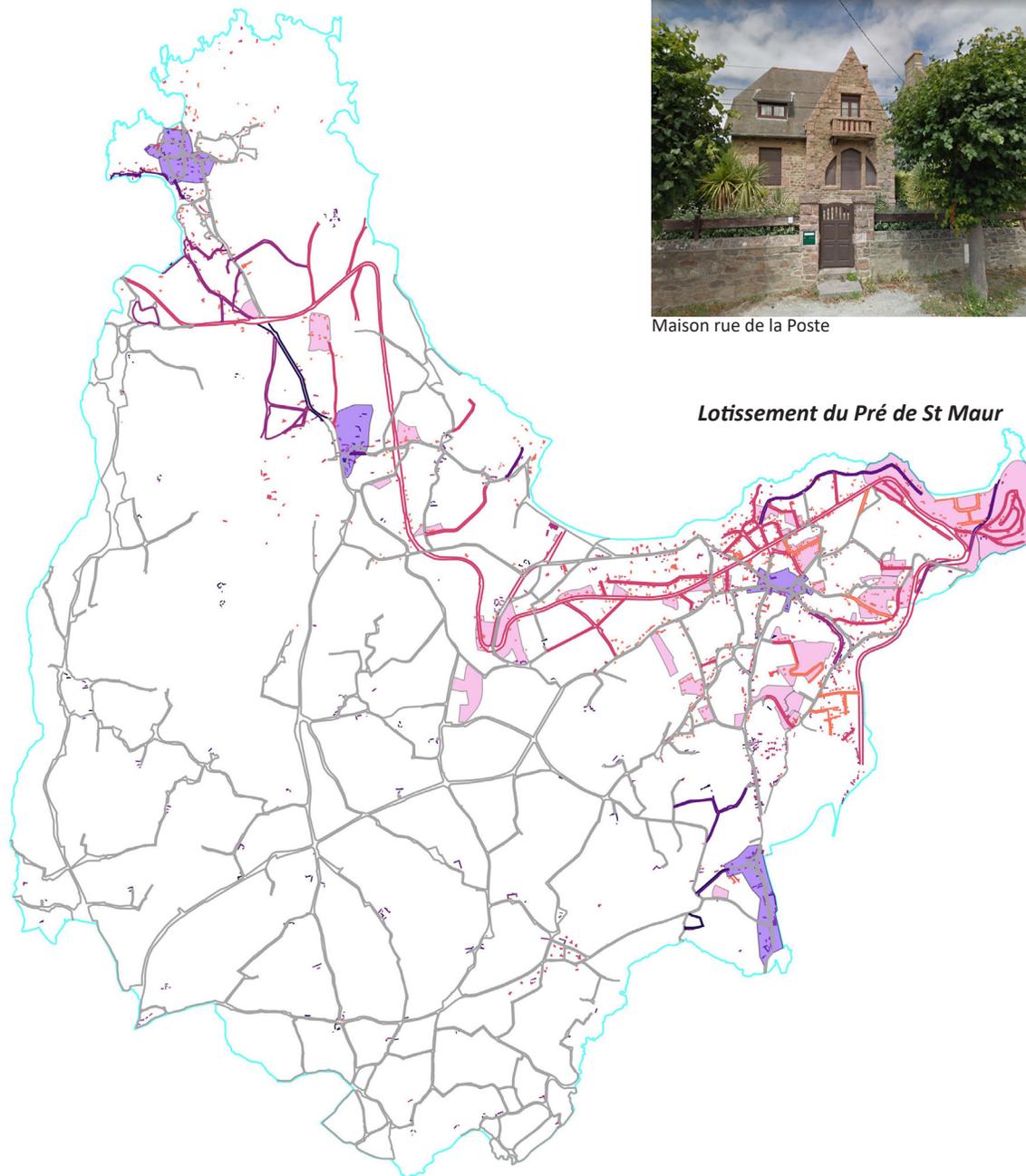
Archives : AD 22 Cote : S suppl 231 Date : [1901]

En 1931, on compte 4432 habitants et 5812 en 1946 après guerre



Maison rue de la Poste

Lotissement du Pré de St Maur



Interprétation graphique 1er quart XXIe à partir du cadastre actuel

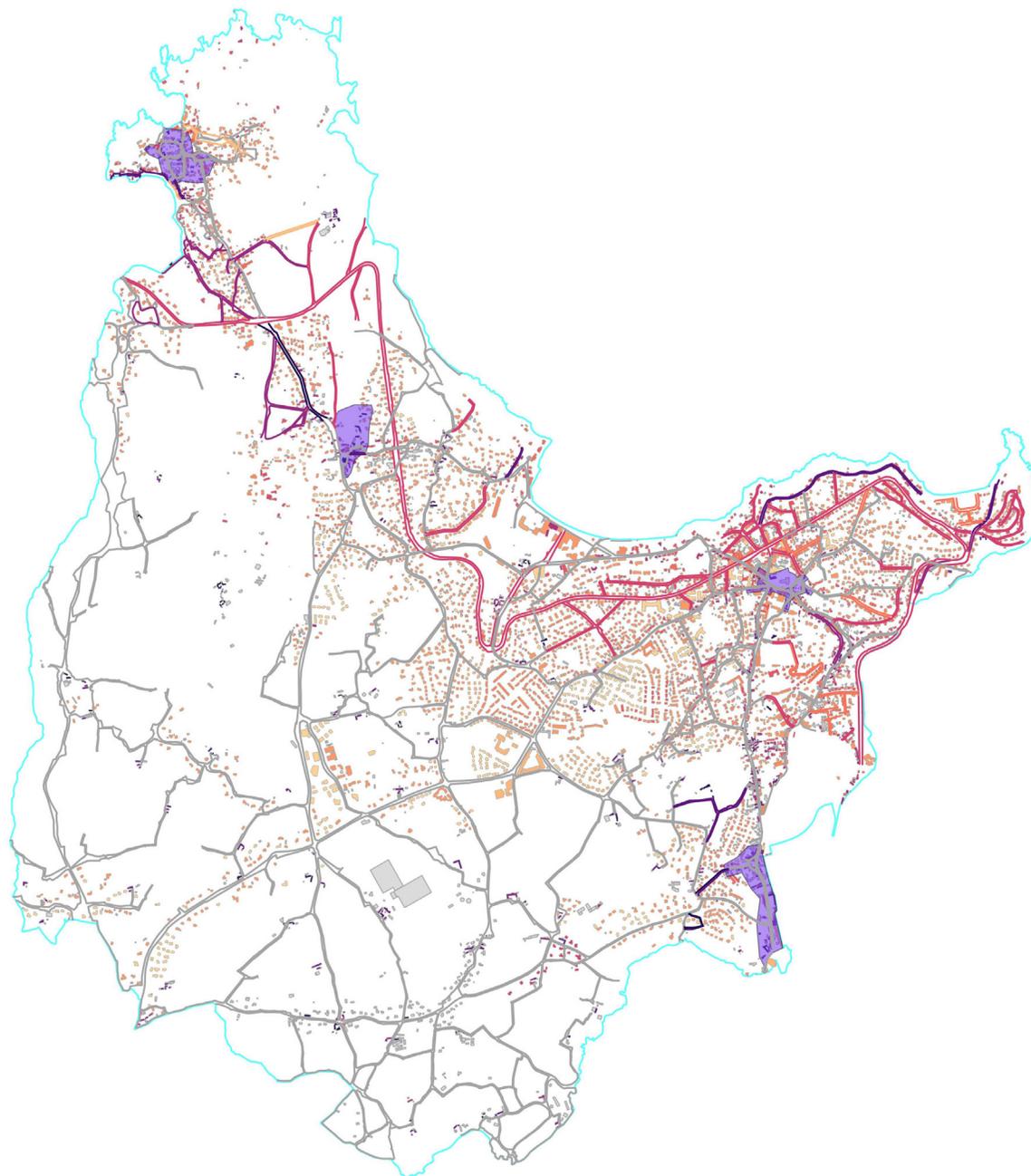
Après la Seconde Guerre mondiale, on assiste à **une accélération de la croissance démographique qui se traduit par un développement urbain principalement sous forme de lotissement de maisons individuelles et/ou de collectifs pour loger le plus grand nombre.**

La proportion entre Résidence Principale et Résidence Secondaire est stable depuis les années 60 (environ 35% de RS).

Les développements sous forme de maisons individuelles ou de collectifs viennent d'une part combler les espaces laissés libres de part et d'autre de la route de la Corniche mais également s'étendre sur les plateaux dominant le port de Perros-Guirec et les plages de Trestrignel et de Trestraou. Ces secteurs ne présentent aucun intérêt patrimonial.

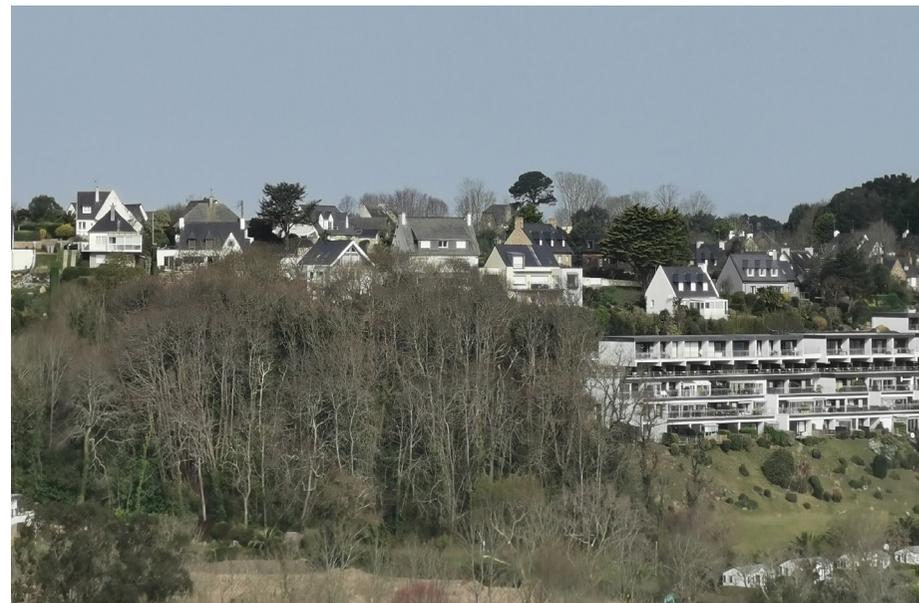
L'architecture se banalise, à l'exception de quelques exemples qui tiennent compte à la fois de la topographie et du site, comme la résidence Jean Gélis rue de Kreiz al Lann à Trestraou.

En 2018, on compte 7 065 habitants





Secteur pavillonnaire l'arrière du Linkin donnant sur le Bd de la Mer



Ensemble pavillonnaire et collectifs rue Paul Sallou sur les hauts de Trestraou (résidence Jean Gélis au premier plan à droite)



Collectif parking Saint-Guirec à Ploumanac'h



Collectif à Trestraou, Bd Joseph Le Bihan

3.2 - Avant de devenir un site pictural, les lieux ont d'abord attiré gens de lettres et peintres

En effet une petite colonie d'intellectuels parisiens en congé estival de l'université s'était constituée autour d'Ernest Renan puis de Charles Le Goffic.

Les premières personnalités du monde culturel présentes sur le site de Perros-Guirec furent Ernest Renan mais aussi Armand Dayot (inspecteur des Beaux Arts), René Bazin, Charles Barré, André Gide, Paul Valéry, Gabriel Vicaire, Théodore Botrel, Le Gallouédec, Sâr Péladan, Anatole Le Braz et Charles Le Goffic.

Parce que la villégiature, les bains de mer, et les parties de croquet sur la plage ne correspondent pas aux préoccupations de ces nouveaux pèlerins, en émigrant vers La Clarté et Ploumanac'h, ils vont trouver un univers à la mesure de ce qu'ils cherchent, un monde à la fois magique et sacré, un lieu pétri de religion et de paganisme, un paysage apocalyptique, farouche, bucolique et accueillant.

préface Anne-Marie Le Bayon - Regards de Peintres « autour de Ploumanac'h » 2001.

La relation des artistes avec le site favorise un certain nombre de peintures sur le thème des vacances balnéaires, sur leur propre vie estivale, leur famille et secondairement vers les autochtones. Va naître ainsi un sujet très riche plastiquement : la fenêtre ouverte sur le port ou la plage.

Au stade de l'exploration plus ou moins itinérante a succédé le stade de l'attachement à un lieu, soit de façon permanente, une fixation durable, soit de façon répétée pendant plusieurs années. (Textes de Denise Delouche – Le bel été des peintres en Bretagne 2017).

Séjours des peintres à Perros-Guirec

James Mc Neil Whistler (1861)

Albert Clouard (1886-1952) : 1903, ami de Maurice Denis et Paul Sérusier

Maurice Denis (1870-1943) : à partir de 1893, 1908 il achète la villa Silencio y Descanso « dans la plus belle vue du monde »

Henri Victor Gabriel Le Fauconnier (1881-1946) : s'installe à Ploumanac'h en 1907

Jules-Emile Zingg (1882-1942) : 1914, 1916, 1918 et 1930

Conrad Kickert (1882-1965) : 1913

Georges Hanna Sabbagh (1887-1951) : en été de 1916 à 1936 (fait construire une maison à Ploumanac'h)

Djeser Ka Ra en 1928 (ou 1933) à Ploumanac'h

André Favory (1889-1937) : 1913

Yves Emile Henri François Alix (1890-1969) : 1913, élève de Maurice Denis et Pierre Bonnard,

Raymond Lefranc (1916 - 1977) : 1895 à 1916, 1903 fait construire Rochefontaine à La Clarté.

Il crée le syndicat artistique de protection des sites pittoresques de Ploumanac'h début XXe avec Charles Barré, Albert Clouard et Prosper Limbourg.

Tade Makowski (1892-1932) dit Tadeusz : 1913



CHAOS DE PROS ROLLAND
SAINT-GEORGES ET LE DRAGON - MAURICE DENIS, MUSEE DES BEAUX ARTS D'ANGERS



3.3 - Une dualité entre préservation des sites et développement de l'urbanisation - la composition d'un nouveau paysage

À l'aube de la station balnéaire, un certain nombre de personnalités du monde culturel comme Charles Barré et Maurice Denis se révèlent être d'ardents partisans d'une préservation de l'authenticité de la côte du temps où les plages et les grèves étaient belles.

À plusieurs reprises, Charles Barré écrit des lettres alarmistes dans l'hebdomadaire « Le Lannionnais » en tant « qu'admirateur de la justice et de la belle nature » pour prendre la défense du littoral qui est chaque jour défiguré par de « ridicules villas » entourées de murs. Il invite donc la population à réagir contre cette urbanisation à outrance et l'accaparement des beaux sites par quelques riches propriétaires ou avides spéculateurs.

En septembre 1897, il dénonce deux constructions qu'il estime être de véritables « œuvres d'iconoclaste », celle d'un hôtel à La Clarté qui bouche la vue magnifique sur la côte depuis La Chapelle et ensuite celle d'une villa à Ploumanac'h que « l'administration des Ponts et Chaussées a laissé installer tout près du phare » sur le domaine maritime.

Le peintre Maurice Denis se désolait du succès touristique de la côte et donc de sa dégradation : « Partout où un peintre avait planté son chevalet, on a depuis planté un hôtel disgracieux, un écriteau de lotissement ou un garage ».

(Extraits de Charles Barré, éventail et gerbe de plages bretonnes des côtes Lannionnaises)

« Mais que pensent les Bretons de ces étrangers qui ignorent leur langue, qui détruisent les haies de leurs champs pour livrer passage à des attelages qui ne servent qu'à la promenade, qui fauchent la lande, les tapis de bruyères, pour construire des bâtisses qu'ils n'habiteront que les mois d'été et encore ? »

...

Le 20 août 1901, la première association de type 1901, « le syndicat artistique de protection des sites pittoresques de Ploumanac'h » est fondée. Elle est créée pour protéger de la destruction et de la vulgarisation les plus beaux massifs de rochers (carrières, constructions, clôtures),

...

...

Le 31 août 1925, le parc municipal de Ploumanac'h de 75 000 m² est créé pour la protection des rochers de Ploumanac'h.

Que penser aujourd'hui de ce jugement sévère qui avait cours, il y a de cela plus de 100 ans maintenant, sur les graves atteintes à la beauté des sites ?

(Extraits de Perros-Guirec tome 1, 1900 la naissance d'une grande plage par Pierre Delestre)

On observe une divergence entre les usages traditionnels et les nouveaux usages qui vont imposer la grève comme un lieu de loisirs et non plus comme un lieu de travail. Pendant la saison estivale, la grève est donc réservée à une nouvelle population, qui monopolise l'espace et rejette les populations locales en périphérie.

Le paysage balnéaire est transformé par les aménagements que mettent en place les villégiateurs. Les célèbres cabines envahissent la zone supérieure de la grève et créent une barrière. Ces signes montrent un espace défini pour le loisir.

Au XIXe siècle, la première phase de construction se fait par **l'installation spontanée d'une population attirée par les paysages authentiques, et notamment par la vue depuis les pointes rocheuses ainsi que le fond de la baie.** Le rivage se couvre progressivement de vastes propriétés dispersées sur la lande.

C'est à partir de la fin du XIXe siècle que les premières grandes transformations urbaines commencent. Des **opérations immobilières ont lieu le long des fronts de mer**, menées par des investisseurs attirés par le potentiel économique des sites. **En 1895, la Société Civile des Terrains de Trestrignel**, créée pour l'occasion, acquiert 263 lots et prévoit l'aménagement d'un réseau de chemins de servitude pour le développement de la baie.

L'urbanisation en lotissement devient la référence dans les stations. Le lotissement en site de promontoire est établi sur une pointe rocheuse aux versants escarpés. Les villas sont construites au bord de la falaise et comportent des éléments inhérents à ce type d'implantation : murs de soutènement, jardins en terrasse, escaliers permettant de descendre sur la plage.

La période de l'Entre-deux-guerres est marquée par l'affirmation des autorités locales qui deviennent des acteurs incontournables de l'urbanisation de la station. Dans le même temps, avec la loi Cornudet de 1919 le législateur tente de prendre en main le devenir des stations, jusque-là laissées aux mains des acteurs privés. **Le statut de « station climatique et touristique »** permet un renouveau urbanistique et touristique qui doit faire oublier les temps de guerre. « L'agglomération balnéaire, la « station », est consacrée aux seules fonctions de repos, de détente et de loisir, ou encore à la découverte des curiosités pittoresques ». Les stations se modernisent, par des aménagements nombreux : on élargit les digues et promenades, on en crée de nouvelles, on modernise les structures d'accueil.

Dans les années 1960-1970, la massification du tourisme engendre un afflux vers le littoral qui conduit à une hypertrophie urbaine des stations et au mitage urbain du littoral. Les lotissements gagnent l'arrière du littoral.

L'enjeu ici est bien la protection et la valorisation du paysage balnéaire du milieu du XXe siècle, encore lisible entre Trestraou, Pors-Nevez, Trestrignel et le bourg.

3.4 - De la naissance de la station balnéaire à aujourd'hui

Les stations balnéaires les plus appréciées s'établissent sur des sites accidentés, des promontoires, des falaises. Les propriétaires ont l'impression d'être sur le pont d'un bateau et de braver les éléments d'une nature hostile.

Dans ce même esprit romantique, les demeures sont parfois dotées d'impressionnants soubassements ou mieux encore de murailles avec des contreforts. En réalité inutiles, ces défenses traduisent l'ancrage en un lieu dramatique. (Dominique Rouillard « Site balnéaire »). La bande littorale figure parmi les principaux centres touristiques des Côtes d'Armor nés dans le sillage de la mode des bains de mer à la fin du XIXe siècle.

La station balnéaire se construit à partir des années 1885, de l'action conjuguée de propriétaires et d'ingénieurs, souvent sur des terrains faisant partie du domaine public maritime, de peu de valeur agricole. On assiste alors à une concurrence pour l'occupation de l'estran.

La mise en œuvre de la ligne de chemin de fer desservant le port de Perros en 1906 joue un rôle dans l'essor et le développement de la station au cours de la première moitié du XXe siècle.

Le développement de la villégiature balnéaire en France répond à un schéma « type » qui s'organise en trois temps, celui des découvreurs (artistes ou écrivains), des propagandistes, et des promoteurs.

Le pittoresque, le mystère d'une terre où abondent les chaos et les chapelles sur la lande sont un atout unique.

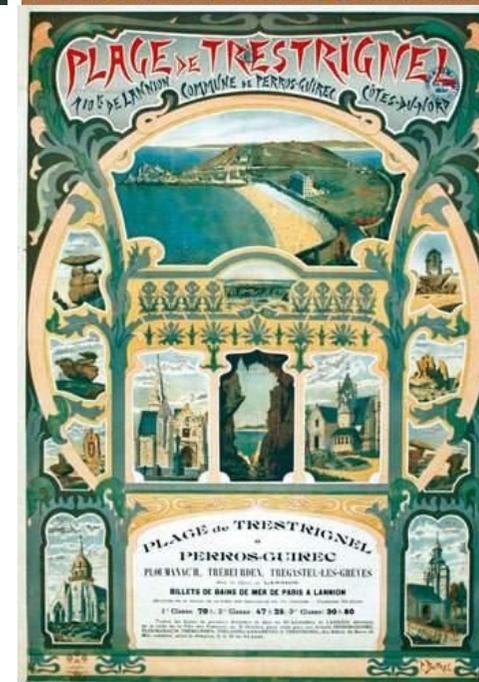
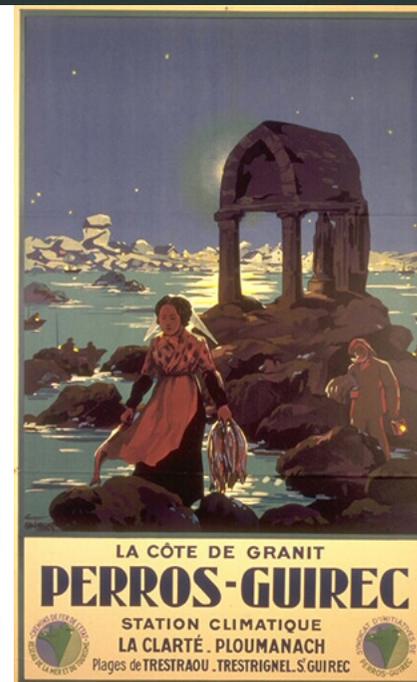
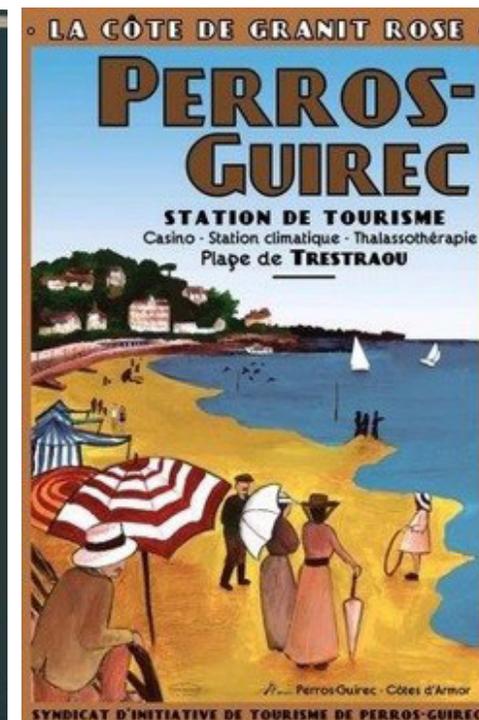
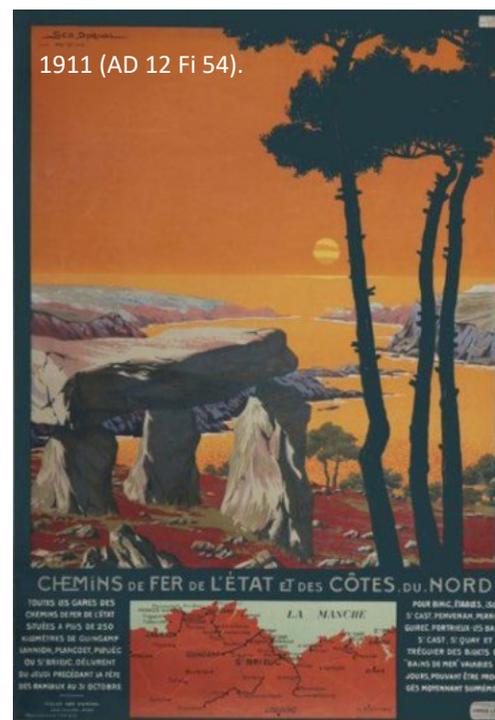
- La fréquentation en nombre est encouragée par la loi de 1936 sur les congés payés qui permettent au plus grand nombre d'accéder à la société de loisirs.

Les équipements balnéaires fin XIXe-début XXe :

- Le Grand Hôtel de la Plage à Trestraou (+tennis) et l'hôtel de Trestrignel – et l'ensemble des hôtels de voyageurs et pensions de famille
- un établissement de thalassothérapie à Trestraou
- Un casino dès 1900 dans la villa Hédraou, puis un casino à Trestraou dès 1923, le projet de lotissement de Trestrignel prévoyait également un casino de ce côté, non réalisé
- Des cabines de bains mobiles, puis en bois avant les cabines d'aujourd'hui à Trestraou (Jean Gélis) et à Trestrignel

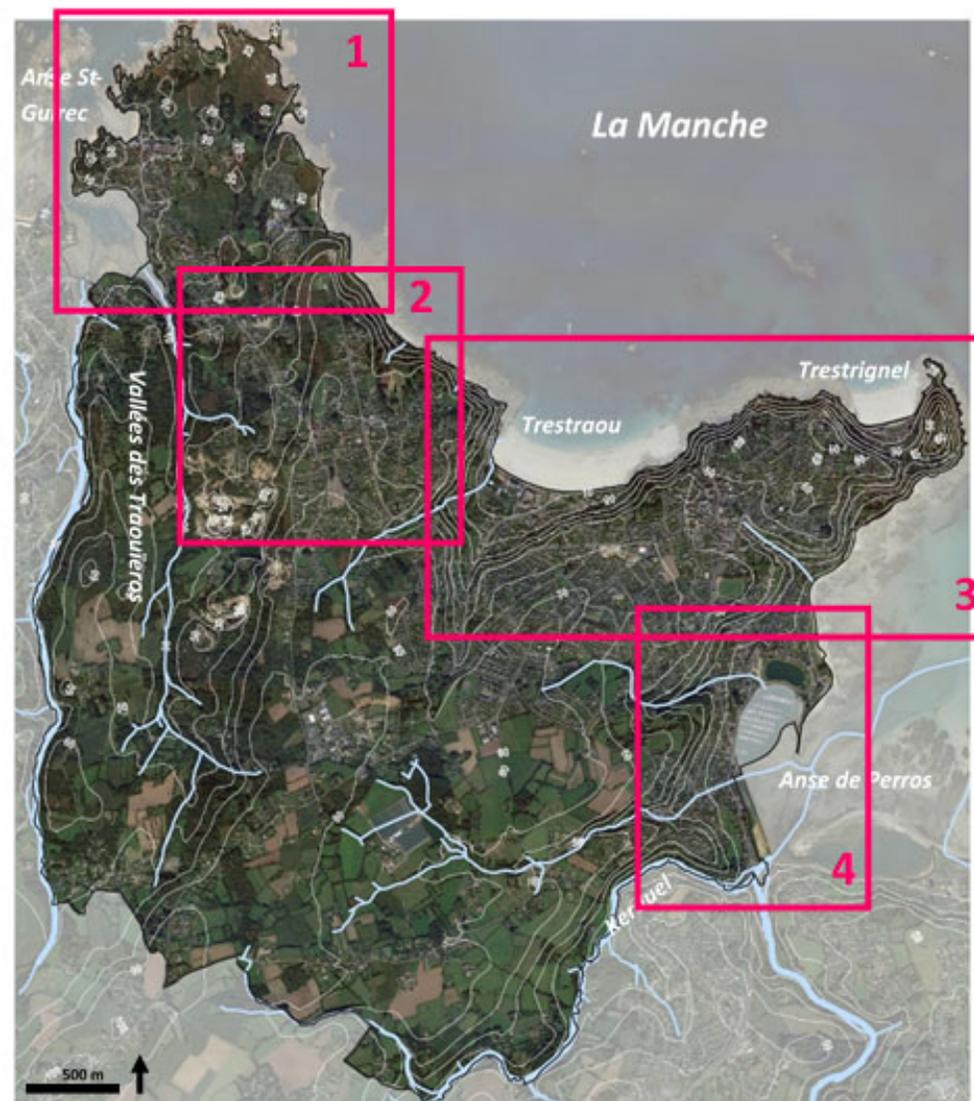
Les équipements nautiques milieu XXe :

- Un centre nautique, école de voile (Jean Gélis)
- Centre de secours et syndicat d'initiative (Jean Gélis)
- Cabines de bains de mer
- Aménagement des digues et promenades



3.5 - Spécificités par secteurs

1. Secteur de Ploumanac'h
2. Secteur de La Clarté
3. Secteur de Trestraou - Pors-Nevez - Trestrignel - le bourg
4. Secteur de la rade et du port



1. Le site de Ploumanac'h / étapes de développement

1^{er} quart 19^e

Constructions apparaissant sur le cadastre napoléonien et encore présentes aujourd'hui. Persistance du parcellaire et d'un certain nombre de bâtiments même s'ils ont évolués aujourd'hui.

Le bâti littoral en front de port s'est transformé, mais a conservé certaines façades en granite, datées du 19^e siècle. Les maisons du 19^e siècle ou plus anciennes, ont conservé leur couverture en tuiles rouges (dont les premières furent importées de Bridgwater dans le Somerset anglais sous Napoléon III, vers 1850 et jusqu'en 1914), plus rarement la soue à cochons (accolée à ces maisons), il en existe encore quelques unes dans les rues adjacentes menant au bourg de Ploumanac'h ou au phare.

(Cadastre par masses de culture 1802-1807)

ferme du Ranolien

Chemin de la pointe

Rue de l'oratoire

Chemin de la pointe

2^o 1^{er} quart (photo aérienne de 1921)

Abri de canot de sauvetage 1912

villa Ker Awel, pour un des fils de Gustave Eiffel vers 1903 (source Prigent Guy, CG 22)

Hôtel collection Eric Chevalier

Hôtel des Rochers 1901

Chemin de la Pointe surélevé et élargi pendant la 1^{ère} guerre

Hôtel du phare

Construction de la route de la Corniche 1917-1918 et du pont Harel de la Noë (1911)

Pont sur la vallée des Petits Traouffros (source Patrick Pichouron, CG 22) – béton armé et granit rose

Hôtel des voyageurs

collection Eric Chevalier

1901 Perros-Guirec est classée « Station climatique »

Fin 19^e

« Privatisation » des accès à la Bastille par Abdank riche ingénieur polonais qui acquiert l'île de Costaërs pour y construire un château

à proximité du phare (villa Park er Men Ru, pour André Fortier-Maire, vers 1896)

Développement des constructions le long du chemin de la pointe et vers le sud en direction de La Clarté

1861 – création du port

Port de Ploumanac'h (Perros-Guirec) - Extrait du cadastre de 1819 : le front de port de Ploumanac'h, dont Pen Crec'h : remarquer l'absence de bâti linéaire IVR53_20062208574NUCB

L'ancien mur de quai devant la villa Bagatelle témoigne encore aujourd'hui du recul de la mer

Perçement de la rue Gabriel Vicaire 1866-1867 reliant Ploumanac'h à la Clarté

Hôtel Belle-Vue et ses viviers aujourd'hui transformé

villa La Bagatelle pour Louis Christophe vers 1895

2^oe 2^e et 3^e quart : développement balnéaire

Développement des constructions balnéaires avec le tourisme de masse à partir de 1936 et d'un tissu pavillonnaire à partir des années 50. Le Plan d'aménagement d'extension et d'embellissement (PAEE) de 1933 précise que le village ne doit pas être transformé

1930, Construction de l'hôtel Beausite – anse St Guirec.

Aménagement du quai Bellevue après 1962

La chapelle Saint-Guirec est agrandie en 1938 par l'architecte James Bouillé

Fin des années 50 réalisation du parking de granit rose. Il marque une rupture avec les tracés antérieurs et l'urbanisation progressive du secteur.

06.08.1949

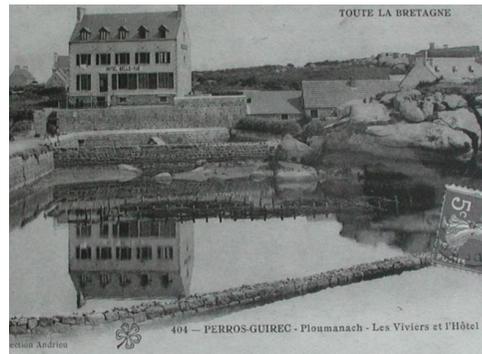
20.06.1961



Habitat rural / Habitat de pêcheurs



villa sur le quai Bellevue



Ancien hôtel Bellevue et son vivier - Fin XIXe



Aménagement portuaire / cale et quais

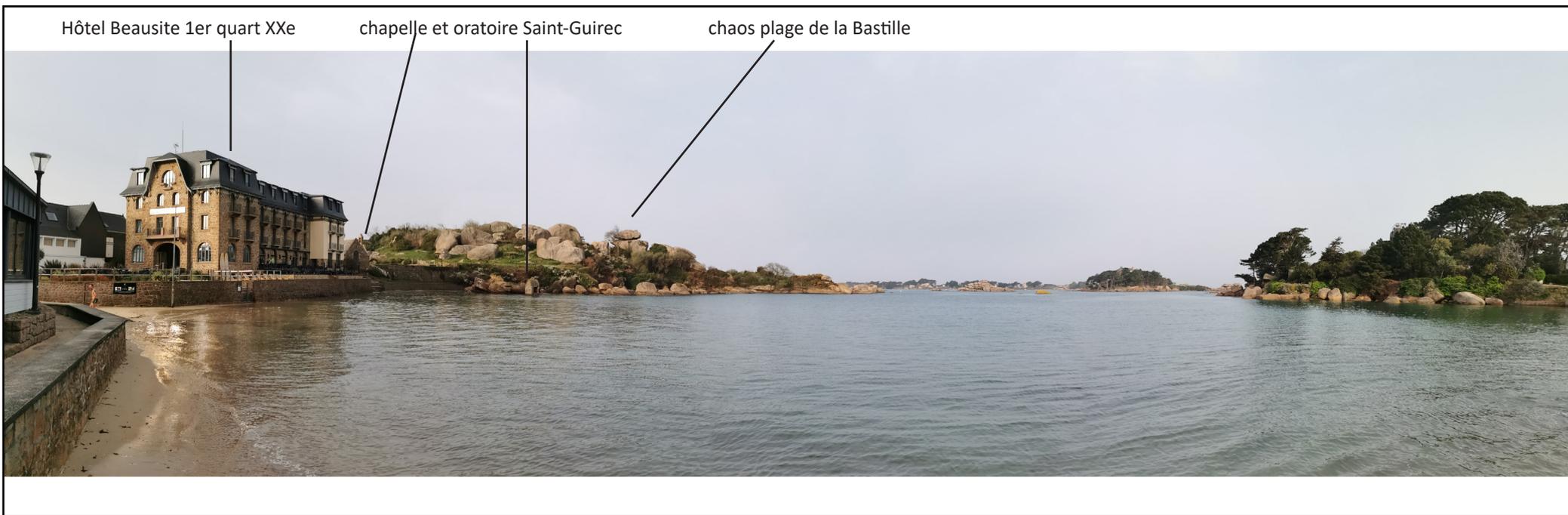


Hôtel Beausite - 1er quart XXe

Ploumanach, le port et panorama de La Clarté. [1917-1925].

Archives : AD 22
Cote : 16Fi 2953
Date : [1917-1925]

La baie de Saint-Guirec



Identité / valeurs / enjeux

Le port avec son **habitat traditionnel** (maisons de pêcheurs, maisons rurales), **ses ouvrages maritimes et portuaires** (cales et quais), **ses hôtels de voyageurs et sa vue sur Notre-Dame de La Clarté**

Le moulin à marée à l'entrée de la vallée du petit traouiéro (**site classé**) et la **découverte du port**

La vallée des petits Traouiéro et son paysage enchanteur (site classé et site inscrit): chaos, végétation ...

Le pont Harel de la Noé qui enjambe la vallée

Un petit développement balnéaire : hôtel de voyageurs et villas (rue du Moulin)

Le chemin des douaniers qui traverse les landes et leurs chaos et borde les plages

La plage de la Bastille (face à l'île de Coasteres)

L'anse Saint-Guirec : la chapelle et son calvaire (MH), l'oratoire (MH), ses hôtels, ses villas début 20e et ses chaos (le chapeau de Napoléon ...).

Le phare de Men Ruz reconstruit en 1948, **la villa Park ar men ru** fin 19e, **l'abri du canot de sauvetage** début 20e, la guérite des douaniers, l'ancien corps de garde

L'arrivée sur Pors Rolland avec la villa Sav eol, début 20e

Valeur archéologique avec la présence d'une ZPPA

Valeur historique de la trame viaire et parcellaire, de la mémoire de la structure du port de pêche et de son anse et des relais visuels avec Notre-Dame de La Clarté

Fort valeur paysagère avec un site naturel exceptionnel préservé avec la présence des chaos sur la côte et dans les terres

Valeur artistique et culturelle avec des peintures représentant les rochers, le sentier des douaniers, le port de Ploumanac'h, la chapelle et l'oratoire Saint-Guirec et la maison de Castel Bigorne

Valeur architecturale avec les dernières maisons de pêcheurs, les ouvrages maritimes et portuaires, le moulin à marée, le pont Harel de la Noë, les premiers hôtels de voyageurs, les villas fin 19e, ...

Enjeux :

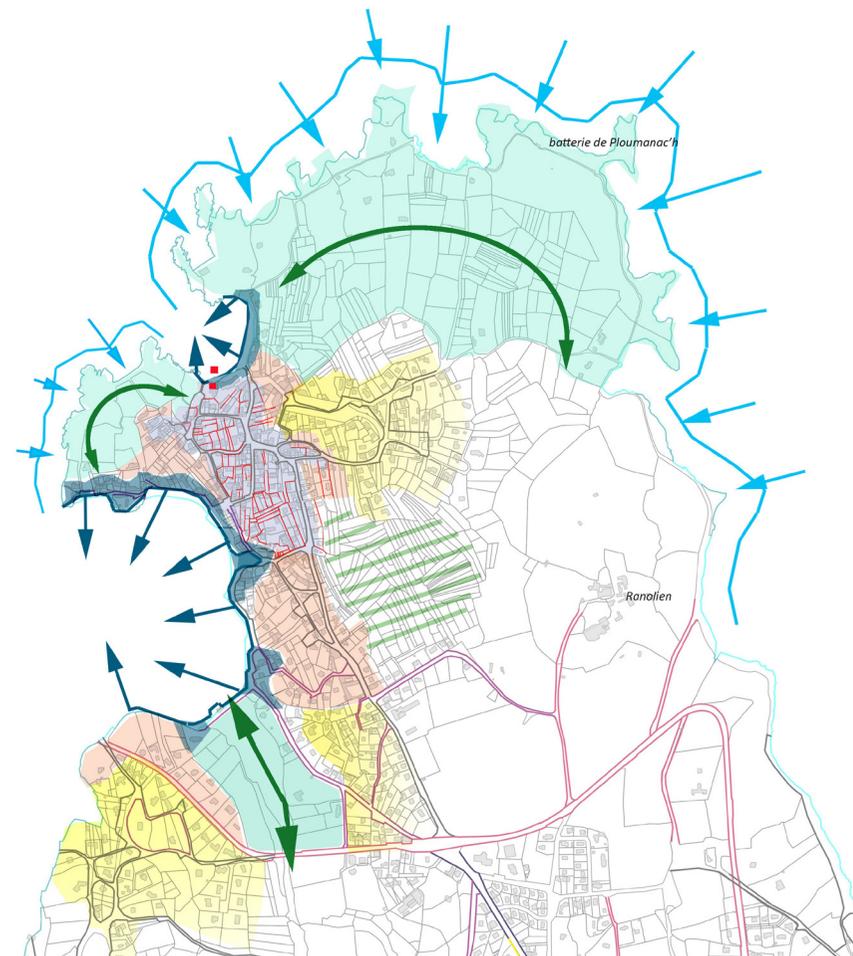
La protection et la mise en valeur des diverses époques d'occupation du site (guérite, poudrière, habitat troglodytique ...)

La protection et la mise en valeur des ouvrages maritimes témoins de l'évolution du site

La conservation du tracé viaire, du parcellaire et du bâti traditionnel : rue du centre, rue de la fontaine, rue du port, rue Saint-Guirec ...

L'aménagement des espaces publics et accès au port de Ploumanac'h

La protection du paysage côtier et des espaces de paysage remarquables



■ Monuments Historiques : Oratoire Saint Guirec et croix dans l'enclos de la chapelle Saint-Guirec



Persistance de la trame viaire et parcellaire + habitat traditionnel



Tissu d'accompagnement

Tissu XXe sans intérêt patrimonial



Espace en lien avec la mer : anse Saint-Guirec, Chemin de la pointe, quai Bellevue



Paysage côtier exceptionnel : présence des rochers emblématiques qui font l'identité de la cote de granite rose



Espace de paysage remarquable



Secteur de projet : aménagement d'une aire de stationnement et accompagnement paysager (OAP du PLU)

Rappel des protections existantes

Au titre du code du patrimoine

2 monuments historiques et leurs rayons d'abords

- l'oratoire Saint-Guirec, classé en 1903
- Le calvaire dans l'enclos de la chapelle Saint-Guirec classé en 1930

Un site patrimonial remarquable : ancienne ZPPAUP approuvée en 1998

Au titre du code de l'environnement

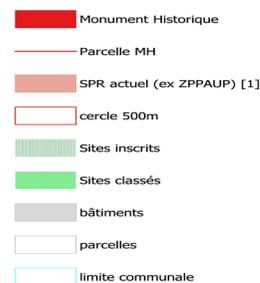
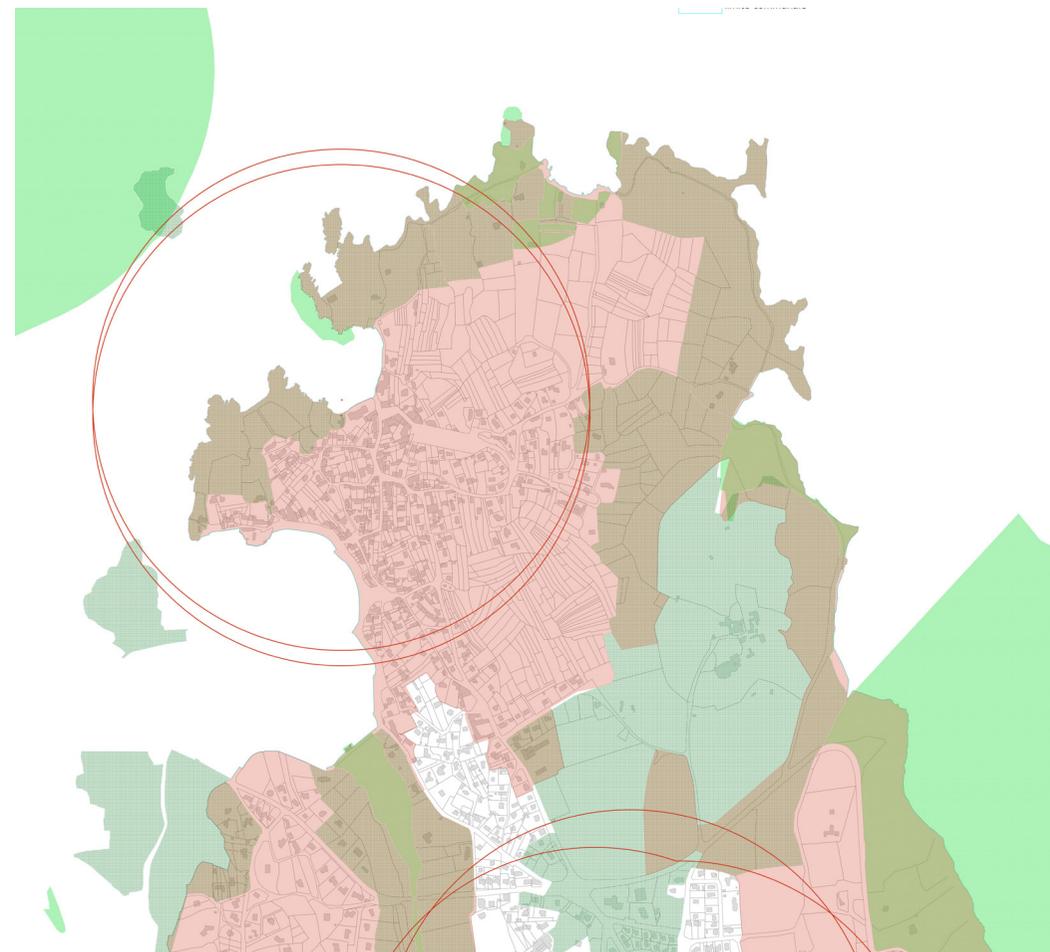
4 sites classés

- Tregastel Perros Guirec Rochers, arrêté du 1er mai 1927
- Perros Guirec, phare de Ploumanac'h, arrêté du 14 mai 1940
- Perros Guirec, lande du Ranolien, arrêté du 11 juillet 1912
- Perros Guirec, la vallée des Traouiero, arrêté du 13 mai 1943

5 sites inscrits

- Perros Guirec, lande du Ranolien, arrêté 9 octobre 1940
- Perros Guirec, parc, arrêté du 6 avril 1945
- Perros Guirec, phare de Ploumanac'h, arrêté du 6 avril 1945
- Perros Guirec, anse Saint-Guirec, arrêté du 6 avril 1945
- Perros Guirec, vallée des Petits Trouiero, arrêté du 6 avril 1945

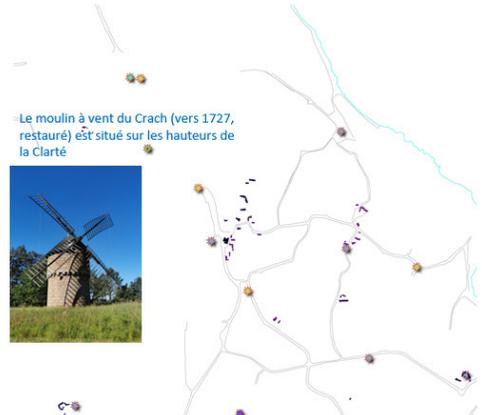
On observe une multitude de sites inscrits et classés, tous anciens, qui ne disposent pas aujourd'hui de plan de gestion. Cette situation nous incite à les maintenir en grande partie dans le projet de révision du SPR.



2. Le site de La Clarté / étapes de développement

19^e 1^{er} quart Le hameau avec ses petites maisons groupées autour de la chapelle

Le moulin à vent du Crach (vers 1727, restauré) est situé sur les hauteurs de la Clarté



Constructions apparaissant sur le cadastre napoléonien et encore présentes aujourd'hui. Persistance du parcellaire et d'un certain nombre de bâtiments même s'ils ont évolué aujourd'hui

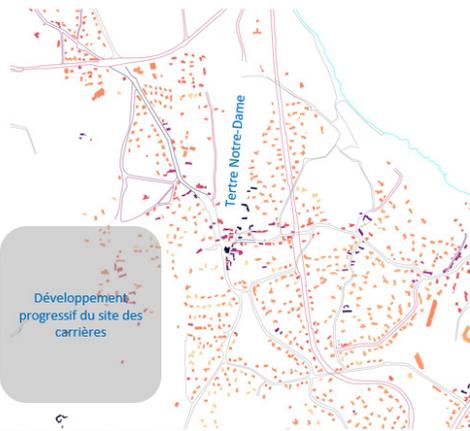


(Cadastré par masses de culture 1802-1807)



Place de la Chapelle Place de la Chapelle Rue du Tertre

21^e



Le Plan d'aménagement d'extension et d'embellissement (PAEE) approuvé le 11 avril 1933 prévoit deux lotissements d'Habitations à Bon Marché (HBM) dans la commune, dont un situé à la Clarté où vivent de nombreux ouvriers, liés à la présence des carrières.

En 1938, 4 logements sont prévus. 19 sont finalement réalisés en 1958, sur les plans de l'architecte Jean-Pierre Le Meur, sur un lotissement situé entre les rues Gabriel-Vicaire et des Frères-Urvoiy.

A partir des années 50, on constate une croissance exponentielle du nombre de lotissements et de constructions d'habitation

Les activités reprennent dans l'après-guerre et la ville bénéficie de l'afflux de population lié à la construction du radôme à Pleumeur-Bodou en 1961 et à l'inauguration du Centre National d'études des Télécommunications à Lannion en 1963.

« C'est vers les années 1850 que les premières extractions ont lieu le jour à l'Île-Grande. Mais c'est vraiment dans les années 20 que l'exploitation du granit prend son essor, notamment à La Clarté. Le pic d'activité humaine atteindra son apogée dans les années 60. Ces carrières attirent de la main-d'œuvre, des Vosgiens puis beaucoup d'Italiens, dont les descendants sont restés à Perros. Jusqu'à 200 carriers y ont travaillé ». (extrait d'une visite guidée des carrières de granit par Marie Le Scanve, animatrice de la maison du littoral)

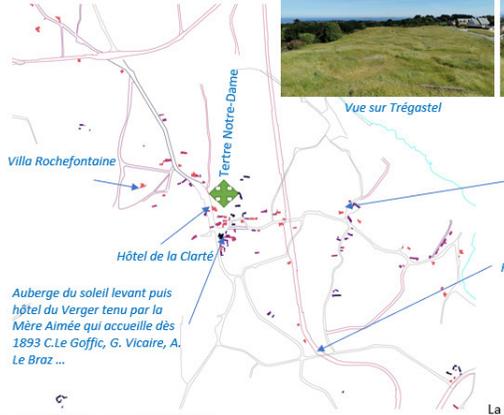
Vue générale du bassin granitier des carrières Gad, Rébillon et Hignard



carrière Rébillon-www.actu.fr, juin 2018



20^e 1^e quart



Villa Rochefontaine

Hôtel de la Clarté

Auberge du soleil levant puis hôtel du Verger tenu par la Mère Aimée qui accueille dès 1893 C. Le Goffic, G. Vicaire, A. Le Braz ...

Route de la Corniche

Vue sur Trégastel

Vue sur l'île Thomé

Villa Kerdu

La population, jusqu'alors composée d'une majorité de cultivateurs, accueille désormais de nombreux ouvriers avec l'ouverture des carrières dès 1901. Vers 1903 est construite au milieu de la lande la villa Rochefontaine, mais les maisons de villégiature restent rares. L'Hôtel de la Clarté est construit en 1905 rue Gabriel-Vicaire

En 1910, le nombre croissant de constructions et de carrières pousse la municipalité à envisager la protection du site. Le 22 juillet 1913, le tertre de la Clarté, vaste promontoire qui dispose d'un panorama sur la mer est protégé




(Artur Guy, reproduction, CG 22)



Moulin à vent du Crac'h (MH)



Villa Rochefontaine - 1903 (MH)

Artur Guy, reproduction, CG 22



Vue de La clarté depuis le tertre (site classé)



Station de repérage radar (Men Ruz)

Le clocher de Notre-Dame de La Clarté : principales vues lointaines et rapprochées



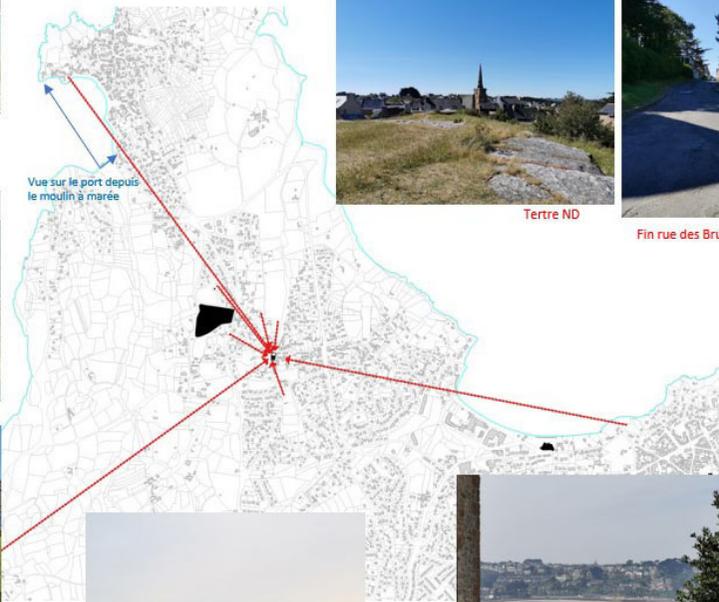
Le port depuis le moulin à marée



Depuis le port de Ploumanac'h



Rue de la vallée



Route de Kergomar



Tertre ND

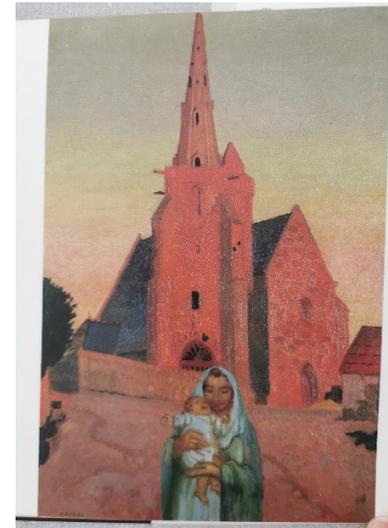


Fin rue des Bruyères

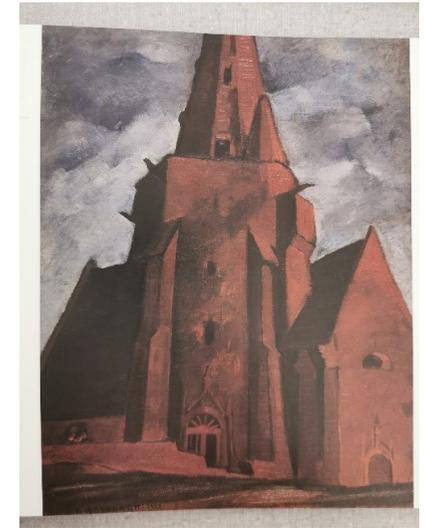


Depuis le chemin de la messe /Square Per Jakez Helias

En 1910, le nombre croissant de constructions et de carrières pousse la municipalité à envisager la protection du site. Le 22 juillet 1913, le tertre de La Clarté, vaste promontoire qui dispose d'un panorama sur la mer est protégé



Maurice Denis - ND de La Clarté 1920 - Huile sur toile
Collection particulière



Georges Sabbagh - L'église de La Clarté 1920 Huile sur toile
Musée des années 30 - Boulogne Billancourt

Identité / valeurs / enjeux

Notre-Dame construit sur un point haut (MH) perçue depuis Ploumanac'h et reliée physiquement par la rue Gabriel Vicaire, à partir de 1866, circuit de la procession du pardon à Notre-Dame

Le bourg de La Clarté, avec son **habitat traditionnel** de petites fermes le long de la rue du Tertre, **le moulin à vent du Crac'h** (MH)

Le tertre ND et son point de vue exceptionnel.

Un développement fin 19e avec la venue des écrivains à la pension de la mère Aimée et l'installation du peintre Raymond Lefranc dans **la villa Rochefontaine** (MH).

La roche des poètes à l'entrée de la rue des carrières qui témoigne de ce foisonnement intellectuel.

La rue de La Clarté, prolongement de la rue de la Chapelle, qui rejoint la rue Charles Le Goffic et la plage de Trestraou, présence d'un calvaire (MH).

La station de repérage radar témoin de **la Seconde Guerre mondiale**.

Valeur historique avec Notre Dame et son pardon, le moulin à vent du Crac'h

Valeur artistique et culturelle avec la venue des écrivains (roche des poètes) puis des peintres, nombreuses peintures de Notre Dame et du pardon (Maurice Denis, George Sabbagh...).

Valeur paysagère avec le tertre Notre-Dame (site classé)

Valeur architecturale avec la villa Rochefontaine

Enjeux

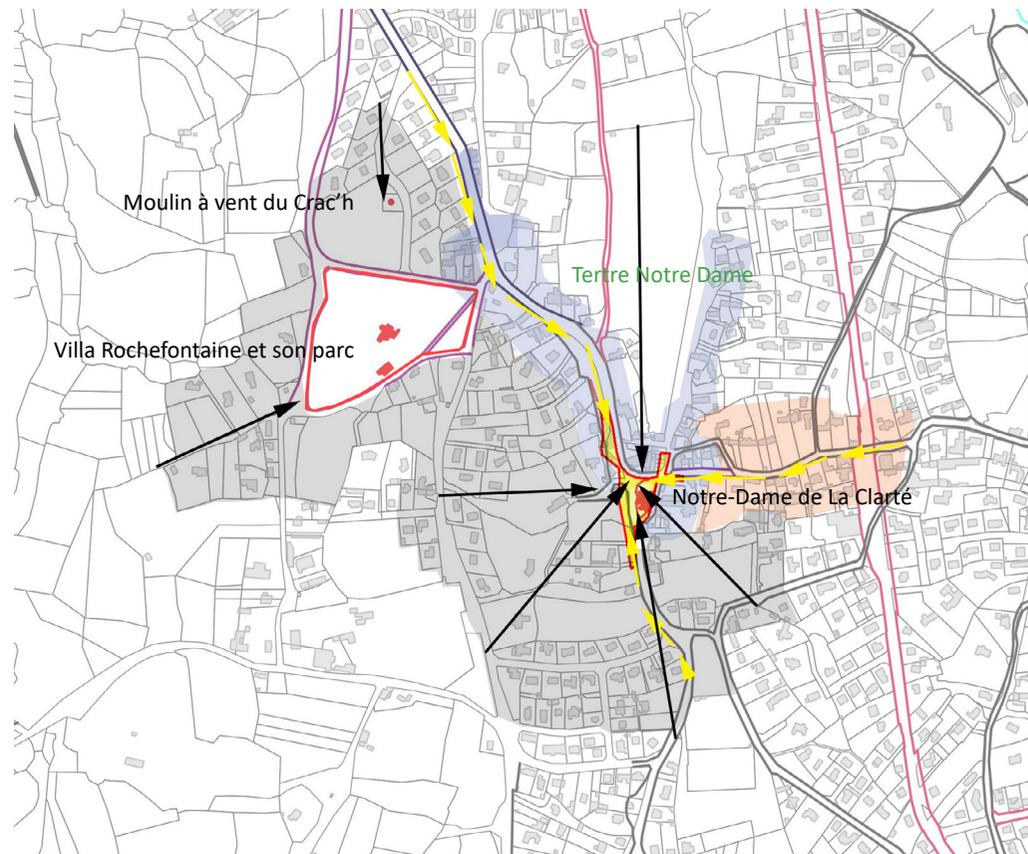
La préservation des abords non dégradés des différents monuments le long de la rue Gabriel Vicaire.

La protection des constructions autour de Notre Dame de La Clarté : échelle des espaces publics et des constructions (attention à la rupture avec les lotissements et les aménagements urbains)

La protection des cheminements doux et des rues « paysagées » comme la rue des Bruyères et la rue du Tertre

La protection des anciens corps de fermes le long de la rue du Tertre et le long de la rue de Kerstéphan

La reconnaissance du patrimoine militaire issu de la Seconde Guerre mondiale : blockhaus de La Clarté



■ Monuments Historiques : Moulin à vent du Crac'h, Villa Rochefontaine et son parc et Notre-Dame de La Clarté

➔ Vue sur le clocher de Notre-Dame, sur le moulin à vent et sur le parc de la villa Rochefontaine

➡ Séquence d'approche sur Notre-Dame, le tracé nord-sud correspond au parcours de la procession du pardon à Notre-Dame peint par Maurice Denis

Tissu identitaire autour de Notre-Dame, et tissu d'habitat traditionnel rural (petites fermes) le long du tertre Notre-Dame

Tissu bâti sans intérêt patrimonial offrant des vues directes ou perceptibles en même temps que le moulin à vent, le parc de la villa Rochefontaine et Notre-Dame de La Clarté

Rappel des protections existantes

Au titre du code du patrimoine

3 monuments historiques et leurs rayons d'abords

- Notre-Dame de la Clarté, classée en 1945
- Le moulin de la lande du Crac'h inscrit en 1983
- la villa Rochefontaine et son parc inscrits en 2017

Un site patrimonial remarquable : ancienne ZPPAUP approuvée en 1998, qui intègre une partie seulement du parc de la Villa Rochefontaine

Au titre du code de l'environnement

1 site classé

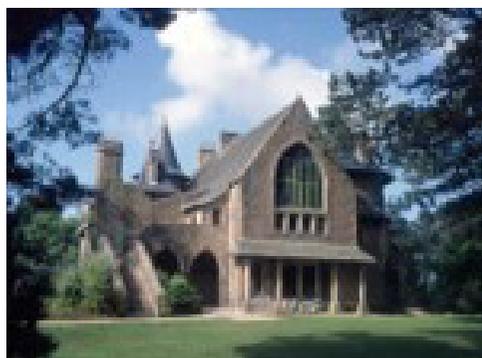
- Perros Guirec, le tertre Notre Dame, arrêté du 22 juillet 1913

2 sites inscrits

- Perros Guirec, lande du Ranolien, arrêté 9 octobre 1940
- Perros Guirec, vallée des Petits Traouiero, arrêté du 6 avril 1945



Moulin à vent du Crac'h (MH)

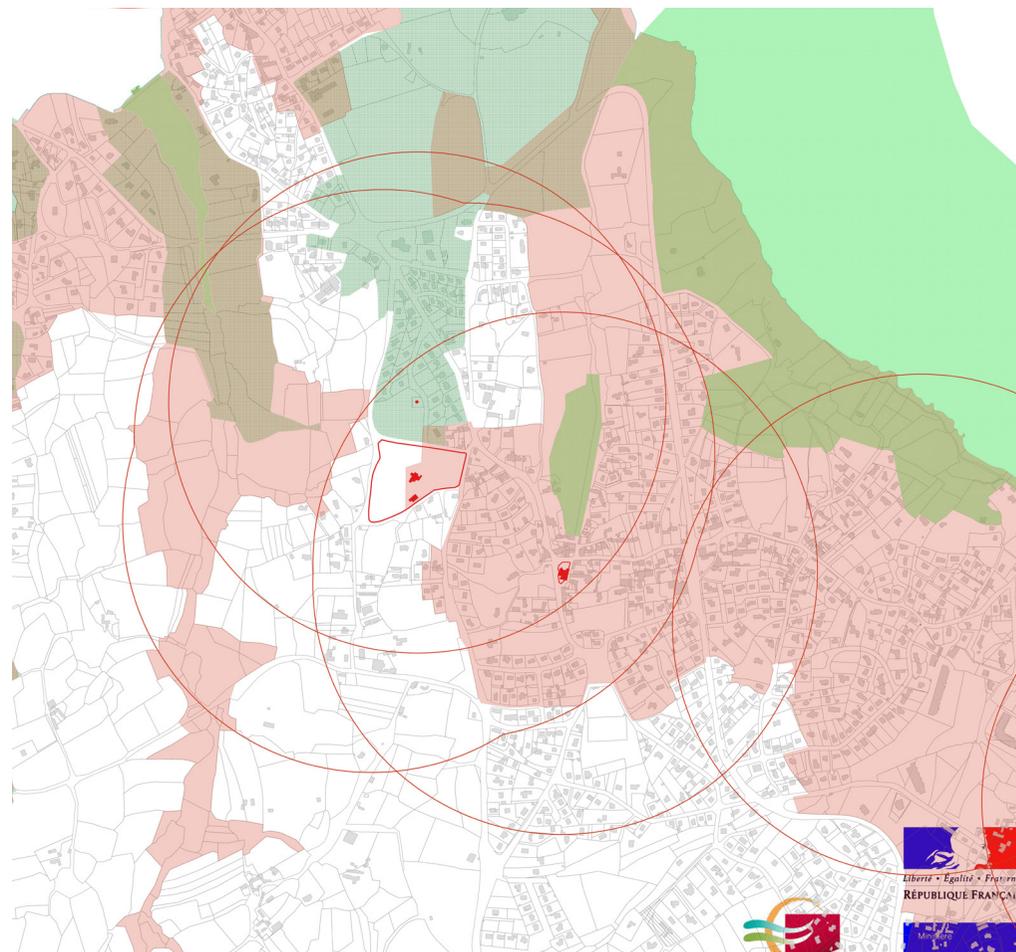


Villa Rochefontaine - 1903 (MH)

Artur Guy, reproduction, CG 22



Notre-Dame de la Clarté vue depuis le tertre



- Monument Historique
- ▭ Parcelle MH
- SPR actuel (ex ZPPAUP) [1]
- cercle 500m
- Sites inscrits
- Sites classés
- bâtiments
- parcelles
- limite communale

3 - Secteur Trestraou, Pors-Nevez, Trestrignel et le bourg - Etapes de développement

19^e 1^{er} quart

Au 19^e siècle, les différentes voies communales partent de l'église paroissiale, vers les différents hameaux, le port, et les anciens systèmes défensifs isolés le long de la côte, tel à Trestrignel. Le bourg de Perros occupe un plateau.

La voie principale est le chemin de grande communication n°11 qui vient de Lannion, en passant par le port, et menant au bourg (actuelle rue de Landerval), qui présente une très forte déclivité.

Trestrignel : les terres sont cultivées par deux fermes situées à des points culminants. Sur le cadastre de 1819 apparaissent deux guérites, un corps de garde et une poudrière (seule une guérite subsiste de nos jours, dans une propriété privée).

Trestraou : avant l'arrivée des touristes, les terres environnantes sont cultivées et une châtaigneraie occupe la pente de l'actuelle avenue du Casino

L'église Saint-Jacques et son cimetière

Emplacement supposé d'une ancienne chapelle Saint-Guirec

(Cadastre par masses de culture 1802-1807)

20^e 1^{er} quart

Le passage de la route en corniche (1918) entraîne un basculement des centres d'activités du port vers le bourg. Cette nouvelle ossature irrigue le front de mer et participe à l'affirmation du nouveau centre actif, tourné vers les plages, en déaveur du port.

Projet de redressement dans la traverse du bourg avec élargissement de la place devant l'église (démolition)

La ville est érigée en station climatique en 1901

Développement de Trestraou – Pors Nevez et Trestrignel

La route de la Corniche vers 1915 (AD 22)
Ouvrage de Harel de la Noë construit avec la main d'œuvre des prisonniers allemands

Gd Hôtel de la Plage
Hôpital pdt la 1^{ère} guerre

1913 : création de l'avenue du Casino

Casino 1923 (*)

Cimetière 1903 (ou 1912)

Hôtel de France
Hôpital pdt la 1^{ère} guerre

Mairie, tribunal et école

Hôtel de l'Océan

développement du tissu balnéaire

1900-1904
1^{er} Casino dans la villa

AD 22 – 16F1 - 2879

Ancienne voie ferrée d'intérêt local Lannion – Perros Guirec, déclarée d'utilité publique le 21.03.1900, ouverte à l'exploitation le 1^{er}08.1906, elle a été fermée le 15.04.1949 et déclassée le 2.12.1949

19^e fin

A la fin du 19^e siècle, de petites maisons et quelques magasins de commerce aménagés dans d'anciennes maisons de bourg se concentrent autour de l'église paroissiale.

Entre 1893 et 1905, de nombreuses villas sont rapidement édifiées, le long des rues Maréchal-Foch, de Rohellou, et Charles-Le-Goffic. Le comblement se fait ensuite assez lentement, les terrains en fond de cuvette, vaseux, étant soumis au passage de deux ruisseaux.

1900 : maison de Charles Le Goffic

La rue du Mal Foch est écartée afin de faciliter l'accès à la plage

1886 : 1^{er} hôtel (Le Bihan)

1894 : Grand Hôtel de la Plage

1892 : villa Maurice Delestre

Chemin de la Messe percé en 1895

Villa Lann-Gueuc 1897

1^{er} hôtel 1896 (*)

Villa Silencio 1894

Villa Le Hedrou

En 1895, la totalité des terrains bordant la plage de Trestrignel, est achetée par une Société immobilière parisienne. Un hôtel en front de mer y est édifié en 1896. La Société est dissoute en 1898, mais les terrains sont lotis en 1902 par l'unique acquéreur des terrains, le parisien René Du Pré de Saint-Maur

Pension de famille des religieux qui accueillent les 1^{ers} touristes

Rue du Mal Joffre reliant le port au bourg

20^e 2^e quart

Une nouvelle poste est construite à partir de 1931, une mairie à partir de 1932, les commerces et les hôtels se multiplient autour de cette dorsale. Un temple est construit à partir de 1936.

Développement des programmes de lotissement à partir de 1925

Développement des commerces rue du Mal Leclerc et du Gal de Gaulle.

La période 1939-1945 marque une fracture avec la suspension du tourisme, l'occupation des villas et des hôtels de voyageurs par l'armée allemande, et des destructions d'infrastructures maritimes (phares). La période 1945-1950 est une période où les maîtres d'ouvrage sont des Perrosiens qui ont subi la perte de leurs biens.

Aménagement des voies du lotis de Trestrignel approuvé en 1925

Hôtel Le Celtic

Hôtel de la Glacière

Select Cinéma

Hôtel Régina

Hôtel de la Roseaie 1929-30

Lotis 1926 rue St Yves Allée des Pins

Nouvelle Poste 1931

Nouvelle Mairie 1932

Temple 1936

Lotis Le Hedraou 1932

Lotis Ange Legrand (horticulteur) / 1928 – maisons et colonie de vacances

Lotis du Pré 1937

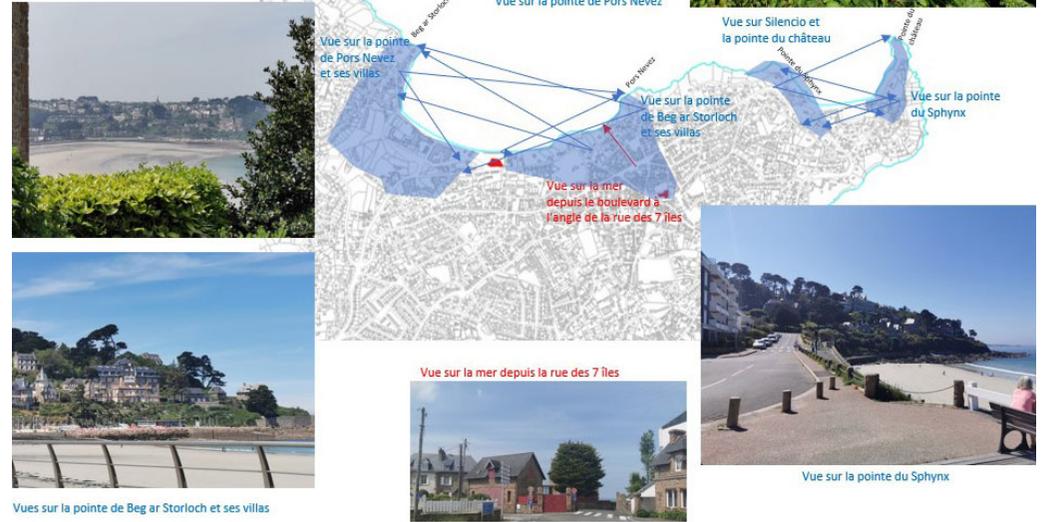
Lotis St Jacques Robert Coulombeu, géomètre à Perros-Guirec, et Louis Hinfray, administrateur d'immeubles demeurant à Paris /1949

Lotis La salle 1930 et 1949

Lotis James Bouillé 1928



Vue générale de Trestraou. [1904-1905] Archives : AD 22/Cote : 16Fi 2902/Date : [1904-1905]



Park an Izel - 1895 (Trestraou)



Park an Lann - 1906 GR Lefort (Trestraou)



Vue sur la pointe de Ber ar Storloch et l'ancien hôtel de la Roseraie (carte postale AD 22 /

Cote : 26Fi 242/1948 et photo de 2020)



Le Sphinx - 1er quart XXe - Pierre Botrel (Trestrignel)



Silencio - fin XIXe - Gelis Didot et Lambert



Vue générale de l'église Saint-Jacques Archives : AD 22/Cote : 26Fi 226/Date : [1948-1972]



Vue générale du bourg des années 20/30 AD 22/Cote : 26Fi 227/Date : [1948-1972]



Hôtel de Ville - 1934 - Jean Le Corre



Hôtel des Voyageurs -ancien Cinéma - années 30



Hôtel des Voyageurs Le Régina



Boutique James Bouillé, rue du Gal de Gaulle



Poste - Jean Le Corre (décor intérieur Odorico)



Maisons références balnéaires entre deux guerres (lotissement Ange Legrand 1928)

L'anse de Trestrignel



Ker Gitane et Ker Juliette, 1er quart
20e, P. Botrel architecte



Villa Silencio, 4e quart 19e, P. Gelis
Didot et T. Lambert, architectes



Villa Lann Gueuc, 1896-1897,
Théodore Lambert architecte



Pointe du Sphinx

Identité / valeurs / enjeux

Le vieux bourg autour de l'église Saint-Jacques (MH) avec quelques constructions XVIII et XIXe rue du Sergent l'Hévéder et rue de Landerval (ancien manoir de La Salle) et quelques maisons d'armateurs fin XIXe, début XXe en descendant vers le port.

Lieu symbolique des prémices de la station balnéaire avec dès 1886 l'hôtel de Joseph Le Bihan devenu le Grand Hôtel de la Plage à Trestraou.

La présence de nombreuses villas fin XIXe début XXe notamment de part et d'autre de la plage et les vues réciproques, avec la villa Silencio sur Trestrignel

Le palais des congrès (MH)

Le bourg des années 20/30 créé ex-nihilo autour du boulevard de la Corniche avec ses hôtels, son cinéma, son hôtel de Ville, sa poste, ses commerces et son tissu de villas au nord du boulevard de la Corniche.

Le développement, dans la période d'entre-deux-guerres et juste après la Seconde Guerre mondiale, d'un **tissu de petits lotissements composé de maisons de références balnéaires puis néo-bretonnes** répondant aux besoins des habitants, aujourd'hui encore préservé entre la côte et le bourg, de part et d'autre de la route de la Corniche.

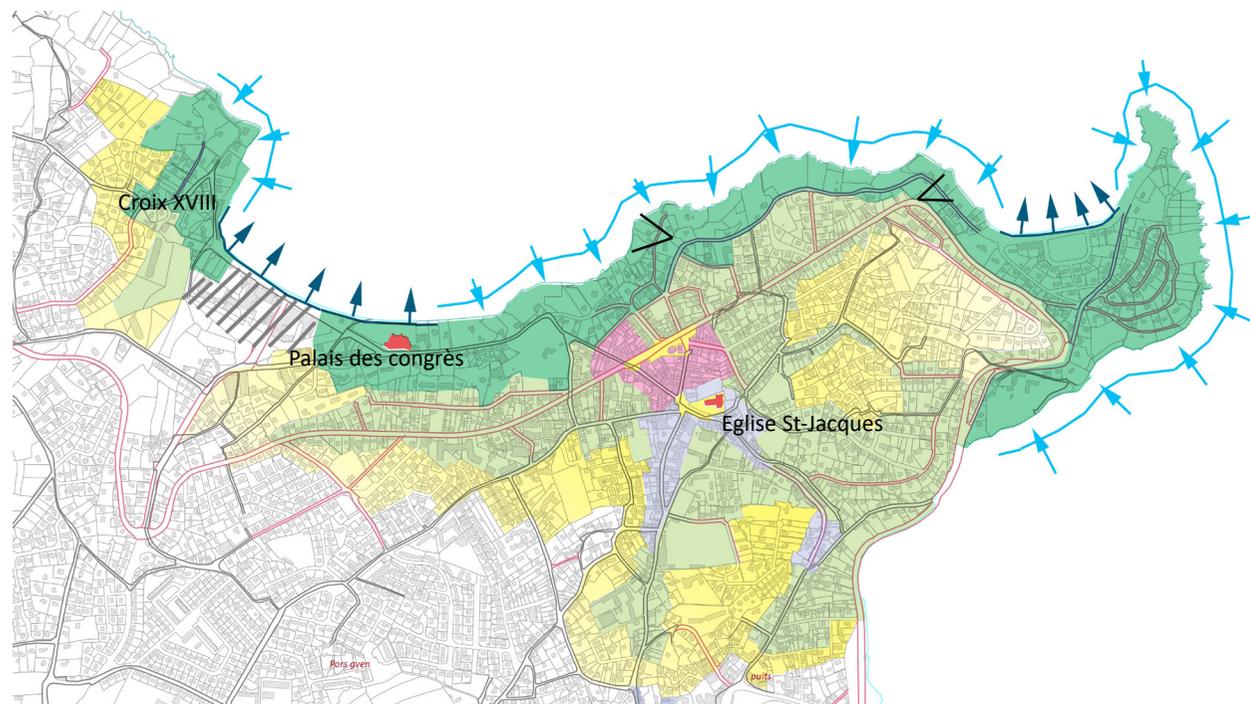
Valeur archéologique : ZPPA sur la pointe du château

Valeur historique : naissance de la station balnéaire, déplacement des services administratifs du port vers le plateau et les plages (Hôtel de Ville, poste, ...).

Valeur architecturale et paysagère des pointes de part et d'autre des 2 plages, avec les villas fin XIXe, début XXe et leurs plantations ainsi que les vues préservées sur ses pointes. Le petit tissu de maisons d'armateurs et de villas rue du Maréchal Joffre.

Valeur artistique avec la villa Silencio du peintre Maurice Denis et ses peintures représentant le site depuis son balcon

Grande qualité urbaine et architecturale avec la rue du Maréchal Foch, le chemin de la messe, la rue des 7 îles, la rue du Général de Gaulle et ses boutiques, la place de l'Hôtel de Ville et ses hôtels de voyageurs et son cinéma.



- Monuments Historiques : croix XVIIIe, palais des congrès et église Saint-Jacques
- Ensemble en cohérence avec le tissu identitaire, transition avec les tissus XXe
-  Persistance de la trame viaire et parcellaire + habitat littoral (armateurs)
- Tissu XXe sans intérêt patrimonial
-  Tissu balnéaire : habitat et équipements, villas fin XIXe et début XXe
-  Panorama sur les points préservés depuis les belvédères publics
-  Bourg des années 20/30 : équipements, hôtels de voyageurs, cinéma, boutiques
-  Espace public en lien avec la mer : Bd Joseph Le Bihan et Bd de Trestrignel avec leur esplanade et accès aux plages
-  Tissus mixte de petits lotissements avec maisons de référence balnéaire
-  Paysage côtier exceptionnel : pointes et leurs villas
-  Secteur à valoriser et requalifier à moyen-long terme

Enjeux

Protection du tissu balnéaire (villas et leurs parcs, tracé viaire, escaliers d'accès à la mer) et du tissu de maisons d'armateurs et encadrement de leur évolution

Mise en valeur des équipements XXe: Grand Hôtel, rotonde, poste de secours, palais des congrès, Hôtel de Ville, Poste ...

Reconnaissance et mise en valeur du bourg des années 20/30 avec ses hôtels de voyageurs, équipements et commerces

Gestion à long terme des aménagements du 1er front bâti de Trestraou et encadrement des gabarits des futures constructions.

Préservation des maisons de références balnéaires et néo-bretonnes et encadrement de leur évolution

Rappel des protections existantes

Au titre du code du patrimoine

3 monuments historiques et leurs rayons d'abords

- L'église Saint-Jacques classée en 1901
- Une croix du XVIII^e siècle inscrite en 1925
- Le Palais des Congrès inscrit en 2014

Un site patrimonial remarquable : ancienne ZPPAUP approuvée en 1998,

Au titre du code de l'environnement

2 sites classés

- Perros Guirec, DPM Sentier des douaniers, arrêté du 7 novembre 1976
- Perros Guirec, Sentier des douaniers, arrêté du 7 novembre 1976

1 site inscrit

- Perros Guirec, la pointe du Château, arrêté du 29 février 1960

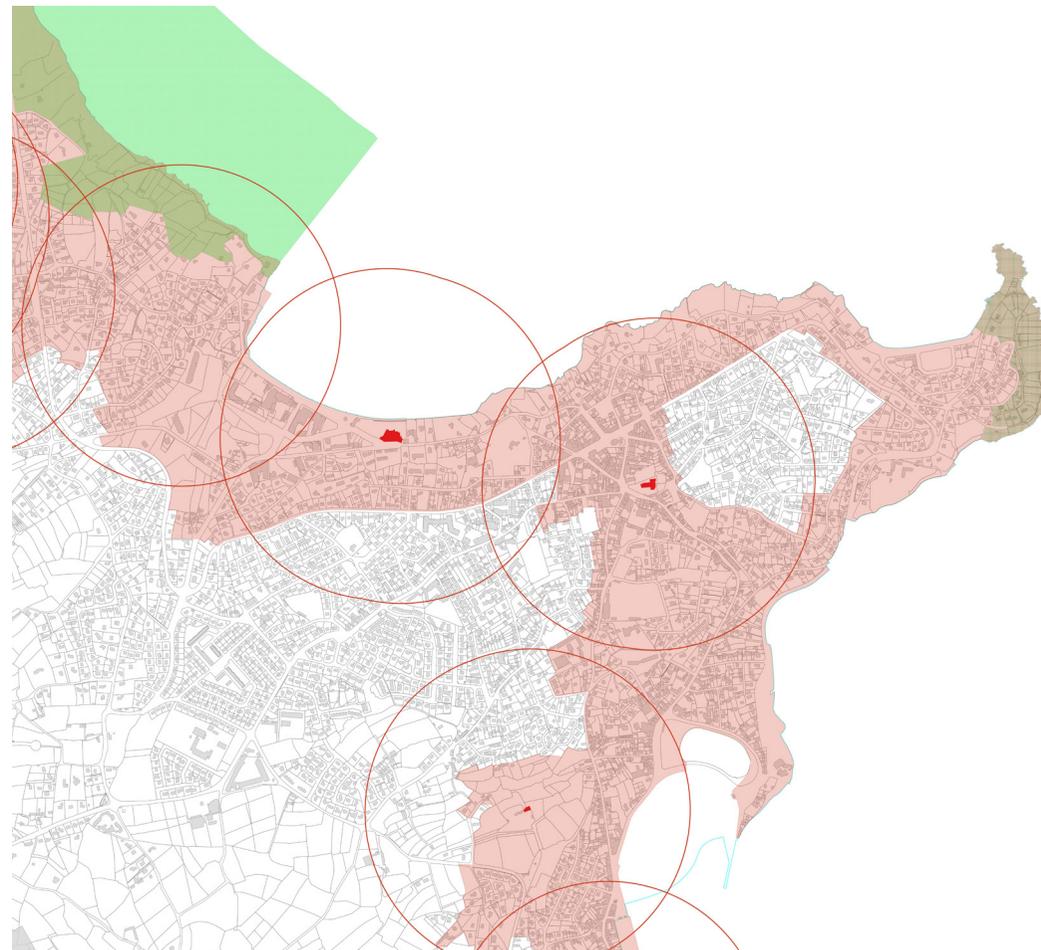
Eglise Saint-Jacques



Palais des Congrès



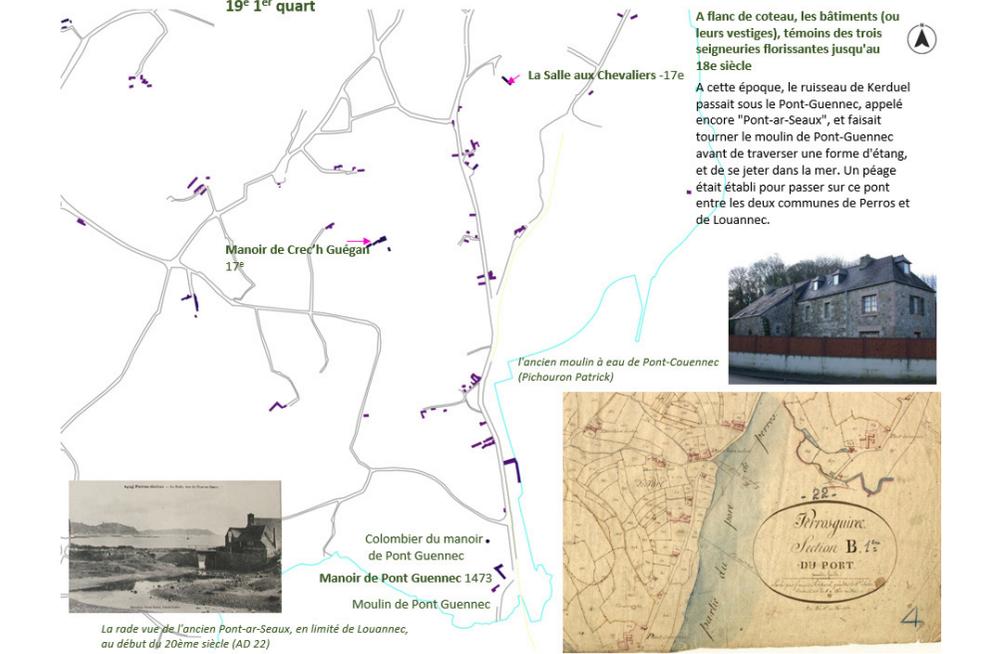
Croix XVIII^e



- Monument Historique
- Parcelle MH
- SPR actuel (ex ZPPAUP) [1]
- cercle 500m
- ▨ Sites inscrits
- Sites classés
- bâtiments
- parcelles
- limite communale

4 - Secteur La rade et le port - Etapes de développement

19^e 1^{er} quart



La Salle aux Chevaliers -17^e

A flanc de coteau, les bâtiments (ou leurs vestiges), témoins des trois seigneuries florissantes jusqu'au 18^e siècle

A cette époque, le ruisseau de Kerduel passait sous le Pont-Guennec, appelé encore "Pont-ar-Seaux", et faisait tourner le moulin de Pont-Guennec avant de traverser une forme d'étang, et de se jeter dans la mer. Un péage était établi pour passer sur ce pont entre les deux communes de Perros et de Louannec.

Manoir de Crech Guégan 17^e

Manoir de Pont Guennec 1473

Moulin de Pont Guennec

L'ancien moulin à eau de Pont-Couennec (Pichauron Patrick)



Colombier du manoir de Pont Guennec

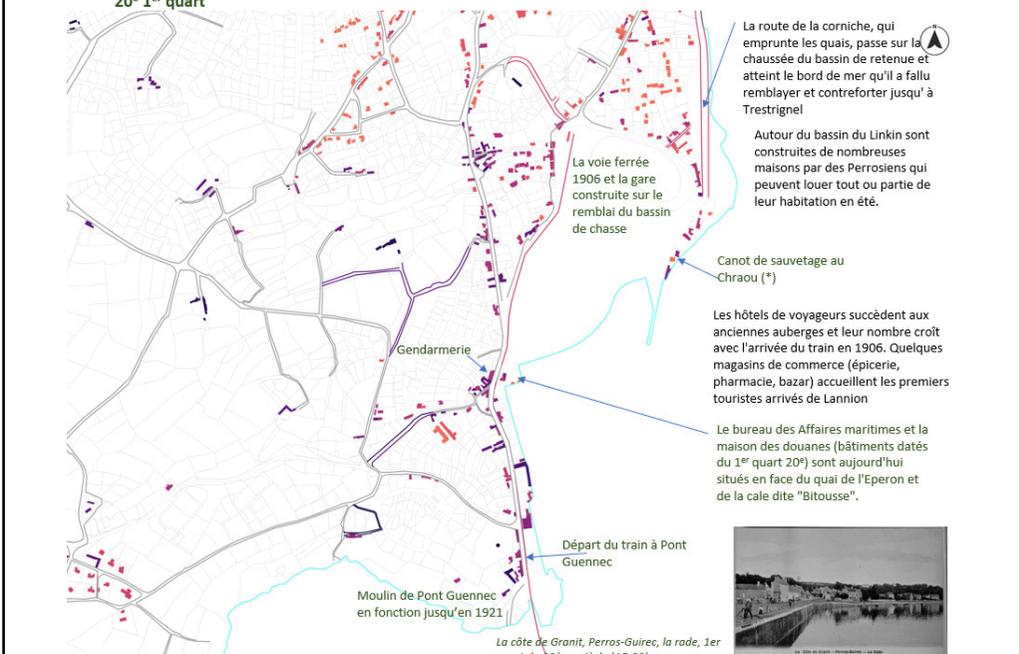


Extrait des plans cadastraux parcellaires de 1822 : 4 num 1/29, Numplan 4. (AD 22)

La rade vue de l'ancien Pont-ar-Seaux, en limite de Louannec, au début du 20^e siècle (AD 22)



20^e 1^{er} quart



La route de la corniche, qui emprunte les quais, passe sur la chaussée du bassin de retenue et atteint le bord de mer qu'il a fallu remblayer et contrefortier jusqu'à Trestrignel

Autour du bassin du Linkin sont construits de nombreuses maisons par des Perrosiens qui peuvent louer tout ou partie de leur habitation en été.

Canot de sauvetage au Chraou (*)

Les hôtels de voyageurs succèdent aux anciennes auberges et leur nombre croît avec l'arrivée du train en 1906. Quelques magasins de commerce (épicerie, pharmacie, bazar) accueillent les premiers touristes arrivés de Lannion

Le bureau des Affaires maritimes et la maison des douanes (bâtiments datés du 1^{er} quart 20^e) sont aujourd'hui situés en face du quai de l'Eperon et de la cale dite "Bitousse".

Gendarmerie

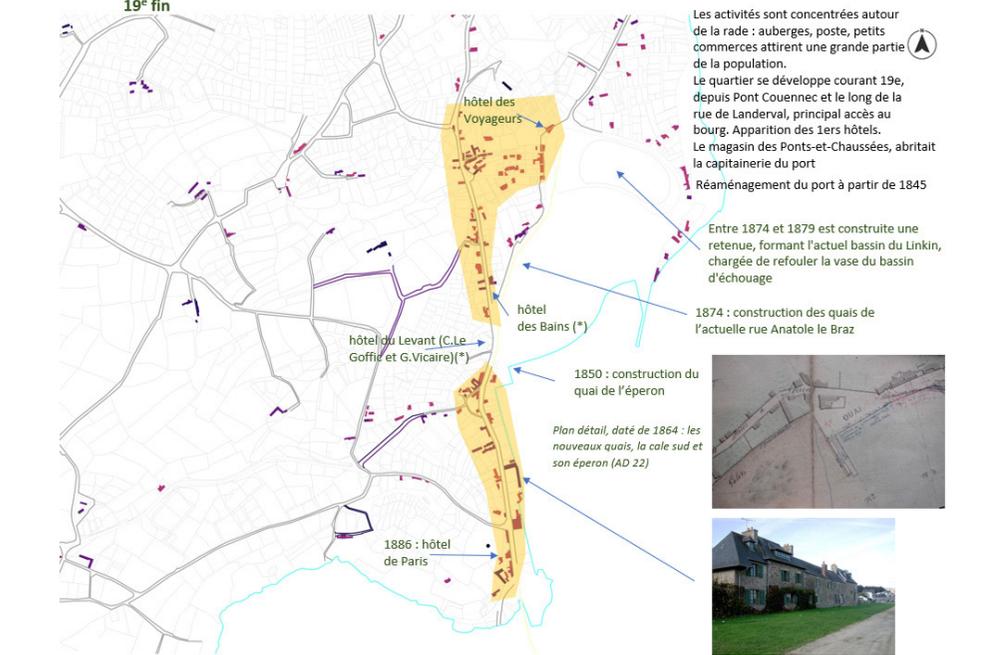
Départ du train à Pont Guennec

Moulin de Pont Guennec en fonction jusqu'en 1921

La côte de Granit, Perros-Guirec, la rade, 1^{er} quart du 20^e siècle (AD 22)



19^e fin



Les activités sont concentrées autour de la rade : auberges, poste, petits commerces attirent une grande partie de la population. Le quartier se développe courant 19^e, depuis Pont Couennec et le long de la rue de Landerval, principal accès au bourg. Apparition des 1^{ers} hôtels. Le magasin des Ponts-et-Chaussées, abritait la capitainerie du port

Réaménagement du port à partir de 1845

Entre 1874 et 1879 est construite une retenue, formant l'actuel bassin du Linkin, chargée de refouler la vase du bassin d'échouage

1874 : construction des quais de l'actuelle rue Anatole le Braz

1850 : construction du quai de l'éperon

hôtels des Voyageurs

hôtel du Levant (C.Le Goffic et G.Vicaire)(*)

hôtel des Bains (*)

1886 : hôtel de Paris

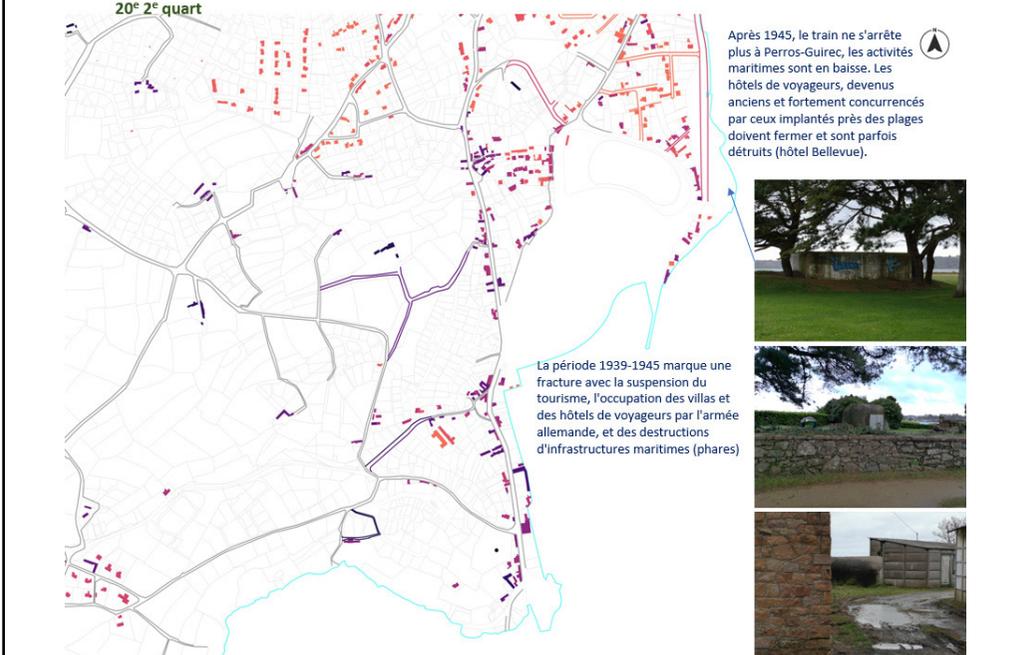
Plan détail, daté de 1864 : les nouveaux quais, la cale sud et son éperon (AD 22)



Les maisons du 19^e siècle



20^e 2^e quart



Après 1945, le train ne s'arrête plus à Perros-Guirec, les activités maritimes sont en baisse. Les hôtels de voyageurs, devenus anciens et fortement concurrencés par ceux implantés près des plages doivent fermer et sont parfois détruits (hôtel Bellevue).

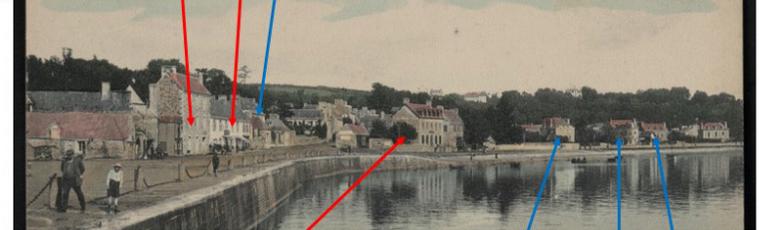
La période 1939-1945 marque une fracture avec la suspension du tourisme, l'occupation des villas et des hôtels de voyageurs par l'armée allemande, et des destructions d'infrastructures maritimes (phares)







Disparition des éléments identitaires fin 19^e/milieu 20^e remplacés par des résidences de tourisme hors d'échelle. En bleu sont portées les persistances et en rouge les remplacements d'anciens éléments identitaires.



Maisons XIXe rue Ernest Renan, vue côté port



Vue générale de la gare inaugurée le 11 août 1906 (Collection Eric Chevalier)



Dénaturation des éléments identitaires fin 19^e/milieu 20^e LA DISPARITION D'UNE IDENTITÉ



Identité / valeurs / enjeux

Le manoir de Crec'h Guégan (MH) XVIIe et le bois d'amour qui l'accompagne
Le manoir de Pont Couennec et son colombier (MH) XVIe en limite sud du territoire communal

Une urbanisation ancienne le long de la rue E. Renan qui tourne le dos au port et à la grève, limite parcellaire jusque dans les années 70, date du remblaiement de l'actuelle esplanade des Douaniers

Une alternance d'immeubles récents et anciens le long de la rue Anatole le Braz, principal front urbain du port de plaisance **avec des gabarits disproportionnés marquant une rupture d'échelle** : ex la capitainerie installée dans une ancienne maison bourgeoise et les immeubles à R+5/R+6

Quelques maisons bourgeoises, villas et hôtels de voyageurs rappellent l'identité du port à la fin XIXe/début XXe à l'époque du chemin de fer (1906-1949),

De nombreux blockhaus qui témoignent du passé militaire à proximité du bassin du Linkin.

La jetée et ses petites maisons de pêcheurs, ses hangars et ses blockhaus

Les ouvrages maritimes et portuaires

Valeur historique : mémoire d'une occupation antérieure au XIXe avec la présence des 2 manoirs et de l'urbanisation rue Ernest Renan.

Valeur paysagère : le bois d'amour autour du manoir de Crec'h Guegan, frondaison boisée en arrière-plan du port.

Enjeux

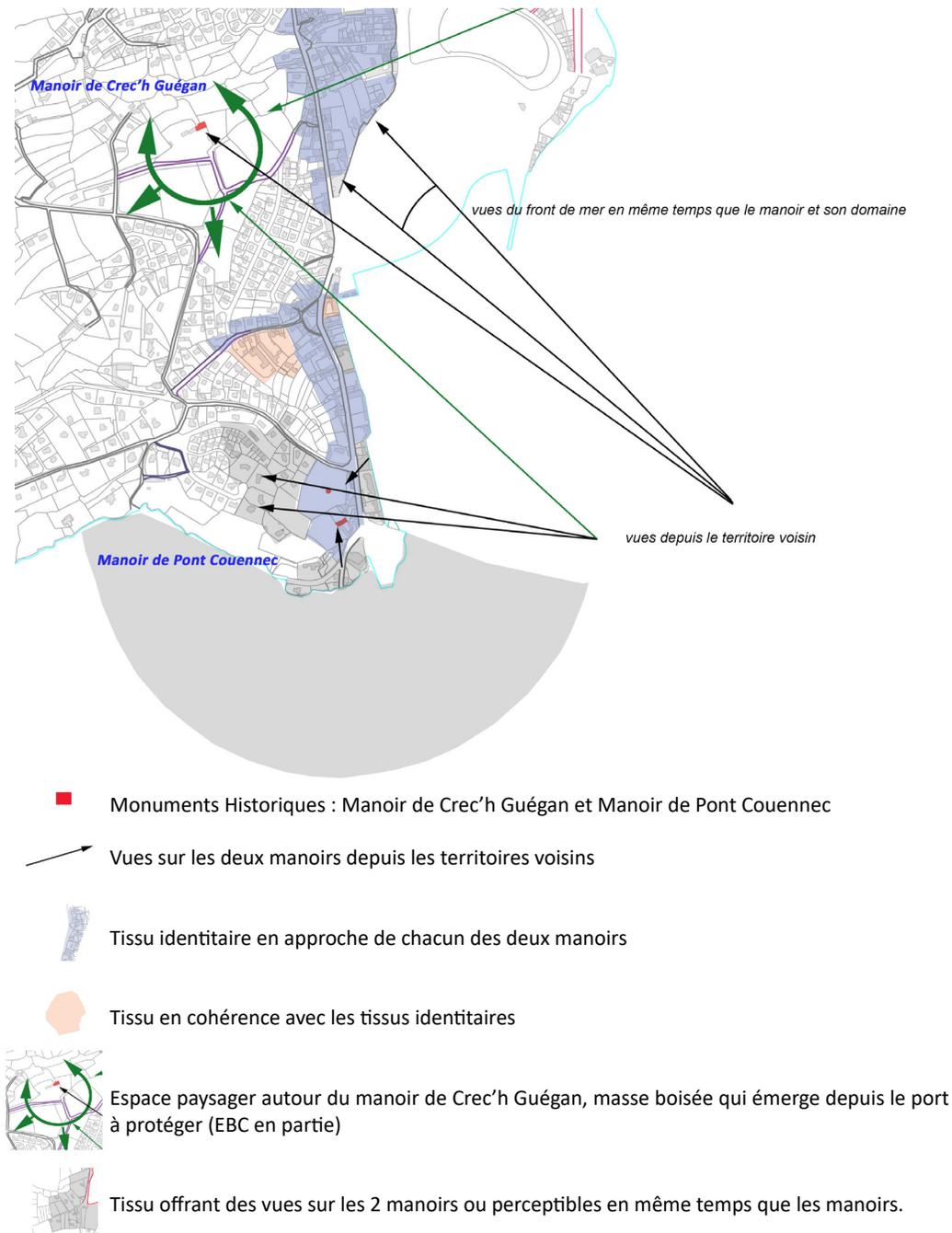
La valorisation des manoirs et de leurs espaces environnants (bois d'amour et espace autour du Colombier).

La préservation et la mise en valeur des constructions fin XIXe début XXe de type maisons bourgeoises et maisons d'armateurs

La reconnaissance et la préservation du patrimoine militaire issu de la Seconde Guerre mondiale : blockhaus du quartier du Linkin.

La reconnaissance et la préservation du patrimoine maritime et portuaire.

Projet de développement des activités portuaires (port de plaisance, chantier naval, ...) à proximité des équipements existants au niveau du Linkin.



Rappel des protections existantes

Au titre du code du patrimoine

2 monuments historiques et leurs rayons d'abords

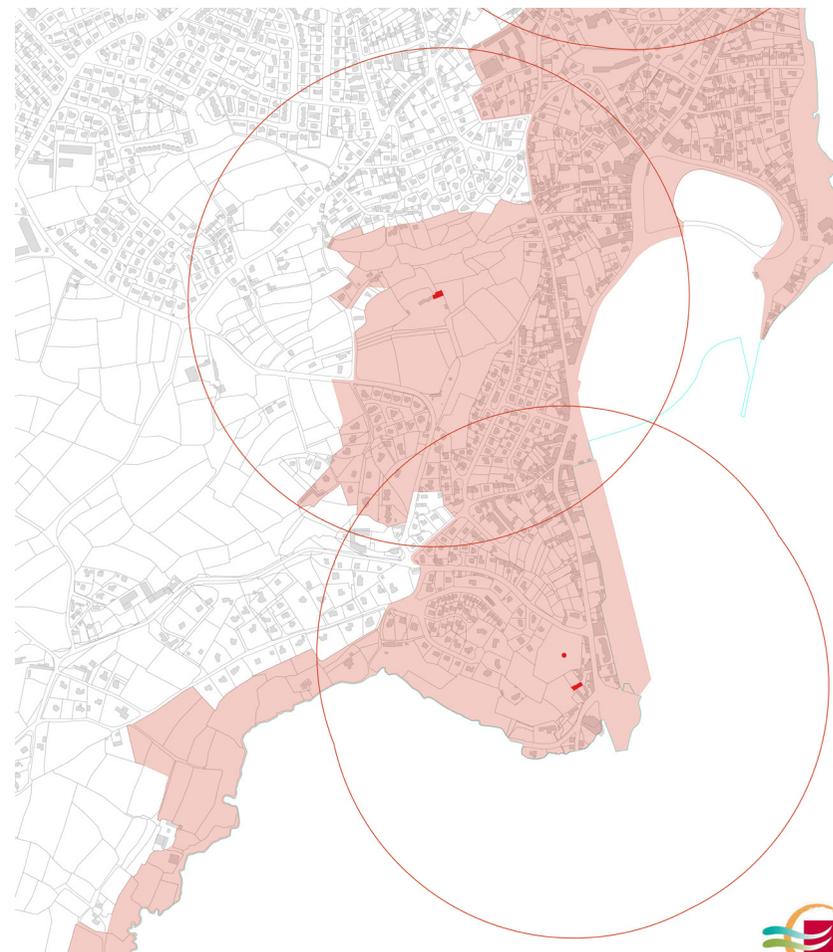
- Le manoir de Crec'h Guegan inscrit en 1990
- Le manoir de Pont Couennec et son pigeonnier inscrits en 1990

Un site patrimonial remarquable : ancienne ZPPAUP approuvée en 1998



Manoir de Crec'h Guégan

Manoir de Pont Couennec et son pigeonnier



- Monument Historique
- Parcelle MH
- SPR actuel (ex ZPPAUP) [1]
- cercle 500m
- Sites inscrits
- Sites classés
- bâtiments
- parcelles
- limite communale



Ministère

3.6 - Typologie architecturale

HABITAT TRADITIONNEL

Du passé agricole de Perros-Guirec, il reste :

- 2 manoirs aujourd'hui classés Monuments Historiques,
- Le reste d'une Seigneurie au lieu-dit « La Salle », bâtiment de ferme du XVII^e
- De nombreuses fermes dispersées sur le territoire encore agricole ou enserrées dans le tissu bâti au fur et à mesure du développement urbain,
- Des maisons rurales qui témoignent du passé économique (cultivateurs ou pêcheurs) du bourg de Ploumanac'h, du village de La Clarté, du Port avec notamment le chemin de Landerval.

LA MAISON RURALE

Elle peut être isolée ou faire partie d'un ensemble architectural, hameau ou village.

Il s'agit d'une petite longère étroite qui excède rarement un niveau et des combles. Les percements sont groupés et équilibrés mais ignorent la symétrie.

La façade principale est toujours le mur gouttereau, sur l'espace public ou sur un espace privé (cour, jardin).

Les murs sont en granit : moellons avec joints au mortier de chaux. Les encadrements de baie, les appuis de fenêtres et les chaînes d'angle sont en pierre de taille.

Les fenêtres ont des dimensions réduites et sont peu nombreuses, en général une de part et d'autre de la porte. Les volets sont pleins où à claire-voie et les portes sont à imposte.

La couverture est en ardoise, les anciennes ardoises ont des épaisseurs pouvant aller jusqu'à 8 mm, toutefois les couvertures de tuile en terre cuite ne sont pas rares (tuile anglaise du Summerset). Les toits ont deux pentes symétriques. Les versants peuvent recouvrir le sommet du pignon ou venir buter contre une chevronnière de granit. Les cheminées ont des souches rectangulaires massives à l'aplomb du pignon, elles sont en granit.



Manoir de La Salle

Les risques :

Les surélévations avec des lucarnes rampantes ou disproportionnées

L'élargissement des percements en façade sur rue

Les changements des menuiseries et le remplacement des volets par des volets roulants

Développement du territoire fin 19° avant le basculement vers la cité climatique et balnéaire. Ces bâtiments pour la plus grande majorité datent du 4e quart du 19e voir tout début 20e s

MAISON DE TYPE TERNAIRE

Elles sont implantées soit à l’alignement de la voie par le mur gouttereau ou le pignon, soit en retrait de la voie avec un jardin permettant un recul et une mise en scène. Elles présentent toute 2 à 3 niveaux + combles avec le plus souvent des lucarnes et une symétrie centrale. Le cas de droite possède un « look-out » typique des maisons d’armateurs. Construites en moellons de granit à l’origine enduits, elles possèdent peu de décors au regard des villas, un chaînage d’angle en pierre, des encadrements de baie en pierre et pour certaines des modillons. La toiture est à 2 pentes symétriques en ardoise avec une ou deux cheminées positionnées à l’aplomb des murs pignons.

MAISON BOURGEOISE

Ces dernières sont toujours implantées en retrait par rapport à la voie avec un espace de jardin devant la maison. Elles présentent 2 niveaux + comble avec lucarnes et une symétrie centrale. Construites en moellons de granit à l’origine enduits, les chaînages d’angle et les encadrements de baies sont en pierre, un balcon à l’étage anime la façade. La toiture est à 4 pentes en ardoise avec parfois des épis de faîtage. 2 cheminées massives en pierre ou brique accompagne la toiture.



Les risques :

La transformation des lucarnes d’origine par des lucarnes rampantes et la disparition des look out

La disparition des volets

Le changement du dessin des menuiseries (grand jour) pour les fenêtres et la banalisation des portes d’entrée avec des modèles PVC standard



HABITAT BALNEAIRE - un festival de styles

Les premières villas font leur apparition fin XIXe, 3 maisons de villégiatures sont construites entre 1883 et 1892 par des Lannionnais entre la rade et le bourg. A partir de 1892, le parisien Maurice Delestre se fait construire la 1ère villa en bord de plage à Trestraou. Jusqu'au 1er quart XXe, les villas sont construites en front de mer, sur les pentes de Pors-Nevez et à Trestrignel.

Dès les années 1890, l'éclectisme (villas maritimes), et l'historicisme (néo-médiévale, néo-gotique, néo-renaissance) caractérisent les réalisations de cette époque, qui se déclinent par la suite. Puis, vers 1910 l'utilisation de détails architecturaux (crossettes, niches, moellons de granit apparents) introduisent le style néo-breton qui se développe dans les années 1920 jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Après 1945, les constructions de style néo-breton ont leurs murs enduits mais reprennent les mêmes bases volumétriques qu'avant-guerre. Au cours de la 1ère décennie du XXe le nombre de constructions augmente considérablement avec l'arrivée du chemin de fer en 1906. La période de l'entre-deux-guerres est faste grâce à la création de lotissements avec vue sur mer et au passage de la route en corniche au coeur des quartiers balnéaires.

Le service de l'inventaire recense environ 430 villas et maisons construites dans le secteur balnéaire entre 1811 et 1950.

VILLA BALNEAIRE

Ces villas sont implantées sur des parcelles de taille et de topographie variables, le plus souvent en retrait par rapport à la voie pour profiter de la vue sur la mer. Elles présentent 2 à 4 niveaux + combles pour les villas les plus importantes. Elles proposent de multiples décrochements de toitures avec parfois l'usage de tourelles et des décors comme les épis de faîtage et les lambrequins. Les façades sont agrémentées d'éléments de décors comme les bow-window, les faux pans de bois en ciment peint... Elles ne présentent aucune symétrie que ce soit pour les façades ou les toitures, toujours en ardoise. Les murs sont en moellons de granit, avec l'utilisation du granit rose ou de la pierre pour les entourages des baies et chaînes d'angles et la présence de quelques décors en brique vernissée.

Principaux architectes

Pierre Gélis Didot (élève de Viollet le Duc) et **Théodore Lambert**, architectes parisiens : villa Maurice Delestre, villa Silencio y Descanso...

Paul Gélis Didot, architecte parisien : villa Park an Od (1894)...

James Bouillé, architecte de Lannion : le gai logis, Rozennou, Vilin ar Mor, villa Avel Dro, villa Beg Ar Storloc'h, l'agrandissement de la chapelle Saint-Guirec, lotissement pour l'office privé d'habitations économiques, magasins

Georges-Robert Lefort, architecte de Guingamp : Grand Hôtel de la plage (phase 3), villa Park an Lann (1906)...

Charles Heubes, architecte parisien : villas Ker Dor, Ker Yvette, ker Marie-Annic ...

Pierre Botrel, architecte parisien : villas Ker Juliette, Le Sphynx, Shamrock, Gitane, Ker Awel, Bon Accueil...

Edmond Gelis, architecte parisien : villa Stereden (1902)...

Henri Ménet et Marlin, architecte perrosien : villas fin XIXe, XXe

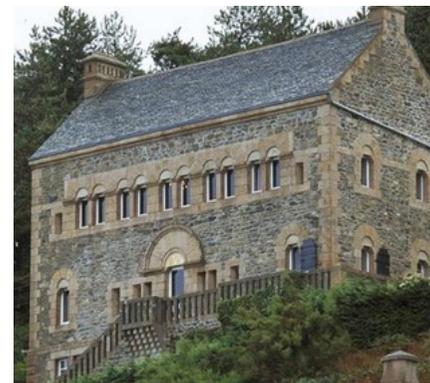
Les risques :

La disparition des décors et détails qui font la qualité de ces villas

Les changements de menuiseries (dessin des baies)

La disparition des clôtures et des annexes

La densification des parcs associés



Silencio y Descanso - 1894



Villa Ker Dor - 1904



Park an Izel - 1895



Ar Men Braz (Beg ar Stoloc'h) - 1904



Ker an Gwell - 1912-13



Villa dite Ti Prenn - 2e quart XXe

Villas Néo-normandes

LES PARCS ET JARDINS ACCOMPAGNANT LA TYPOLOGIE BALNEAIRE

Les premières villas construites sur de vastes parcelles disposent d'un **haut mur de clôture en maçonnerie**, empêchant les regards extérieurs de pénétrer l'intérieur de la parcelle. Ce système de protection est surtout possible pour les villas implantées en front de mer, la clôture enveloppant la façade arrière alors que la **façade sur mer est ouverte sur le paysage maritime**.

Cette clôture se double souvent d'une entrée cochère imposante, traitée en granit, dont la taille est proportionnelle au volume de la clôture.

Certaines clôtures sont parfois conditionnées par la nécessité de contenir des masses de terre sur lesquelles sont construites les villas et deviennent de véritables **murs de soutènement** surélevant la maison comme un piédestal.

La présence d'un **jardin entre l'espace public et la villa**, véritable enveloppe protégée par une clôture, a la triple mission d'assurer la mise en valeur de l'édifice, la protection visuelle depuis la rue, et l'agrément depuis la maison. Les espaces libres autour des villas, même les plus étroits, sont plantés de gazon, qui évoque les cités-jardins anglaises et rappelle le tapis végétal du littoral breton.

Parfois le front rocheux sur lequel les villas se sont appuyées est encore visible, notamment depuis la rue du Maréchal Foch.

Les jardins sont tous «domestiqués», certes, mais **apparaissent très «naturels»**. Les essences plantées participent à cette ambiance que le propriétaire souhaite spontanée. Placés à la base des façades des maisons et le long du mur de clôture dont ils tempèrent le caractère minéral, les massifs d'hortensias agrémentent ponctuellement ces jardins.

Un certain nombre de propriétés sont agrémentées de **pins maritimes, pins sylvestres ou cyprès de Lambert**, plantés peu de temps après les constructions. Ils deviennent **une source d'agrément** sur la Côte de Granit rose. Aux plantations de conifères s'ajoutent des feuillus et des arbustes qui contribuent à étoffer la parcelle.

Des décors naturels, notamment à Ploumanac'h, agrémentent les propriétés, c'est le cas **des rochers roses** présents dans certaines parcelles qui sont la fierté des propriétaires tant certains sont célèbres « chapeau de Napoléon » ...

(extrait étude service inventaire référence : IA22000359 - Elisabeth Justome 1999-2001)

Parmi les grands parcs et jardins citons :

- Les parcs des manoirs et villas plages de Trestraou et Trestrignel
- Le Parc de la Bastille (Ploumanac'h)
- Le Jardin de la Maison Laborey (Ploumanac'h)
- La Villa Rochefontaine (La Clarté)

Les risques :

La division des jardins qui possèdent une topographie adaptée

La modification des clôtures et portails

La disparition des murs de clôtures



Villa Ker Gitane - mur de soutènement - vers 1900



Villa Park an Lann - 1892 - Murs et pins

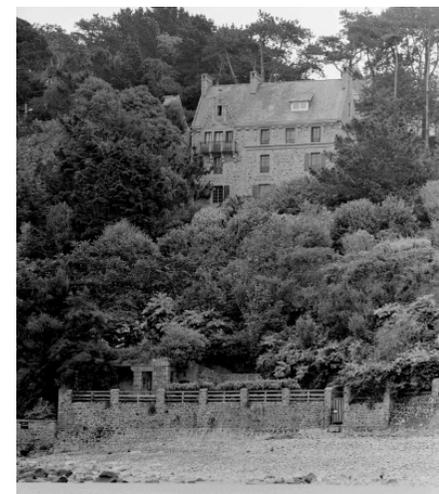
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor



Mur de l'ancienne propriété de Coastérés condamnant l'accès au littoral fin XIXe pour les habitants de Ploumanac'h



Portail de la ville Maurice Delestre



Park an Old - 1894 - murs et jardins

La silhouette balnéaire : végétation du littoral

La question de la valeur patrimoniale des boisements de conifères du littoral est centrale dans la question de la **préservation de l'identité balnéaire de Perros-Guirec**. Ils datent du début du XXème siècle, et ont été plantés au moment des constructions des villas balnéaires.

Les cartes postales anciennes du début du XXème siècle montrent que le paysage était beaucoup plus ouvert sur les plages de Trestraou et de Trestrignel. **Le caractère très minéral du paysage côtier s'est peu à peu estompé au profit d'une végétation de plus en plus dense.** Les villas se détachent nettement dans le paysage, au milieu d'une végétation rase, puis les coteaux se construisent et les boisements des villas grandissent et s'épaississent, jusqu'aux paysages que l'on observe aujourd'hui.

Actuellement les conifères sont de haute taille, ils émergent au-dessus des villas et des immeubles, et les coteaux sont beaucoup plus urbanisés qu'au début du XXème siècle, et avec une pression urbaine soutenue (extension, densification...). Les constructions et les immeubles sont de plus en plus hauts, la végétation de pins maritime a grandi, et créent un paysage plus vertical.

La différenciation des séquences urbaines n'est plus alors perceptible qu'à travers l'alternance des masses bâties et des masses boisées.

Cette spécificité de l'appréhension globale de Perros-Guirec par le végétal doit être préservée car c'est autour de cette qualité paysagère que l'identité de la station balnéaire s'est maintenue.



L'évolution de la végétation - silhouette de la pointe du château (Trestrignel)

Bloc diagramme / plage et pointes



L'évolution de la végétation - silhouette de la pointe de beg ar Storloc'h (Trestraou)



Dans la période **d'entre-deux-guerres et au début des Trentes glorieuses**, tout de suite après la Seconde guerre mondiale, la commune fait face à un besoin en logements pour loger sa population. Les perrosiens et perrosiennes font appel à des entrepreneurs locaux qui prennent comme référence la villa balnéaire et la décline dans des proportions moindres mais en reprenant les mêmes matériaux (toit en ardoise, moellons de granit, décor en granit rose) et les mêmes codes : plan avec une avancée centrale ou latérale, jeu de toitures, toit à longs pas et croupes ...

Cette typologie perdure jusqu'au milieu des années 50.

MAISONS DE REFERENCE BALNEAIRE ET NEO-BRETONNE

Ces maisons sont implantées sur des parcelles de petite taille, souvent au sein de lotissement de taille variable. Elles sont implantées en retrait par rapport à la voie et par rapport aux limites parcellaires. Elles présentent généralement 1 à 2 niveaux, parfois 3 quand elles disposent d'un garage, dans ce cas l'entrée se fait au 1er étage.

Elles proposent en référence aux villas balnéaires des décrochements de toitures et des décors modestes.

Les façades sont agrémentées d'éléments de décors principalement des encadrements de baies en granit rose... Elles présentent rarement une symétrie que ce soit pour les façades ou les toitures, toujours en ardoise. Les murs sont en moellons de granit tout-venant.

On retrouve ses maisons à Ploumanac'h mais également sur le plateau de Trestrignel et le long de la route de la corniche, elles accompagnent les développements balnéaires plus anciens et composent avec eux un tissu balnéaire cohérent avant l'arrivée de l'essor péri-urbain.

- Les risques :*
- La disparition des décors et détails qui font la qualité de ces maisons.*
- Les changements de menuiseries (dessin des baies, portes pleines ou à imposte en bois).*
- La disparition des clôtures initialement en cohérence avec la maison.*
- Les demandes d'extension disproportionnée par rapport à la taille de la maison.*
- La démolition de ces maisons, témoin d'une histoire locale*

HABITAT DE REFERENCE BALNEAIRE ET NEO-BRETONNE



Rue du parc St Jacques / 2e quart XXe



Rue Alfred Motreef / Lotisst A. Legrand 1928



Rue Alfred Motreef / Lotisst A. Legrand 1928



Rue A. Legrand / Lotisst Ange Legrand 1928



Rue Hilda Gélis Didot / Lotisst Ange Legrand 1928



Rue Jean-Jaurès/Lotisst du Pré 1937

HABITAT INDIVIDUEL ET COLLECTIF D'APRES-GUERRE (ANNEES 50 à 70)



Bd des Traouiéro (années 70)



Bd du Sémaphore (milieu des années 60)



Allée des Hortensias (milieu des années 70)



Place Saint-Guirec percée fin des années 50, constructions autour 60/70

Ces constructions individuelles et/ou collectives des années d'après-guerre ne présentent pas un rapport au site et une architecture identitaire nécessitant un encadrement dans le SPR.



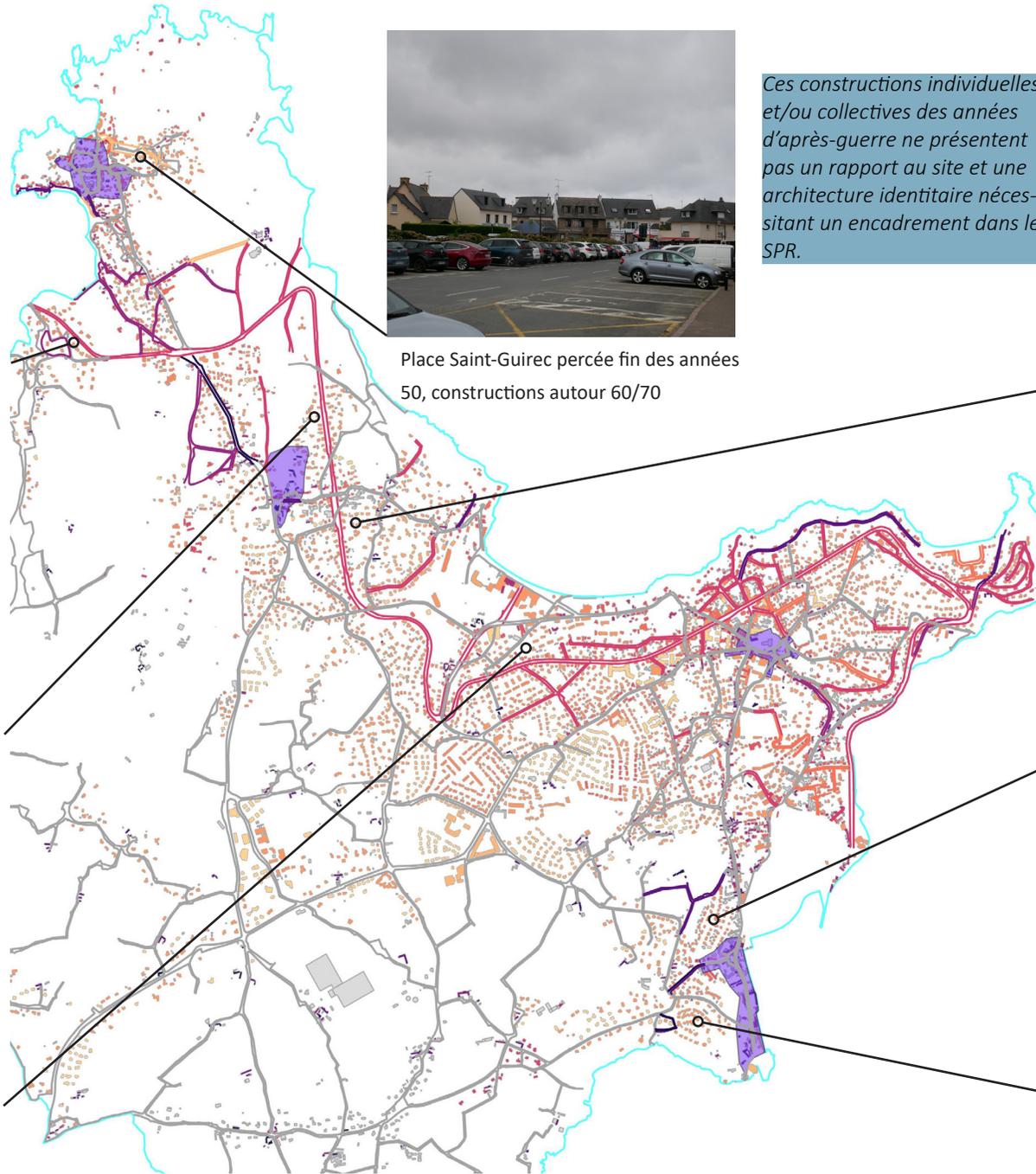
Rue de Kreiz ar Park (fin des années 70)



Rue du Docteur Laennec (milieu des années 50)



Rue Pierre Guéguen (années 70)

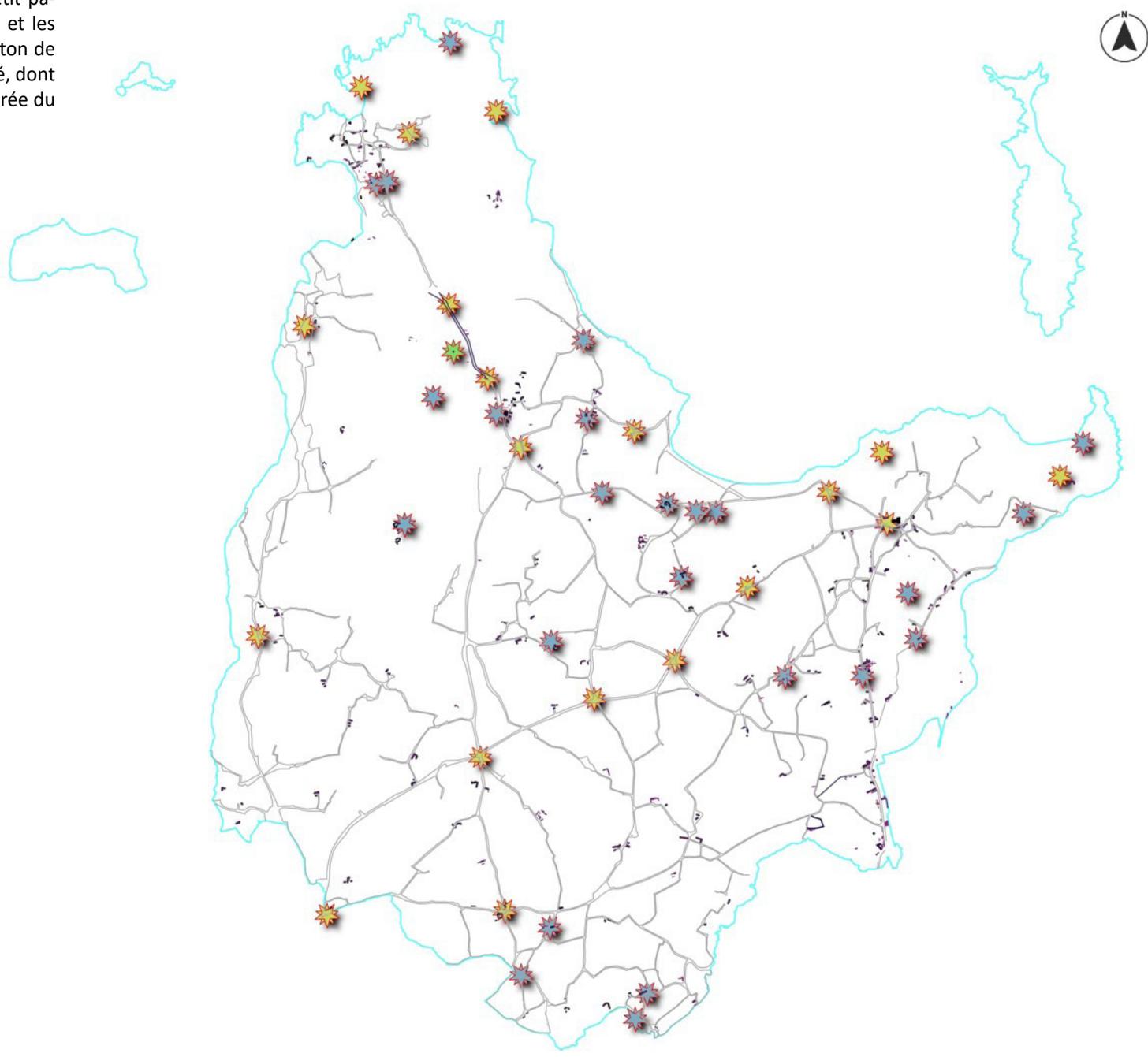


Mémoire d'un fonctionnement social et religieux, le petit patrimoine en réseau : les croix, les lavoirs, les fontaines et les puits ponctuent le territoire communal. En 1920, le canton de Perros-Guirec ne comptait plus que 8 moulins en activité, dont 2 à Perros : le moulin à vent du Crac'h et le moulin à marée du Petit Traouïero.



PETIT PATRIMOINE

-  PATRIMOINE HYDRAULIQUE
-  PATRIMOINE RELIGIEUX
-  PATRIMOINE RURAL



4 – Protections existantes et outils de gestion en place

Une attention est portée au territoire et à ses paysages depuis la fin du XIXe siècle.

Dès l'apparition des premières grandes villas naît une dualité entre préservation des sites et développement de l'urbanisation.

En 1901 est créé le Syndicat artistique de protection des sites pittoresques de Ploumanac'h et en 1925 le parc municipal de Ploumanac'h.

Très tôt, dès 1912-13, 3 sites sont classés (Rochers DPM, Lande Ranolien et tertre de La Clarté), pour les protéger : les deux premiers des projets de construction de villas et le dernier pour interdire les projets de carrière sur le site où la roche affleure.

Les édifices protégés au titre des Monuments Historiques constituent des marqueurs de l'identité de la commune, de son histoire ainsi que son évolution. Depuis les édifices religieux comme l'église Saint-Jacques et la chapelle Notre-Dame de La Clarté jusqu'à la villa Rochefontaine et le palais des Congrès construits au XXe siècle.

La création dès 1998 d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) reconnaissant la qualité du site remarquable de Ploumanac'h et de l'ensemble de la côte jusqu'au port de Perros-Guirec souligne la volonté de préserver le site.

Fragilité de la ZPPAUP actuelle au regard de l'évolution du code du patrimoine :

- Absence de repérage graphique du patrimoine balnéaire dans le SPR actuel.
- Des règles pour le port et le bourg qui s'affranchissent de la trame parcellaire, des gabarits anciens et du patrimoine bâti encore en place.
- Un mélange entre règles peu nombreuses et recommandations non opposables qui fragilisent l'avis des ABF et ne permettent pas d'encadrer les transformations qui dénaturent le patrimoine au fil du temps.
- Absence de repérage des parcs et jardins des villas facilitant la densification ou la division parcellaire des secteurs balnéaires (Ex : Domaine de Kerdu) et du paysage bocager.
- Pas d'accompagnement pour le traitement des espaces publics.

Le territoire communal de Perros-Guirec est aujourd'hui couvert par un Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2017.

Lannion Trégor Communauté a approuvé son Schéma de Cohérence Territorial en Conseil communautaire le 4 février 2020, le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) se décline en 3 grandes orientations, dont la 1ère «**Le socle : préserver et mobiliser nos ressources naturelles et patrimoniales**» concerne directement l'étude en cours.

«Le Trégor est reconnu pour la qualité de ses paysages, qui constitue une ressource en soi, ce qui implique de **préserver et de valoriser le socle des ressources naturelles, paysagères et patrimoniales du territoire**. Le DOO décline les objectifs du SCoT en orientations concrètes, que les documents de rang inférieur comme les PLU et le PLUi auront ensuite à traduire.

A ce titre le SCOT demande l'identification et la protection des espaces naturels et agricoles (espaces boisés à protéger au regard de leur intérêt écologique; landes à bruyères qui présentent un intérêt écologique (exemple lande du Ranolien à Ploumanac'h) et des milieux littoraux terrestres et des milieux marins).

Parallèlement dans la même orientation un chapitre est dédié aux «**patrimoines témoins des modes de vie**» :

«Les patrimoines bâtis participent à la qualité paysagère du Trégor et en racontent l'histoire. Une partie d'entre eux est déjà reconnue et préservée au sein des SPR et des Monuments Historiques inscrits et classés. Les documents d'urbanisme locaux ont vocation à compléter ce dispositif en préservant d'autres édifices, édicules et ouvrages d'art représentatif du Trégor.»

Lannion Trégor Communauté a engagé l'élaboration d'un PLUi, celui-ci pourra ainsi prendre le relais pour le patrimoine naturel et bâti identitaire non compris dans le(s) périmètre(s) SPR.

C'est aussi au regard de l'élaboration du PLUi et des possibles relais entre les outils de gestion que les propositions de SPR ont été élaborées.

Protections paysagères et environnementales existantes

Les sites inscrits et classés sont définis à l'article L.341-1 du code de l'environnement. Ils ont pour but la conservation ou la préservation des secteurs qui présentent un intérêt général du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Dans ces périmètres les travaux autres que ceux d'exploitation courante et d'entretien normal, sont soumis à déclaration préalable auprès de l'administration dans un délai de quatre mois avant le début des travaux (article L.341-1 du code de l'environnement). Seuls les permis de démolir sont soumis à l'avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France.

7 Sites classés (loi 1930) :

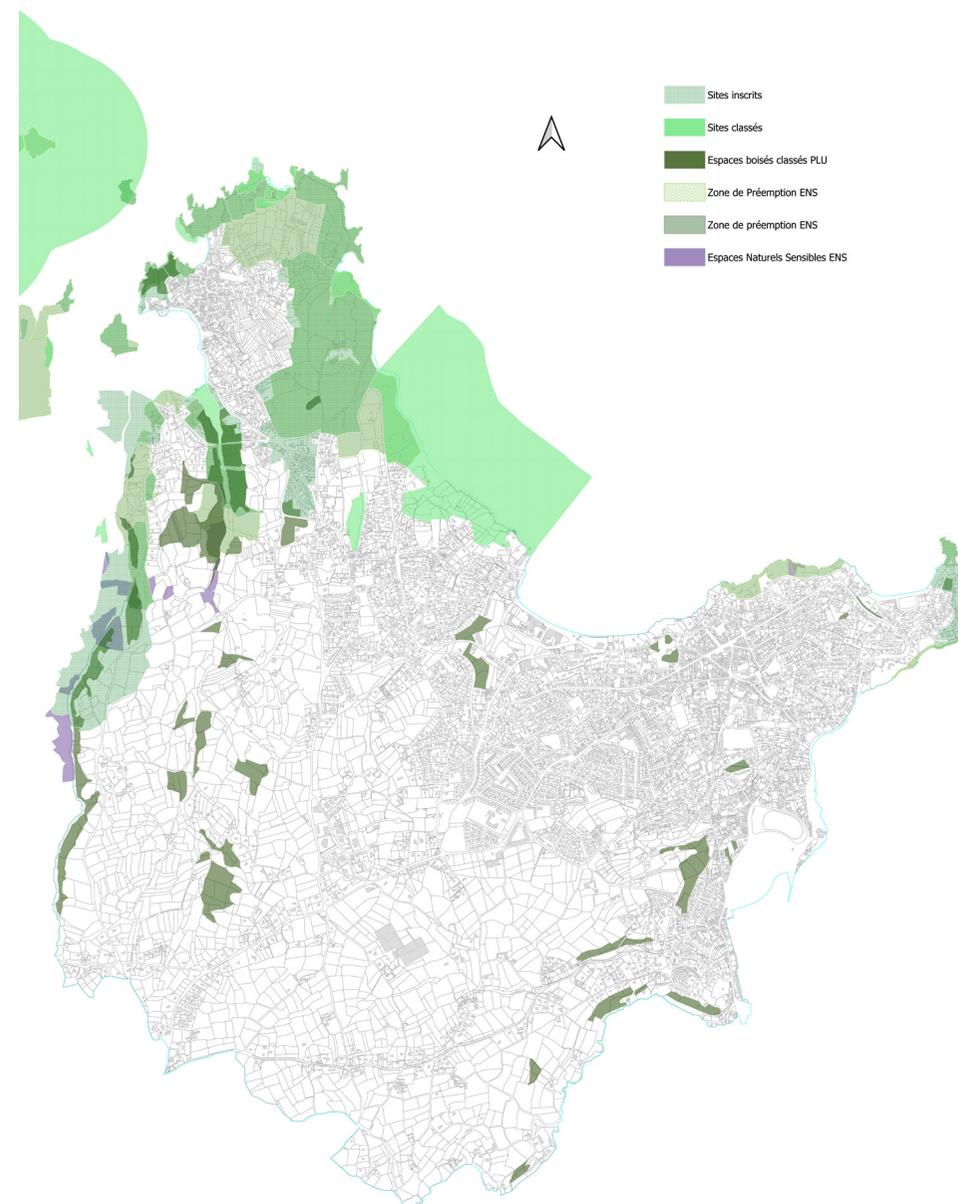
Rochers DPM (1912), Lande Ranolien (1912), Tertre de La Clarté (1913), Terrain et abords du phare de Ploumanac'h (1940), Moulin des Petits Traouïero, étang, lac et chaussée du moulin (1943), Sentier des Douaniers et abords en bordure de la grève Saint-Pierre (1976), Sentier des Douaniers DPM (1976)

7 Sites inscrits (loi 1930) :

Lande Ranolien (1940), Vallée des Grands Traouïero (1945), Vallée des petits Traouïero (1945), Anse de St-Guirec (1945), Abords du phare de Ploumanac'h (1945), Parc municipal et ses abords (1945), Site de la pointe du Château (1960)

Le nombre de protection et leur ancienneté témoigne de la diversité des paysages et de leur importance. A noter une complexité entre site classé et site inscrit au niveau du Ploumanac'h où les parcelles sont imbriquées les unes dans les autres.

Les Espaces Boisés Classés sont définis à l'article L.113-1 du code de l'urbanisme. Les PLU (i) peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements. Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.



Les Espaces Naturels Sensibles des départements sont un outil de protection des espaces naturels par leur acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics mis en place dans le droit français et régis par le code de l'urbanisme :

Le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L. 101-2 du code de l'urbanisme.

Les espaces naturels sensibles présents sur la commune de Perros-Guirec sont :

- « LES GRANDS TRAQUIERO », un site de 11,5 hectares, composé de petits ensembles de parcelles situées dans les deux vallées des Traouiero, à cheval sur les communes de Perros-Guirec et Trégastel.
- « KERDU » : une petite portion du sentier des douaniers de 391 m².

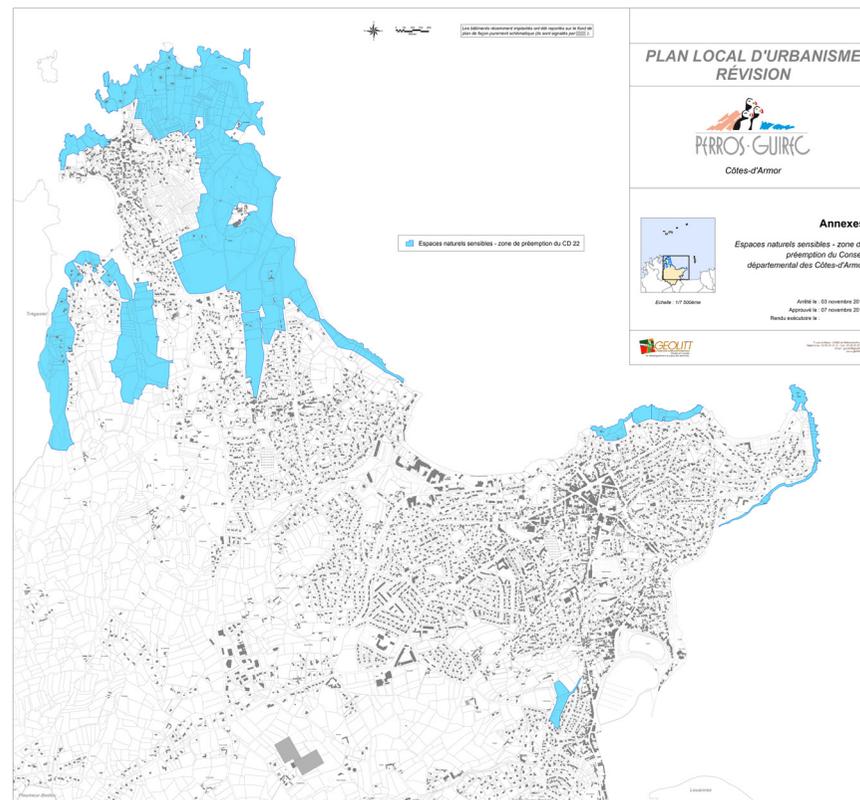
Par ailleurs, il existe, comme figurée sur la carte de droite, une vaste zone de préemption gérée par le Conseil Départemental, de 129,5 hectares, qui comprend les vallées des petits et grands Traouiero, le parc des sculptures, les landes de Ranolien, les landes autour du Sémaphore, les rochers du sentier douanier (Porz Rolland, Porz Armor) et une partie du parc de la Bastille au sud de la page St-Guirec.

Le Conservatoire du littoral a pour mission d'acquérir les espaces fragiles et remarquables des rivages maritimes et lacustres français, de les protéger et de les ouvrir au public. L'établissement intervient à ce titre sur plus de 700 sites, dont beaucoup bénéficient d'un plan de gestion.

La gestion de chaque site est le fruit d'un partenariat entre le Conservatoire- propriétaire et le (ou les) organisme(s) désigné(s) comme gestionnaire(s) du site : collectivités territoriales, associations impliquées... Ils établissent ensemble, et en concertation avec les acteurs du territoire (organismes socio-professionnels, usagers...), un plan de gestion qui constitue le projet pour le site. Il est élaboré à partir d'une analyse des enjeux présents. Il définit les réalisations souhaitables pour restaurer, aménager et gérer le site.

Extrait du Plan de gestion du site des Landes de Ploumanach

« Les objectifs s'inscrivent en continuité des enjeux identifiés depuis le premier plan de gestion initié par le Conservatoire du littoral en 2000. Dans un contexte de forte fréquentation, il s'agit de valoriser les atouts paysagers du site et de conserver la qualité de ses habitats naturels, pour une jouissance partagée de ces joyaux de la nature.



- Valoriser les atouts paysagers et culturels ;
- Maintenir la mosaïque d'habitats, avec une attention particulière portée aux landes ;
- Maîtriser le développement de la fréquentation.

« Ploumanac'h, victime de sa beauté et de son succès depuis des dizaines d'années, subit un piétinement intensif sur ses secteurs les plus côtiers. Le site, acquis par le Conservatoire du Littoral depuis 1986 et géré par la commune de Perros-Guirec, fait l'objet d'un programme de reconquête des pelouses littorales et des landes rases dégradées. Le travail accompli commence à porter ses fruits. Cependant, sans le concours actif de chacun, ces efforts peuvent rester insuffisants. Le simple respect des cheminements tracés et des zones protégées contribue à la réussite de ces actions. »

Protections patrimoniales existantes

Les Monuments Historiques (MH) et leurs abords

La servitude de protection des abords des monuments historiques est défini aux articles L.621-30 et suivants du code du patrimoine. Elle a pour but la protection, la conservation et la mise valeur du patrimoine culturel et s'applique ici à tout immeuble bâti ou non bâti visible des édifices classés ou inscrits ou à tout immeuble bâti ou non bâti visible en même temps qu'eux et situé à moins de 500 mètres de ceux-là. En revanche, cette protection n'est pas applicable dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable (SPR) classé en application des articles L.631-1 et L.631-2 du même code. Dans le cas de Perros-Guirec, la protection des abords s'applique à nouveau en dehors du périmètre du SPR depuis 2010.

5 Monuments Historiques classés (loi 1913) :

- Eglise Saint-Jacques (1901),
- Oratoire Saint-Guirec (1903),
- Notre-Dame de La Clarté (1915),
- Calvaire, enclos de la chapelle Saint-Guirec (1930),
- Dolmen de l'île Bono (1968).

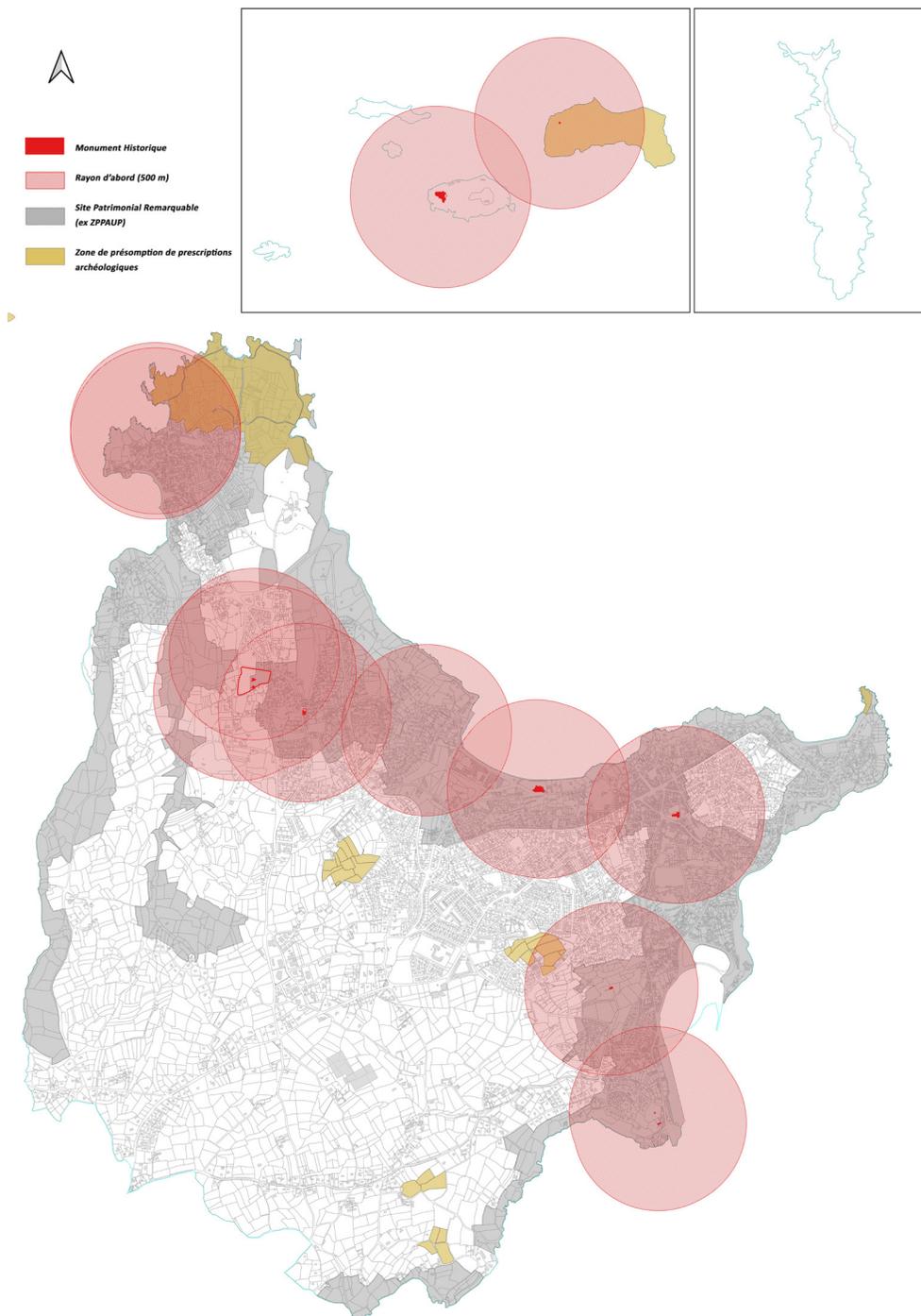
7 Monuments Historiques inscrits (loi 1913) :

- Croix XVIIIe (1925),
- Fort de l'île aux Moines (1975),
- Moulin de la lande du Crac'h (1983),
- Manoir de Crec'h Guegan (1990),
- Manoir de Pont Couennec (1990),
- Palais des Congrès (2014),
- Villa Rochefontaine (2017).

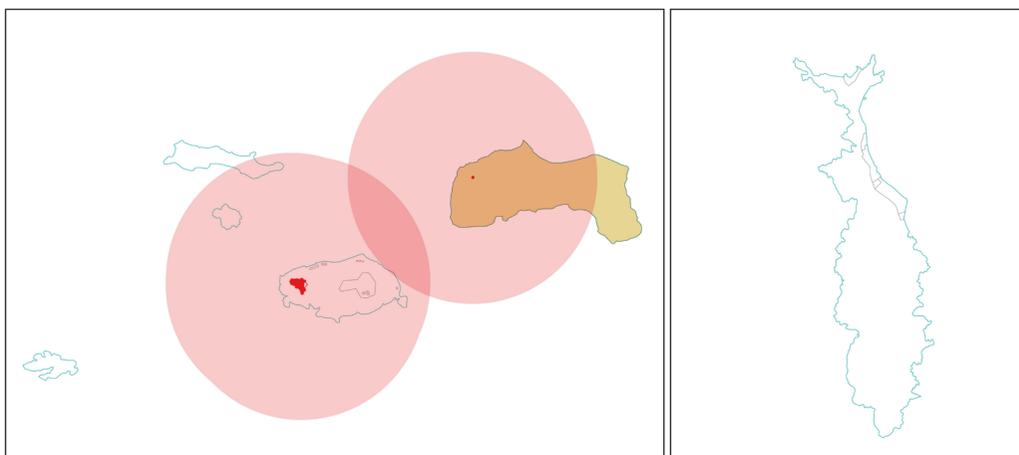
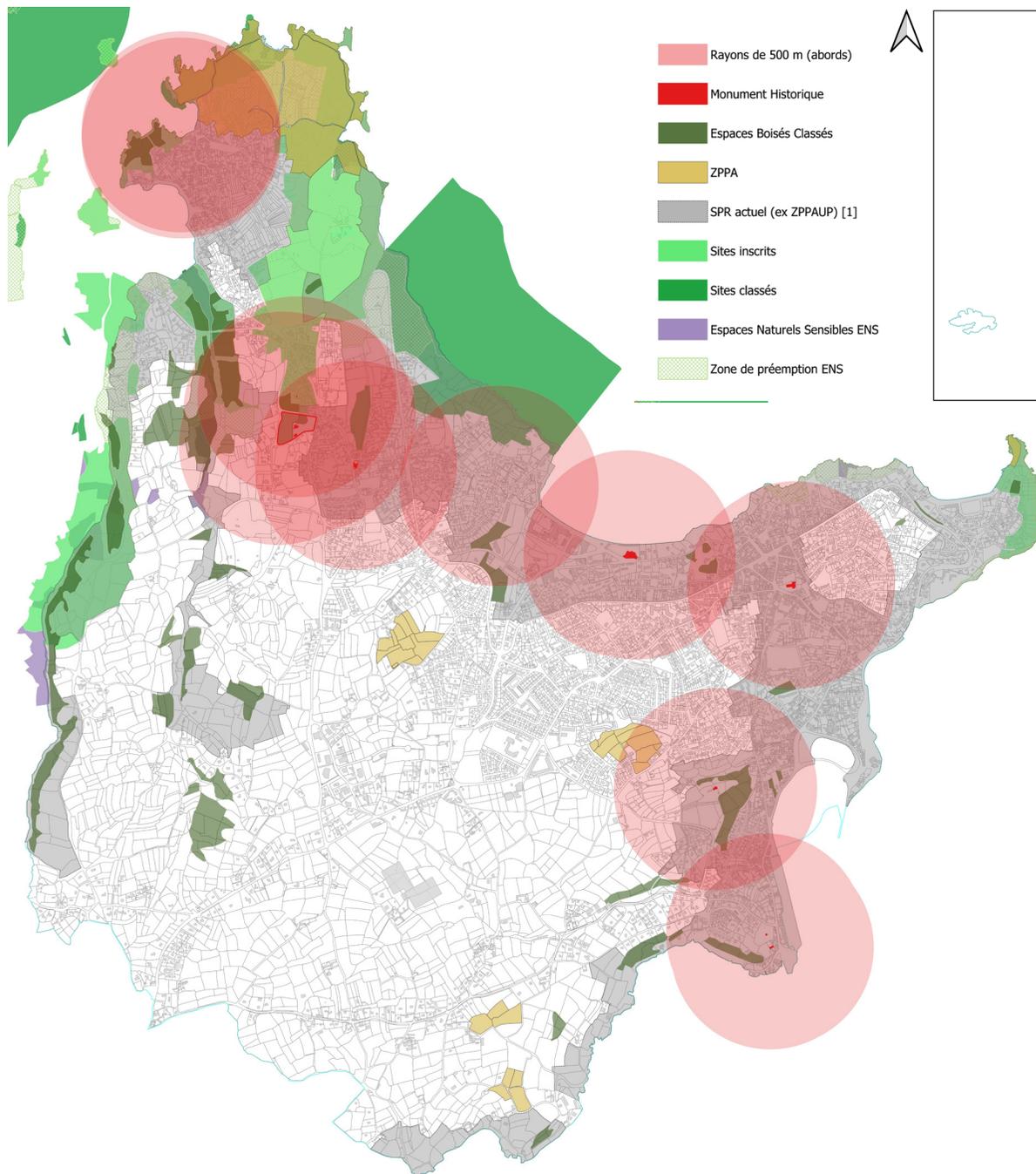
1 SPR - ancienne ZPPAUP approuvée en 1998 d'une superficie de 542.7 ha qui suivait le linéaire côtier et intégré l'ensemble des MH

1 arrêté en date du 2 octobre 2020 portant modification de la Zone de Présomption de Prescriptions Archéologiques créé en date du 23 mars 2017 couvrant 8 zones.

De plus, le PLU approuvé en 2017 repère **2 édifices** au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme : **la chapelle Saint-Guirec et la chapelle de Kernivinen.**



Carte de synthèse des protections existantes au titre du code de l'environnement et du code du patrimoine



La superposition des protections patrimoniales et paysagères sur le territoire de Perros-Guirec montre une multiplicité d'outils de portées différentes.

Les Monuments Historiques et les sites classés disposent de leur propre législation et conservent leurs régimes à l'intérieur d'un site patrimonial remarquable.

Les sites inscrits et les rayons d'abords des Monuments Historiques voient leurs effets suspendus à l'intérieur d'un site patrimonial remarquable.

La loi n'interdit pas à un site patrimonial remarquable de se superposer à un site classé, notamment quand on se trouve en présence comme ici d'une juxtaposition de parcelles inscrites et classées pour les sites au nord de Ploumanac'h, sites anciens qui ne disposent pas d'outils de gestion.

Les Espaces Boisés Classés dépendent des documents d'urbanisme (PLU ou PLUi) mais doivent également figurer sur l'outil de gestion car ils constituent une information importante en termes de protection des espaces non bâtis.

Les ZPPA et les ENS sont portés à titre d'information, ils ne constituent pas en eux mêmes de servitudes.

5 – Projet de périmètre(s)

Synthèse des enjeux

LÉGENDE

 Monument Historique (classé et inscrit)

Tissus identitaires à protéger :

 Persistance des tracés viaires et parcellaires depuis le début du XIXe siècle. Présence d'habitat rural et de pêcheurs

 Tissu composé autour d'un monument et d'un espace public identitaire

 Tissu de villas fin XIXe - début XXe / «station balnéaire»

 Bourg des années 20/30, tissu composé autour de la place de la mairie

 Tissu mixte portant notamment des maisons de références balnéaire et néo-bretonnes

 Espace cohérent ou mixte accompagnant les tissus identitaires

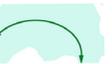
 Tissu XXe, en périphérie des tissus identitaires, sans intérêt patrimonial

Spécificités

 Panorama à protéger sur les pointes de Beg ar Storloch et du Château depuis des lieux publics

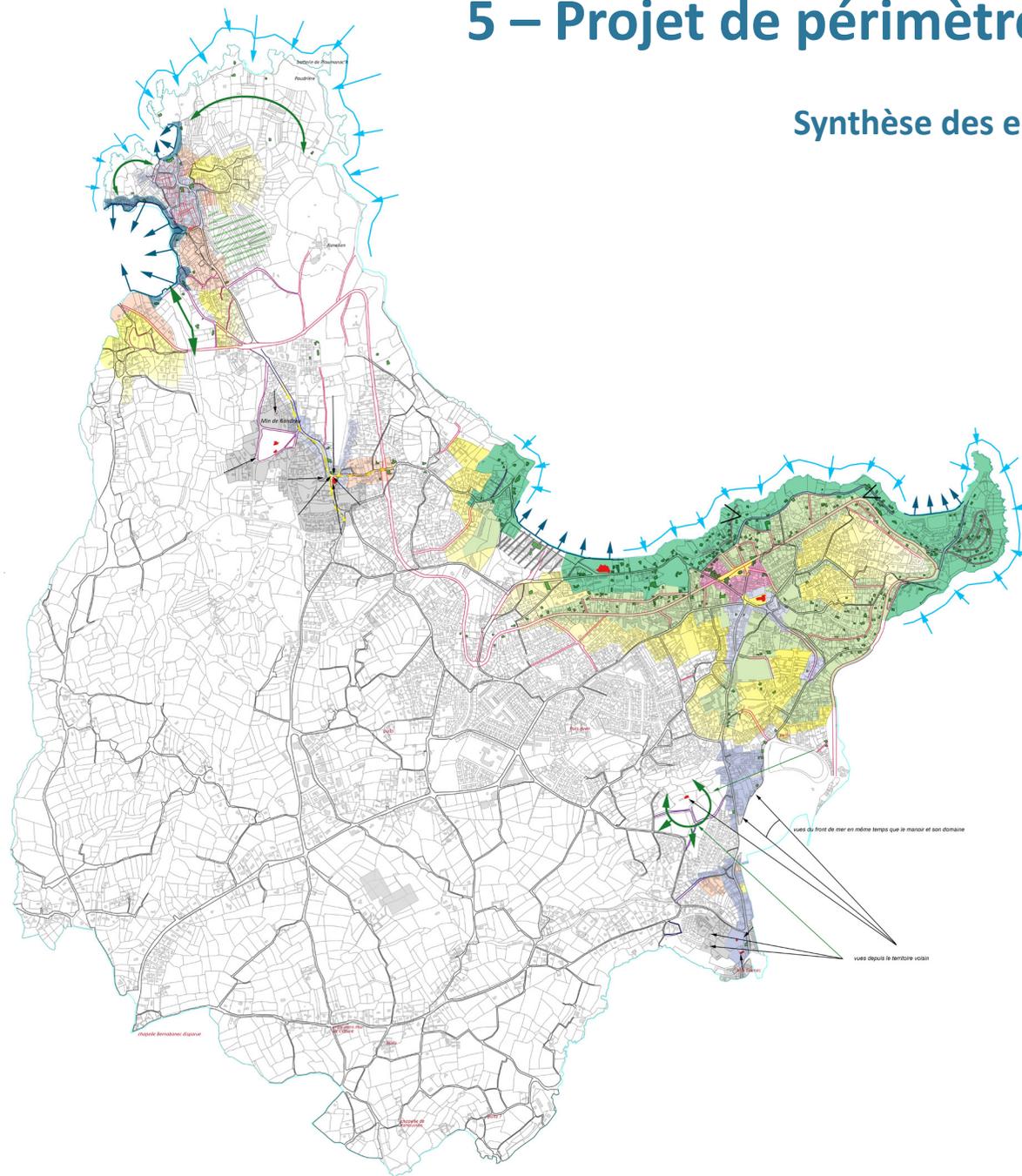
 Espaces en lien avec la mer : historique et économique à valoriser

 Paysage côtier exceptionnel à protéger et conserver

 Espace de paysage remarquable à Ploumanac'h à protéger et conserver

 Secteur d'aménagement d'une aire de stationnement avec accompagnement paysager

 Secteur de revalorisation /requalification à encadrer



LES ENJEUX DU TERRITOIRE

La protection d'un site remarquable où les constructions et les espaces naturels sont fortement imbriqués avec des relations de fortes covisibilité des secteurs balnéaires les uns avec les autres.

La préservation et la mise en valeur des espaces naturels littoraux (plages, pointes, falaises, landes et pelouses littorales, enrésinement, sentier côtier et fréquentation, patrimoine défensif, patrimoine maritime).

La mise en valeur des sites illustrés par les peintres (circuit Maurice Denis et lien avec les artistes de la même époque).

La protection et la mise en valeur du bourg construit ex-nihilo dans les années 20/30.

La protection des tissus balnéaires (tracé viaire, venelles, escaliers et bâtiments) au nord de la route de la Corniche et la préservation des espaces paysagers (parcs arborés et jardins des villas, espaces publics des plages, masses boisées)

La gestion des silhouettes : quartiers Trestraou et Trestrignel pour ne pas créer de « concurrence » avec les villas emblématiques. Souhait de la collectivité de gérer le gabarit des futures implantations sur le site de Trestraou en limitant les émergences.

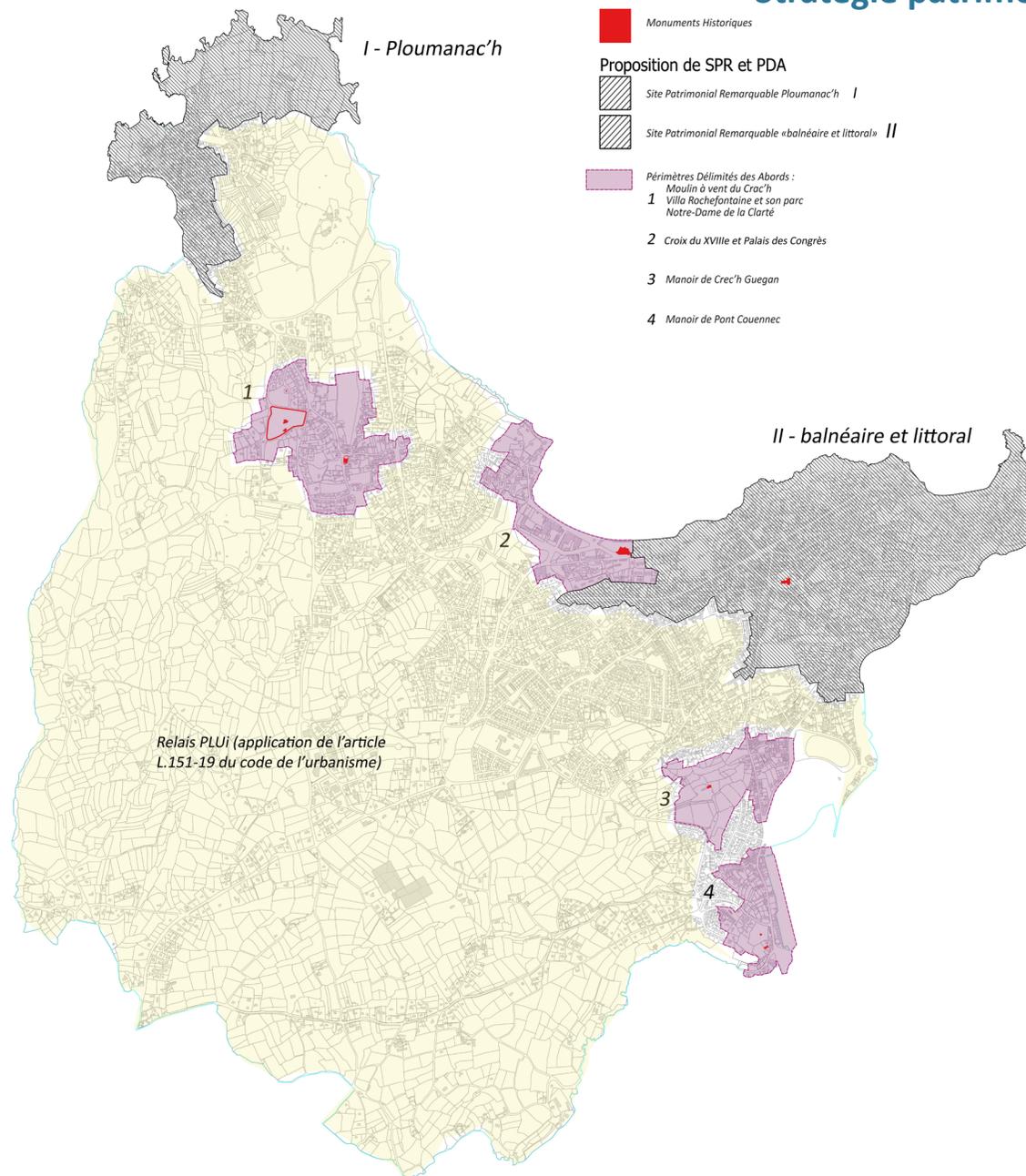
La conservation du bâti traditionnel (Ploumanac'h, La Clarté, Rue et chemin de Landerval ...) et **la conservation et la mise en valeur du réseau viaire** caractéristique des différents secteurs.

La prise en compte des sites archéologiques sur Ploumanac'h et la pointe du Château.

La protection et la mise en valeur des diverses époques d'occupation du site (guérite, poudrière, ...), des ouvrages maritimes et portuaires ainsi que du patrimoine militaire de la Seconde Guerre mondiale.

La protection et la mise en valeur des maisons d'armateurs fin 19e début 20e / maisons littorales et ensembles paysagers les accompagnant (parcs, jardins, murs d'enceinte, clôtures, rapport à la rue).

La hiérarchisation des enjeux et la prise en compte des outils relais (sites classés, article L.151-19 du code de l'urbanisme, zonages naturels), conduit à proposer l'élaboration de **2 Sites Patrimoniaux Remarquables** en remplacement de l'actuel SPR.

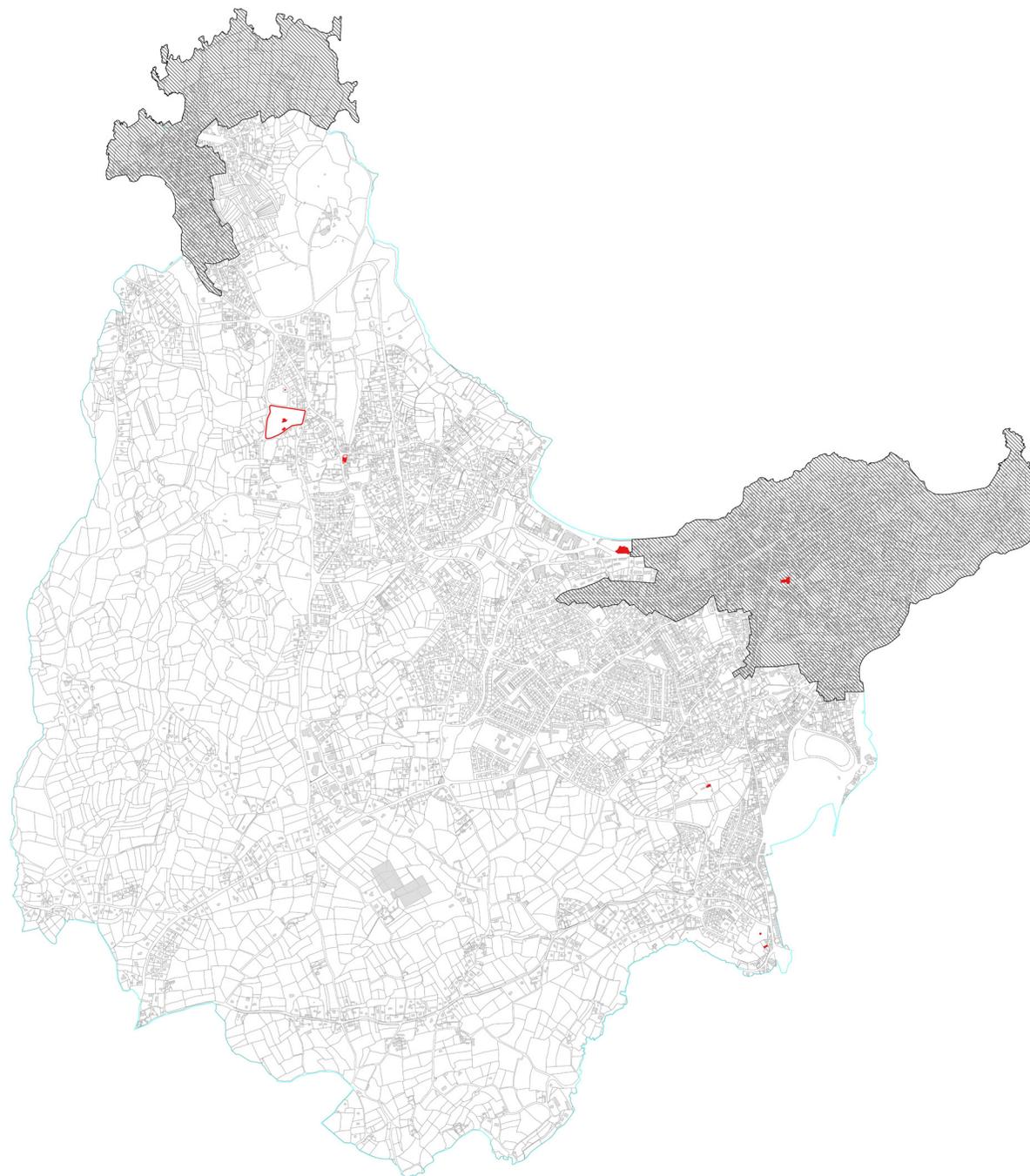
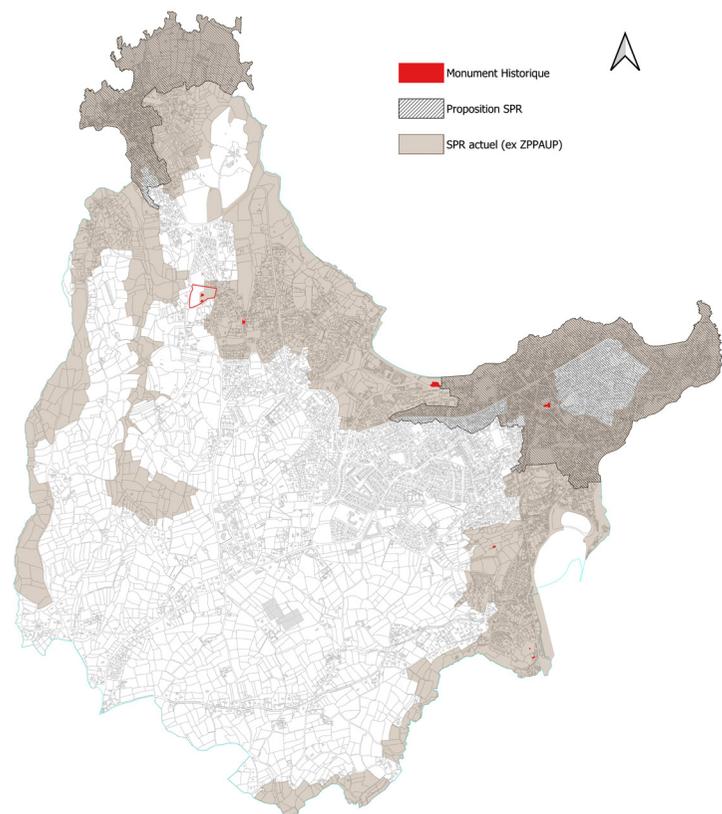


Proposition de périmètre(s) SPR

Un SPR à Ploumanac'h comprenant une partie bâtie autour du port et de l'anse de Saint-Guirec et une partie paysagère et naturelle indissociable de la partie bâtie qui fonde l'identité du site (espace paysager remarquable avec la côte de granite rose).

Un SPR balnéaire et littoral reconnaissant l'histoire de la station balnéaire et touristique avec ses hôtels de grands voyageurs, ses équipements balnéaires, ses villas, son bourg des années 20/30 et ses développements jusqu'aux années 50 avec les maisons de référence balnéaire et néo-bretonne, intégrant le vieux bourg autour de l'église Saint-Jacques.

SUPERPOSITION SPR ACTUEL ET PROPOSITION DE SPR



Relais des outils de protection

Carte de synthèse des protections « futures »

La carte ci-contre montre le relais des différents outils de protection et l'ajustement de ces derniers à la réalité des enjeux territoriaux.

Ainsi, sont proposés sur le territoire de Perros-Guirec :

- **2 sites patrimoniaux remarquables (SPR)**,

- **4 périmètres délimités des abords (PDA)** pour 7 Monuments Historiques, situés en dehors des périmètres SPR :

* Moulin à vent du Crac'h, Villa Rochefontaine, Notre-Dame de la Clarté,

* Croix XVIIIe, Palais des congrès,

* Manoir de Crec'h Guegan

* Manoir de Pont Couennec avec son colombier

- **2 périmètres délimités des abords** pour 3 Monuments Historiques (oratoire Saint-Guirec, calvaire enclos de la chapelle Saint-Guirec et église Saint-Jacques) situés à l'intérieur des périmètres SPR et ajustés à l'intérieur de ces périmètres,

en relais des **sites classés et inscrits** existants sur la lande du Ranolien et les vallées des Traouiéro, des **espaces naturels sensibles** du département, des **espaces boisés classés et des zones N** du PLU sur les espaces de vallées (qui seront repris dans le PLUiH).

A titre d'information

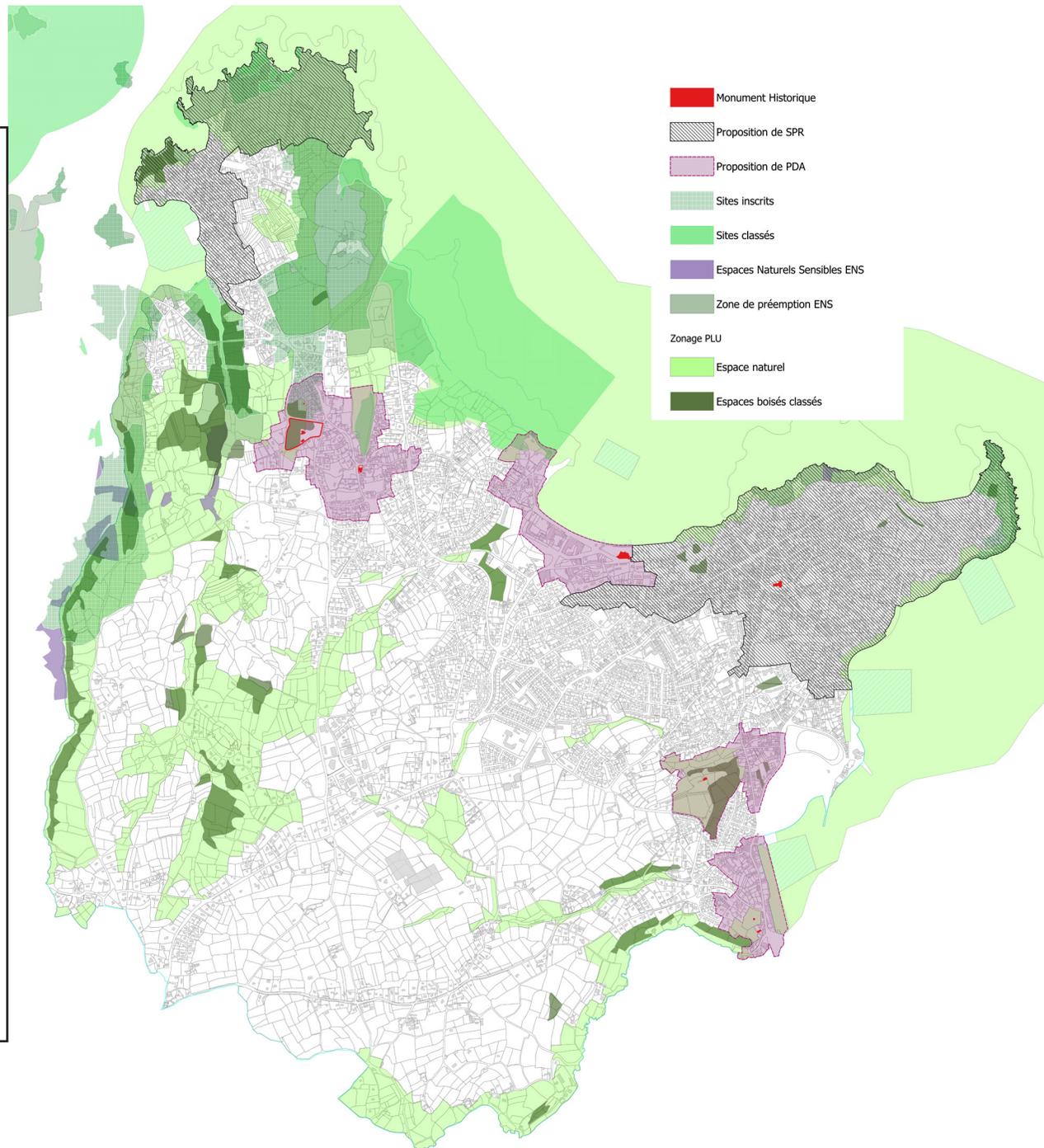
- 2 SPR : 196,5 ha

- 4 PDA : 94.75 ha

- Sites classés et inscrits en dehors des SPR et PDA : 76 ha

- zone N (dont EBC et ENS) en dehors des SPR et PDA : 27 ha

(Pour rappel, le SPR mis en révision a une surface de 542 ha)



Justifications de la réduction du périmètre du SPR actuel (ancienne ZPPAUP)

Vallées des Traouiéro (secteurs IV de la ZPPAUP « les espaces paysagers ») :

- 2 sites inscrits (Petits Traouiéro, Grands Traouiéro) ;
- 1 site classé (Traouéro) ;
- ENS et zone de préemption ENS.
- Zone N du PLU.

Landes de Ranolien (secteurs IV de la ZPPAUP « les espaces paysagers ») :

- 1 site inscrit (landes de Ranolien) ;
- 1 site classé (landes de Ranolien) ;
- 1 zone de préemption ENS.
- Zone N du PLU.

Les abords du Sémaphore sont protégés par le zonage N du PLU.

Tertre de la Clarté

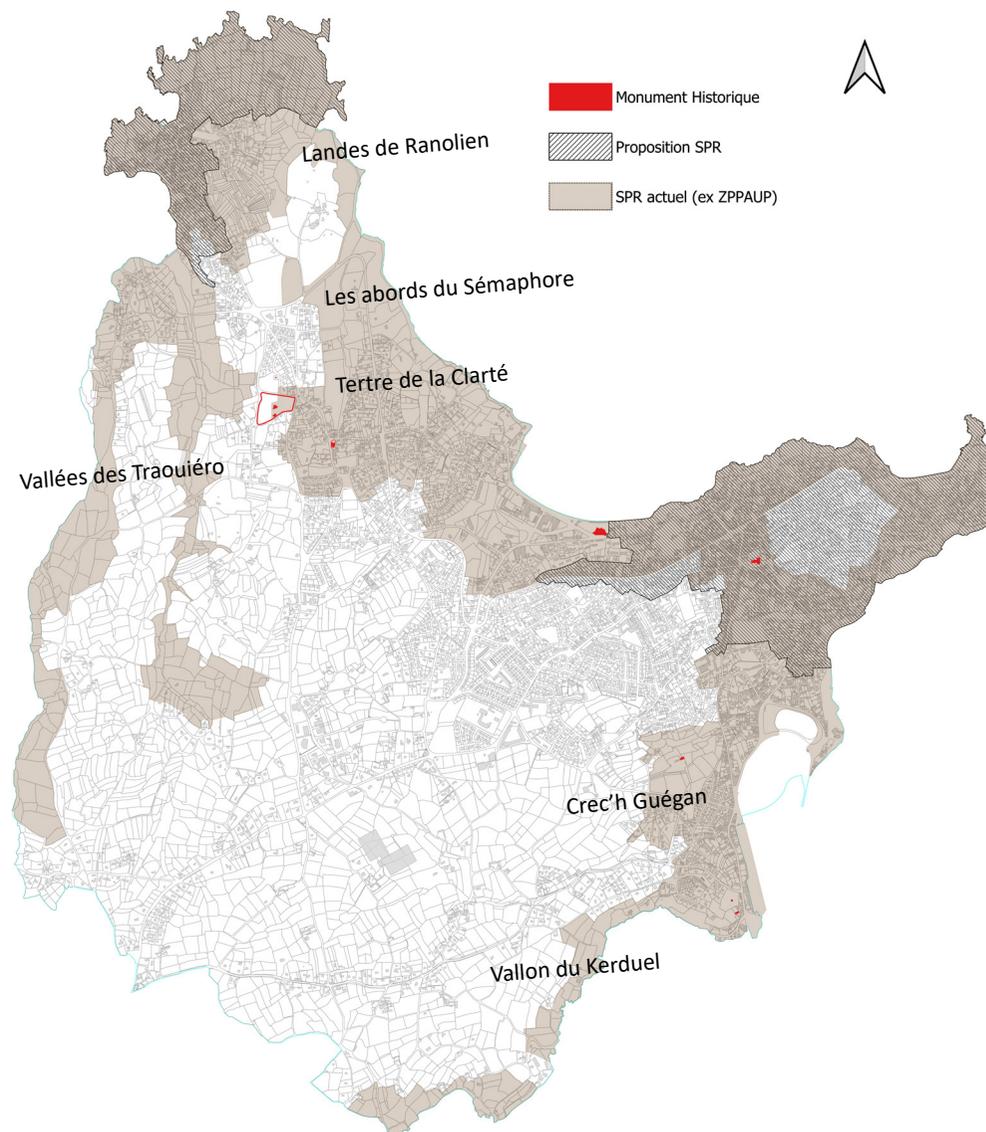
- 1 site classé (Tertre de la Clarté)
- 1 futur PDA

Crec'h Guégan

- 1 futur PDA
- Zonage N

Vallon du Kerduel

- 1 futur PDA (Manoir de Pont Couennec) en partie
- Zonage N



La délimitation du périmètre

La spécificité et la complexité du territoire communal de Perros-Guirec avec ses quatre entités bâties et paysagères qui présentent des identités et des caractéristiques différentes, conduisent à la proposition de délimitation de 2 sites patrimoniaux remarquables.

Le premier au nord sur le site remarquable de Ploumanac’h et le second sur le secteur balnéaire et littoral continu depuis la pointe de Pors Nevez jusqu’à la pointe du château à Trestrignel.

Le périmètre du Site Patrimonial Remarquable de Ploumanac’h englobe une surface de 60,5 ha, celui du secteur « balnéaire et littoral » une surface de 136.5 ha.

La délimitation des 2 périmètres intègre les tissus associés aux tissus identitaires qui forment un ensemble cohérent avec le site patrimonial remarquable. À ce titre, des îlots d’intérêt moindre sont intégrés dans le site dans un souci de cohérence globale.

La délimitation intègre la totalité de l’emprise des voiries, le plus souvent, jusqu’à l’alignement opposé pour assurer une gestion homogène de l’espace public.

Les débords des Monuments Historiques

Parallèlement à l’élaboration du PLUi, des Périmètres Délimités des Abords sont étudiés et proposés pour supprimer les débords sur des secteurs récents situés en limite du SPR, où il n’a pas été défini d’enjeux patrimoniaux. La question se posera également sur les communes au sud de Perros-Guirec concernées par le rayon d’abords du manoir de Pont Couennec.

La cartographie page précédente propose des Périmètres Délimités des Abords pour 7 Monuments Historiques (Moulin à vent du Crac’h, Villa Rochefontaine et son parc, Notre Dame de La Clarté, Croix XVIIIe, Palais des Congrès, Manoir de Crec’h Guégan et Manoir de Pont Couennec) qui étaient compris dans le périmètre du SPR mis en révision. Ces PDA permettent donc d’encadrer les enjeux de préservation et protection de ces secteurs en relais du SPR et du PLUi.

Le SPR de Ploumanac’h s’appuie au nord et à l’ouest sur la limite communale (trait de côte), le périmètre intègre le chemin du phare, les rues Aimée Fournier, de Pors Rolland (en partie), Saint-Guirec (qui en constitue la limite Est), de l’Oratoire, de la Fontaine, Castel Brand, le chemin de la pointe, les rues du Centre, du Port, le quai Bellevue, les rues de Karr’Hent Bian, du Moulin (en partie), de la Plaine, de l’étang et le bd des Traouiero (jusqu’au n°25 non inclu) qui en constitue la limite sud.

Le SPR « Balnéaire - Littoral » s’appuie au nord et à l’est sur la limite communale (trait de côte), le périmètre intègre les rues du Maréchal Foch; des Bons Enfants, le bd Aristide Briand (limite sud) à partir de la rue Kerreut, les rues de l’Adjudant Lejeune, du Calvaire, des Frères Le Mortreer (limite sud) à partir de la rue de Karr Hent Roz, la rue de Ker Arzur jusqu’au n°9, les rues St Yves, des 7 îles, de Kroaz ar Skin, la venelle des 7 îles, la place de l’Hotel de Ville, les rues Anatole France, de Pors Névez, le chemin de la Messe, les rues Rouzic, des Costants, Malban, du Trolay, JB Kléber, le chemin de Krec’h Morvan, le bd Georges Clémenceau, la rue du Kern, le Bd de Trestrignel, les rues de Trestrignel, du Gonnet, Maurice Denis, du Belvédère, du Pré de St Maur, de Costennou, de Senonnes, le Bd de la Mer, les rues de la Petite Corniche, Ange Legrand, Alfred Motreff, Hilda Gélis Didot, Albert Camus, Théodore Botrel, Pierre Le Goffic, de la Poste, Jean Jaurès, Pierre Mazarin, du Maréchal Leclerc, du Général de Gaulle, du Sergent l’Hévéder, de Krec’h Feuteun, du Parc Saint-Jacques, du Maréchal Joffre, de Goas an Abat, des Herbelines, des Laurens et de Verdun (en partie).

Le projet de PDA du palais des congrès et de la croix XVIIIe prend le relais du SPR et intègre la pointe de Ber ar Storloch et son patrimoine balnéaire.



La rue du Maréchal Foch, limite entre le SPR balnéaire et le PDA du Palais des Congrès.

Perros-Guirec possède un riche patrimoine paysager, architectural et artistique. En témoigne la diversité des tissus identitaires ainsi que la typologie des habitats et des équipements.

Les analyses croisées à la fois sur l’histoire du territoire, l’état de ses composantes architecturales, la valeur et la composition des espaces urbanistiques, et sa dimension socio-économique, comme second pôle et seule station balnéaire au sein de Lannion Trégor Communauté, révèlent les particularités patrimoniales qui en font aujourd’hui un paysage singulier et remarquable.

Avec cette proposition de deux Site Patrimoniaux Remarquables, la municipalité poursuit son projet global de développement et d’aménagement et répond aux engagements pris par LTC dans son Schéma de Cohérence Territorial prochainement décliné dans le PLUiH.

Code de l'urbanisme PLUi patrimonial	Code du patrimoine	
	Périmètre Délimité des Abords - art. L.621-30 (arrêté préfectoral) / Servitude du PLUi	Sites Patrimoniaux Remarquables SPR – art. L.6311 et suivants
<p>La protection et la valorisation du patrimoine trouve sa place dans un PLUi. Le CU prévoit un large éventail de dispositifs permettant de garantir la protection et la valorisation des biens remarquables mais aussi d'encadrer le bâti ordinaire dans une perspective patrimoniale.</p> <p>Compatibilité avec le <u>ScOT</u></p>	<p>Art. L-621-30 : le PDA doit comprendre d'une part « les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un MH un ensemble cohérent » et d'autre part « ceux qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur ».</p> <p>L'article prévoit que la protection au titre des abords s'applique à tout immeuble bâti ou non bâti situé dans le PDA. Les contraintes de visibilité et de <u>covisibilité</u> attachées au périmètre légal ne s'appliquent pas. Ce type d'abords constitue un véritable espace protégé.</p>	<p>Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.</p> <p>Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur.</p>
<p>Article L.101-2</p> <p>Dans le respect des objectifs du DD, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme visent à atteindre 7 objectifs, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel. 	<p>Le champ d'application des autorisations d'urbanisme délivrées dans les abords est quasiment identique à celui prévu pour les SPR. Certains travaux en principe dispensés d'autorisation sont soumis à déclaration préalable : clôture, mur, ravalement, mobilier urbain ...) et certains projets soumis normalement à DP exigent un permis (lotissement sans équipements collectifs ...). Comme dans tous les secteurs protégés, les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction exigent un permis de démolir.</p>	<p>Le classement au titre des sites patrimoniaux remarquables a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. Les sites patrimoniaux remarquables sont dotés d'outils de médiation et de participation citoyenne.</p>
<p>Protection du littoral – protection des espaces remarquables art. L. 121-23</p> <p>Les documents et décisions relatifs à la vocation des zones ou à l'occupation et à l'utilisation des sols préservent les espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral, et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques.</p> <p>Fixé par décret</p>		<p>Le périmètre peut concerner tout ou partie d'une ville ou d'un village. Le SPR peut aussi inclure des espaces qui ne sont pas en eux-mêmes remarquables mais qui forment avec les espaces à protéger un « ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ».</p>
<p>Art. L-151-19 : Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.</p> <p>Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres.</p>	<p>Les abords s'imposent aux sites inscrits, pour les sites classés les règles de protection s'ajoutent</p>	

Bibliographie

- ANDRIEUX, Jean-Yves (dir.), *Villes de Bretagne, patrimoine et histoire*, Rennes, PUR, Cité d'art de Bretagne, 2014.
- BELSER, Christophe, *Perros-Guirec, Il y a 100 ans, en cartes postales anciennes*, Prahecq, P & M, Patrimoine média, 2012.
- CHANGEUR, Anselme, *Perros-Guirec et Saint-Quay*, Paris, Grenet, 1909.
- CHAURIS, Louis, « La pierre dans les aménagements successifs des infrastructures maritimes à Perros-Guirec et ses approches », *Société d'émulation des Côtes d'Armor*, n°143, 2015, p. 443-461.
- CLAIRAY, Philippe, VINCENT, Johan, « Le développement balnéaire breton : une histoire originale », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 115-4, 2008, p. 201-233.
- COLBERT DE BEAULIEU, Jean-Baptiste, « Notice de numismatique armoricaine », *Annales de Bretagne*, tome 60, n°2, 1953, p. 310-335.
- CORNETTE, Joël, *Histoire de la Bretagne et des Bretons*, 2 vol., Paris, Seuil, 2005,
- COUFFON, René, « Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier », *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, LXXI, 1939, p. 1-265.
- COUFFON, René, *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier*, Saint-Brieuc, Les Presses Bretonnes, 1939-1947.
- COUMERT, Magali, « Les relations entre Grande et Petite Bretagne au premier Moyen Âge », *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, XCI, 2013, p. 187-202.
- DELESTRE, Pierre, *Perros-Guirec 1, 1900, la naissance d'une grande plage, Plouagat*, GP Impressions, 1994.
- DELESTRE, Pierre, *Perros-Guirec 2, D'un monde à l'autre, Plouagat*, GP Impressions, 1994.
- DUBREUIL, Léon, « La chapelle de Notre-Dame de La Clarté », *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, XXVII, 1947-1948, p. 1-30.
- DUBREUIL, Léon, « Le culte de saint Guirec au pays de Perros », *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, n°79, 1951, p. 1-22.
- DUBREUIL, Léon, « Les travaux de secours en 1790 et 1791 dans le département des Côtes-du-Nord », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1909, p. 254-278.
- DUBREUIL, Léon, « Seigneurie et communaux au pays de Perros-Guirec. Goazven contre Barac'h, 1628-1713 », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1958, p. 333-360.
- DUBREUIL, Léon, *Perros-Guirec, notions historiques*, Perros-Guirec, Cotel, [1947].
- DUBREUIL, Léon, *Perros-Guirec*, Paris, [s.n.], 1950.
- DUBREUIL, Léon, *Lannion et le Trégor. Les Sites. Les Monuments. Les Curiosités*, Lannion, Imprimerie Mauger, 1954.
- GALLIOU, Patrick, CUNLIFFE, Barry, « Le Yaudet-en-Ploulec'h (Côte-d'Armor) au haut Moyen Âge », in LEMOINE, Louis, MERDRIGNAC, Bernard [dir.], *Corona Monastica. Moines bretons de Landévennec : histoire et mémoire celtiques. Mélanges offerts au père Marc. Simon*. Rennes, PUR, 2004, p. 251-263.
- GIOT, Pierre-Rolland, LE GOFFIC, Michel, MONNIER, Jean-Laurent, « Le Paléolithique du Trégor (Bretagne) du Jaudy à la rivière de Morlaix », *Bulletin de la société préhistorique française*, 71-1, 1977, p. 327-342.
- HAMON-TRÉMEUR, Ludovic-Georges, Lannion, Perros-Guirec, Saint-Michel-en-Grève, Tréguier, Paimpol, Guingamp, Rennes, Trémeur-Hamon, [s.d.].
- HINGUANT, Stéphan, *Inventaire des sites Paléolithiques des Côtes-d'Armor (22). Éléments pour une réflexion sur l'étude et la protection des gisements*, Service Régional de l'Archéologie, Rennes, 1996.
- JOUANARD, Elisabeth, « La sculpture romane de l'église Saint-Jacques-le-Majeur de Perros-Guirec », *Société d'émulation des Côtes d'Armor*, n°141, 2013, p. 501-509.
- JUSTOME, Elisabeth, « L'influence des réseaux dans la naissance et l'évolution des stations de villégature : l'exemple de la Côte de Granit Rose (Côtes-d'Armor) », *In Situ, revue des patrimoines*, 6, 2005.
- JUSTOME, Elisabeth, *Urbanisme et architecture balnéaires de la Côte de Granit Rose, 1881-1961*, doctorat d'histoire de l'art, sous la direction de Jean-Yves Andrieux, université de Rennes 2, 2004.
- L'HOUR, Michel, « Une site sous-marin sur la côte de l'Armorique, l'épave antique de Ploumanach », *Revue archéologique de l'Ouest*, 4, 1987, p. 113-131.
- LAGEAT, Yannick, NICOLAZO, Julie, « L'invention de la Côte de Granite Rose (Bretagne) et les étapes de la valorisation d'un géomorphosite », *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, 86-1, 2009, p. 124-135.
- LE BROZEC, Jacques, *Le mur de l'Atlantique à Perros-Guirec : ses stations radar*, Perros-Guirec, J. Le Brozec, 2012.
- LE DIVENAH, François, JIGOUREL, Thierry, *Perros-Guirec, Côte de granit rose*, Paris, Déclics, 2005.
- LE GOFF, Hervé, *La Ligue en Bretagne : Guerre civile et conflit international*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010.
- LE GOFFIC, Michel, « Le Mésolithique de Ploumanac'h (Perros-Guirec, Côtes-du-Nord) », *Bulletin de la Société préhistorique française*, 72/6, 1975, p. 174-183.
- LE MARTRET, Rémy, *Étude démographique de la paroisse de Perros-Guirec aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Mémoire réalisé à l'université de Brest, Le Martret, 2000.
- LE NEPVOU DE CARFORT, Adolphe, *Notice historique de Lannion et de ses environs*, Lannion, Le Goffic, 1874.
- LEGUAY, Jean-Pierre, *Un réseau urbain au Moyen Âge : les villes du duché de Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Maloine, 1981.
- LÉON, Sophie, « Nouvelles données sur les tumulus à pointes de flèche de l'Âge du Bronze ancien des côtes d'Armor », *Bulletin de la Société préhistorique française*, 1997, p. 265-273.
- LUNVEN, Anne, « La formation du réseau paroissial dans les diocèses de Rennes, Dol et Alet/Saint-Malot », in MERDRIGNAC, Bernard et al., *La paroisse, communauté et territoire : Constitution et recomposition du maillage paroissial*, Rennes, PUR, 2013, p. 271-290.
- MARTIN, Jean, PELLERIN, Yvon, *Du lin à la toile, la proto-industrie textile en Bretagne*, Rennes, PUR, 2008.
- MEYNIER, André, « Michel Pierre-L'industrie du granit en Bretagne », *Norois*, 36, 1962, p. 402-403.
- MINOIS, Georges, « La démographie du Trégor au XV^e siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 83-3, 1976, p. 407-242.

MONNERAY, Charles de la, « Essai sur l'histoire de l'architecture religieuse en Bretagne, [...], Église de Perros près Lannion », Bulletin archéologique de l'Association Bretonne, 1849, p. 158-164.

NIERES, Claude, Les villes de Bretagne au XVIII^e siècle, Rennes, PUR, 2004.

OLLIVIER, Jean-Paul, Lannion, Perros-Guirec, Trebeurden-Tréguier, Paris, Solar, 1973.

RUTKOWSKI, Jean, « Étude sur la répartition et l'organisation de la propriété foncière en Bretagne au XVIII^e siècle », Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, 1911, p. 614-644.

STEPHANY, Aurélien, Recherche des itinéraires antiques dans le triangle Carhaix-Lannion-Morlaix, Mémoire d'Histoire réalisé à l'université de Brest, sous la direction de Jean-Yves Eveillard, 1998.

TOULIER, Bernard, Villégiature des bords de mer : architecture et urbanisme, XVIII^e-XX^e siècle, Paris, éditions du Patrimoine, 2010.

Remonter le Temps – RLT-IGN

CCF00A-661_1921_CAF_A-66_0013, vue aérienne de Perros-Guirec. 1:4959. 13/06/1921.

CCF00A-661_1921_CAF_A-66_0017, vue aérienne de Perros-Guirec. 1:4974. 13/06/1921.

CCF00A-661_1921_CAF_A-66_0020, vue aérienne de Perros-Guirec. 1:4947. 13/06/1921.

CCF00A-661_1921_CAF_A-66_0023, vue aérienne de Perros-Guirec. 1:4782. 13/06/1921.

CCF00A-661_1921_CAF_A-66_0026, vue aérienne de Perros-Guirec. 1:4848. 13/06/1921.

CN21000011_1921_CAF_A-66_0027, vue aérienne de Perros-Guirec. 1:9940. 21/06/1921.

CN21000011_1921_CAF_A-66_0028, vue aérienne de Perros-Guirec. 1:9906. 21/06/1921.

C3639-0441_1948_MISSIONBRETAGNE18_0087, vue aérienne de Perros-Guirec. 1:25879. 19/05/1948.

C0714-0051_1952_F0714-0814_0062, vue aérienne de Perros-Guirec. 1:25480. 22/05/1952.

C0714-0043_1961_F0714-0814_0076, vue aérienne de Perros-Guirec. 1:25145. 20/06/1961.

C0714-0043_1961_F0714-0814_0077, vue aérienne de Perros-Guirec. 1:25070. 20/06/1961.

C0714-0031_1981_F0714-0814_0006, vue aérienne de Perros-Guirec. 1:29782. 22/06/1981.

C90SAA1282_1990_FR8297_0082, vue aérienne de Perros-Guirec. 1:25368. 04/05/1990.

CP03000072_2003_fd0022_250_c_0491, vue aérienne de Perros-Guirec. 1:25785. 24/06/2003.

Bibliothèque nationale de France – BnF

MS-6458 (571A,15), [Mouillage de Tomé et port de Perros]/Victor Maurice de Riquet Caraman. 1756.

GESH18PF40P6, [Tréguier-Lannion]/Louis Nicolas de Clerville. [XVII^e siècle].

GE FF-18595 (156), Carte générale de la France, 156 [Tréguier]/César François Cassini de Thury. 1790.

Archives départementales des Côtes-d'Armor – AD 22

16Fi 2832-3106 & 7048, Cartes postales anciennes de Perros-Guirec [fin XIX^e-début XX^e siècles].

26Fi 226-256, Collection photographique Roger Henrard, 1947-1972.

2O 168/1, Perros-Guirec, administration générale, contentieux. Plans des terrains à acquérir en vue de la

création du parc municipal des rochers de Ploumanac'h. (1924).

2O 168/2, Perros-Guirec, finances, revenus divers (1 plan d'alignement des cabines de bain, 1905).

2O 168/3, Perros-Guirec, bâtiments communaux, mairie, justice de paix (5 plans, 1937), écoles (2 plans 1935, 2 plans 1936, 2 plans 1936).

2O 168/4, Perros-Guirec, bâtiments communaux, église, presbytère, chapelle Notre-Dame de La Clarté, monument aux morts (1 plan), hôtel des postes (1 plans), abattoir (2 plans), marché couvert, abri pour le pont-bascule, cabines de baignoires (3 plans), bâtiments divers (maison du percepteur). 1911-1932.

2O 168/9, Perros-Guirec, cimetière, travaux (1 plan), chemin de fer.

2O 168/11, Perros-Guirec, travaux publics (suite), service d'eau (2 plans), réseau d'égouts (nombreux plans), service de la réputation, travaux à caractère sanitaire. 18870-1940.

3O 493, Perros-Guirec. Généralités, 1825-1939. Occupations temporaires, 1887. Chemins vicinaux ordinaires et voirie urbaine. Règlement des alignements, travaux, classement, 1838-1913.

3O 494, Perros-Guirec. Chemins vicinaux ordinaires et voirie urbaine. Travaux, classement, 1914-1937. Travaux d'élargissement du chemin vicinal ordinaire n°3 entre la plage de Trestraou et le village de Kerdu. Trois photographies jointes à l'exposé de H. Groperrin (membre du syndicat d'initiative), noir et blanc, 18 cm x 13 cm, décembre 1930.

3O 495, Perros-Guirec. Chemins ruraux. Reconnaissance et ouverture, travaux, classement, 1872-1939. Voirie, Partie annexe. Travaux, 1907-1935. Contentieux, 1811-1933- Alignements, 1880-1927.

3P 168/12-29, Cadastres napoléoniens de Perros-Guirec, plans cadastraux, plans par masse de culture, 1805 & 1819.

3P 173/3-6, Cadastres napoléoniens de Perros-Guirec, états des sections, 1824.

5S 124, Transports publics, chemins de fer d'intérêt local. Ligne de Lannion à Perros-Guirec. Travaux d'étude et de construction.

5S5 4, Transports publics, chemins de fer d'intérêt local. Ligne de Lannion à Perros-Guirec. Exploitation.

S suppl 144, Perros-Guirec, plan général de la rade du port de Perros-Guirec, 1842. Plan des aménagements, 1842. Plan : nouvelle cale et éperon rocheux, 1888. Plan de la jetée du Lingin, détails du musoir, 1849, 1852. Plan détail, daté de 1864 : les nouveaux quais, la cale sud et son éperon. Plan du port en 1892. Plan détail de la rade et du nouveau port de Perros-Guirec par Beautemps-Beaupré, carte n°974-, édition 1865. Projet d'une digue entre le port de Perros et la jetée du Linquin, 1864. Projet définitif d'aménagement du port de Perros en 1869.

S suppl 145, Plans du port de Perros-Guirec, 1855-1905.

S suppl 146, Plan général du port et des nouveaux quais, 1931. Détail du nouveau bassin à flot du port de pêche, 1920. 1920-1934.

S suppl 216, Plans du port. 1888-1897.

S suppl 231, Chemin de grande communication n°11 de Perros-Guirec à Trégastel. 1909-1919.

S suppl 232, Chemin de grande communication n°11 de Perros-Guirec à Trégastel. 1910-1910.

S suppl 371, [Extrait de la carte d'état-major pour l'avant-projet de la ligne de chemin de fer de Lannion à Perros]/[s.n.]. 1:30000. 31/07/1896.

Archives Municipales de Perros-Guirec – AM PG

Projet d'aménagement de la Station climatique de Perros-Guirec. Plan topographique/MM. Danger et Bourgoin, 1:5000. Octobre 1923.

Projet d'aménagement de la Station climatique de Perros-Guirec. Plan régulateur. MM. Danger et Bourgoin. 1:5000. Octobre 1923.

Projet d'aménagement de la Station climatique de Perros-Guirec. Dessins de détails, dessin 1 : Le garage, l'entrée du par cet l'établissement de bains. MM. Danger et Bourgoin. Octobre 1923.

Projet d'aménagement de la Station climatique de Perros-Guirec. Dessins de détails, dessin 2 : Etude pour la piscine et la terrasse de la potinière/MM. Danger et Bourgoin. Octobre 1923.

Projet d'aménagement de la Station climatique de Perros-Guirec. Dessins de détails, dessin 3 : Etudes. Installation de la plage et des jardins. Vue de la potinière et groupe de cabine avec accès aux jardins vus de la plage/MM. Danger et Bourgoin. Octobre 1923.

Projet d'aménagement de la Station climatique de Perros-Guirec. Dessins de détails, dessin 4 : Mairie de Perros. Esquisse de façade/MM. Danger et Bourgoin. Octobre 1923.

Projet d'aménagement de la Station climatique de Perros-Guirec. Dessins de détails, dessin 5 : Place du marché et des fêtes/MM. Danger et Bourgoin. Octobre 1923.

Projet d'aménagement de la Station climatique de Perros-Guirec. Dessins de détails, dessin 5 : Plan d'aménagement de la plage de Trestraou/MM. Danger et Bourgoin. 1:1000. Octobre 1923.

Projet d'aménagement de la Station climatique de Perros-Guirec. Dessins de détails, dessin 5 : Carrefour principal/MM. Danger et Bourgoin. 1:1000. Octobre 1923.

Plan régulateur pour le bourg de Perros-Guirec. Extraits/[s.n.]. 1:2000. 1930.

Ville de Perros-Guirec. Projet d'aménagement de la plage de Trestraou/[s.n.]. [1954].

Ville de Perros-Guirec. Projet d'aménagement. Boulevard de la rade. Au centre solution n°3/[s.n.]. 1:1250. 27/12/1951.

Ville de Perros-Guirec. Plan d'urbanisme. Contre-proposition municipale pour le tracé de la voirie devant relier la place des Halles à la Place de la Mairie/[s.n.]. 1:1250. 26/01/1952.

Plage de Trestrignel. Plan du lotissement/[s.n.]. 1:100. [s.d.].

Les documents des différents services
d'archives reproduits dans le présent
rapport sont destinés à un usage privé.

Toute utilisation pour une publication,
une exposition, une diffusion plus large doit
faire l'objet d'une demande de réutilisation
des données auprès des services concernés.